

BULLETIN DU COMITÉ

DE

L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey  
Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française,  
Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

Le Comité. — Le déjeuner du 12 mars. — La mission Pelliot. — La mission Madrolle. — Mission Bons d'Anty : Journal de marche. III. Le lac Tongting; le delta Nord et ses canaux; le Tsé et le Yuan.....	85
Les Dépenses militaires et la participation des colonies.....	108
La Question des Écoles d'Orient.....	109
Le Gouvernement général de l'Indo-Chine.....	110
La Question de l'émigration asiatique dans l'Amérique du Nord.....	110
La Question de l'opium.....	111
Les Travaux de la Constitution chinoise.....	112
Asie Française : Le budget général et les budgets locaux de l'Indo-Chine. — La situation économique du Tonkin. — La situation politique en Annam. — Vœux de la Chambre de Commerce de Saïgon. — Un arrêt de la Cour de cassation.....	116
Siam : La liste des négociants de Bangkok.....	120
Chine : L'incident du <i>Tatsu-Maru</i> et les relations sino-japonaises. — Les Japonais et la Mandchourie. — Les chemins de fer. — Au Yunnan. — La navigation française en Extrême-Orient. — La mission de M. Aurel Stein au Turkestan chinois.....	120
Japon : L'immigration dans l'Amérique du Sud.....	124
Asie Russe : La situation de la Russie en Extrême-Orient. — La métallurgie en Sibérie centrale.....	124
Turquie : La situation au Hedjaz. — Les transports par automobiles.....	126
Perse : La question frontière turco-persane. — L'Angleterre et les chemins de fer persans. — La situation intérieure.....	126
Asie Anglaise : La situation financière de l'Inde et le projet de budget pour 1908-1909. — L'expédition contre les Zakka-Khel. — Le commerce anglo-tibétain.....	126
Philippines : La politique des États-Unis.....	129
Nominations officielles.....	131
Bibliographie.....	132
<b>CARTES</b>	
Le Turkestan chinois (mission Pelliot).....	89
Ile de Haïnan (graphique de la mission Madrolle).....	96
De Tchang-cha à Tchang-té (graphique de l'itinéraire de la mission Bons d'Anty).....	99

LE COMITÉ

LE DÉJEUNER DU 12 MARS

Le déjeuner annuel du Comité a eu lieu le jeudi 12 mars, dans les salons du Palais d'Orsay. M. Emile Senart, président du Comité, présidait, assisté des vice-présidents, MM. Eugène Etienne et Guillain. Étaient présents : MM. l'ambassadeur du Japon, les ministres de Chine et de Perse, le président du Conseil municipal et le président de la Chambre de Commerce de Paris; MM. de Alimada Negreiros; colonel d'Adabache, attaché militaire de Russie; d'Anthouard, ministre plénipotentiaire; Jacques Bacot; Bayet, directeur de l'enseignement; marquis de Barthélemy; lieutenant Barthélemy; Bartissol, député; E. Bertin, de l'Institut; capitaine Bertin; L. Bertrand; général de Beylié; comte de Blois; Bouillet; Robert de Caix; de Calan; Campain; G. de Caqueray; comte de Castries; comte de Chasteigner; André Chaumeix; comte du Chaylard, ministre plénipotentiaire; Ed. Clavery; baron de Contenson; Combarieu; Henri Cordier; baron de Courcel, ambassadeur; Henry de Courcel; Defrance, ministre plénipotentiaire; Paul Doumer, député; Octave Diamanti; capitaine Drevet; Dubail, ministre plénipotentiaire; Jules Dubois; Desbuissons; Descos, ministre plénipotentiaire; Deshayes; Oct. Dupuy; Esnault-Pelterie; Finot; Fliche; Fontaine; J.-H. Franklin; commandant Gautron; Géo. Gérald, député; Getten; de Gontaut-Biron, sénateur; Jean Gout; vicomte de Guichen; G. de Gunzbourg; Harmand, ambassadeur; prince d'Hénin, député; marquis de Jarente-Sénas; Kammerer; Kemp; comte de Kerjégu, député; colonel Kreitmann, directeur de l'École polytechnique; Paul Labbé; de Lalain-Chomel; capitaine La Garde; Lagarde, ministre plénipotentiaire; Ch. Lallemand; général Lebon; Le Bourgeois; Levasseur, de l'Institut; Pierre Levé; de Lobel; lieutenant-colonel Lowther, attaché militaire d'Angleterre; de Lucy-Fossarieu; Malibrant y Santibanez; G. de Mandat-Grancey; A. de

Mandat-Grancey; M<sup>me</sup> Isabelle Massieu; MM. Matsuoka; Mesnier; de Montherot; Ludovic Naudeau; comte E. de Nalèche; Edouard Payen; général de Pélaçot; Piat, consul de France; D<sup>r</sup> Pichon; Charles Picot; François Picot; R. Pinon; Renaud; Revon; Rouart; D<sup>r</sup> Rouire; baron Roulleau-Dugage; Saltarel; Saint-Arroman; marquis de Reverseaux, ambassadeur; de Saint-Chamand; comte de Saint-Quentin, sénateur; Schlumberger; capitaine Seauve; Sénéchal; général Silvestre; Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine; Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire; Spronck, député; capitaine Tabouis; Aug. Terrier; général de Trentinian; Roger Trousselle; commandant Tsounoda; Trouillet; Louis Vignon; E. Vincent; Vissière; de Winter.

Au dessert, M. Emile Senart a prononcé l'allocution suivante :

Messieurs,

Tous ici nous professons une défiance salutaire pour l'abondance des paroles inutiles; j'espère bien ne pas la soulever contre moi: d'abord parce que je serai très bref, ensuite parce que le peu de paroles que j'ai à prononcer vous paraîtra, comme à moi, tout à fait nécessaire. C'est pour moi un devoir infiniment agréable, mais tout à fait impérieux, de remercier tant d'hommes considérables et par leur mérite et par leurs charges, qui ont bien voulu se joindre à nous en cet anniversaire.

Nous n'avons pas la présomption d'interpréter leur démarche comme une approbation sans réserve de ce que nous avons fait ou tenté de faire; il me sera permis du moins d'y trouver pour notre œuvre, pour les intentions qui nous dirigent, un encouragement qui, vous n'en sauriez douter, a pour nous le plus grand prix.

Tout naturellement nos remerciements vont d'abord aux personnages diplomatiques éminents, aux représentants de S. M. l'Empereur du Japon, de S. M. l'Empereur de Chine et de S. M. le Chah de Perse qui ont si gracieusement accepté notre modeste mais cordiale hospitalité. Nous tenons à leur associer dans notre gratitude MM. l'Ambassadeur de Turquie et le Ministre de Siam que des impossibilités matérielles ont seules empêchés de prendre place à cette table.

D'autres absents, quelques-uns retenus au dernier moment, se sont excusés dans des termes qui seraient pour consoler nos regrets si nous n'y voyions plutôt un motif de plus pour déplorer leur éloignement.

Je ne veux pas manquer de citer M. Paul Cambon, l'amiral Touchard, le prince Roland Bonaparte, les généraux Hagron, Gallièni, Borgnis-Desbordes et Toutée, MM. Roume, Deschanel, de Kerjégu. Ce sont pour la plupart des habitués de nos réunions dont le passé nous garantit le fidèle concours.

Il est un des nôtres dont je regrette doublement qu'une indisposition nous prive aujourd'hui. Je veux parler de mon confrère de l'Académie des Inscriptions, M. Chavannes, récemment rentré d'une longue mission archéologique en Chine. Nous aurions aimé à le féliciter de son heureux retour comme nous lui avons naguère, ici même, souhaité un heureux succès; et peut-être eût-il consenti à nous communiquer quelques-unes de ses impressions. Nous savons, en tout cas, que son voyage a été des plus fructueux. C'est qu'il était de longue main très soigneusement et très sérieusement préparé. Il promet de nous livrer sur l'histoire de l'art en Chine dans la période ancienne des documents abondants et neufs, et tout particulièrement de jeter une lumière nouvelle sur cette

action très curieuse que, directement ou par l'intermédiaire de l'Inde du Nord, l'Occident paraît avoir exercée sur le développement artistique de l'Extrême-Orient, et sans doute par la Corée jusqu'au Japon. Rappelez-vous ces chefs-d'œuvre de sa production la plus ancienne que nous a révélés l'exposition de 1900.

Découvrir dans le passé, et surtout resserrer dans le présent les liens entre l'Occident et l'Orient, n'est-ce pas une partie capitale de notre tâche?

Plusieurs missions patronnées, encouragées dans des mesures diverses par notre Comité s'y sont employées ou s'y emploient en ce moment même. Vous tiendrez avec moi à envoyer un souvenir ami à M. Pelliot et à ses compagnons qui, après avoir traversé le Turkestan chinois, doivent maintenant se diriger vers les provinces centrales de l'Empire du Milieu, par cette vieille voie historique si célèbre qui pendant tant de siècles a mené vers l'Ouest les conquérants et les pèlerins; et c'est pour moi une satisfaction véritable de constater l'accueil obligeant, empressé, que, dans la première partie de sa tâche, notre missionnaire n'a cessé de rencontrer chez les autorités chinoises. Nous pensons aussi à M. Madrolle qui poursuit dans l'île de Hai-nan des études ethnologiques, géographiques et économiques; au capitaine d'Ollone qui, avec ses dévoués et énergiques camarades, abordant la région peu accessible des Lolos, semble avoir fait une belle moisson de documents et d'informations nouvelles; à M. Bons d'Anty, consul général de France, qui a consenti à allonger son voyage de retour pour recueillir, dans des contrées montagneuses peu connues, des renseignements dont notre Bulletin a commencé de profiter.

Ai-je besoin de dire avec quel intérêt fidèle nous suivrons dans leurs fatigues et dans leurs efforts les hommes d'initiative qui portent nos couleurs et servent vaillamment notre œuvre au dehors? Ce sont les auxiliaires les plus brillants de la tâche que nous nous sommes assignée.

Assurément, Messieurs, nous ne sommes ni une société d'exploration ni même une société vouée spécialement à l'investigation scientifique. Mais nous sommes tout de même un peu l'un et l'autre, étant de ceux qui estiment que, à mieux pénétrer et à faire connaître plus familièrement le passé et le présent de l'Orient, nous favorisons une politique sage et persévérante, nous aidons à l'essor économique, et qu'ainsi nous servons efficacement les grands intérêts de notre pays.

Nous aspirons, non par inertie ni par faiblesse, mais par penchant réfléchi, par souci d'action utile, à être un foyer de sympathie sincère entre notre pays et des pays jadis lointains. A l'égard des puissances indépendantes, cette préoccupation se traduit naturellement en visions de paix féconde, fondée sur une estime réciproque; à l'égard des populations natives directement soumises à notre action, dans le vœu d'une politique toujours consciente de nos devoirs d'ainés, soucieuse de bien comprendre les besoins et les sentiments des indigènes, jalouse, sans rien sacrifier des nécessités d'un pouvoir sérieux, de ne jamais perdre de vue ce que peuvent lui conférer de solidité durable le respect et la reconnaissance qui se méritent par une haute tenue morale et par des bienfaits.

Dans cet ordre d'idées, l'année dernière nous a apporté une préoccupation que nous souhaiterions voir largement partagée: en rendant au Cambodge les provinces de Battambang et de Siem-reap, elle nous a imposé la responsabilité directe et très lourde de veiller à la protection, à la conservation et à l'étude de ces magnifiques et illustres monuments d'Angkor qui demeurent comme le titre de gloire durable et le patrimoine le plus précieux de la nationalité khmer. En faisant appel, en leur faveur, à l'intérêt actif et généreux de tous, j'ai à cœur de remercier M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, MM. les ministres de l'Instruction publique et des Colonies des mesures que dès le

premier moment ils ont prises, des témoignages de sollicitude éclairée qu'ils ont accordés à une cause où notre bon renom est si visiblement engagé.

Vous me pardonnerez, Messieurs, de m'arrêter à ces pensées de bienveillance, de concorde, de paix. Vous ne vous étonnerez pas qu'elles soient chères à qui a consacré la meilleure part de sa vie à étudier, c'est-à-dire à admirer bien souvent de vieilles et puissantes civilisations dont la légèreté seule peut méconnaître les titres. Et puis, ne résumant-elles pas fidèlement l'inspiration commune qui nous réunit ici? A vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu dans cette journée nous apporter le concours si considérable de votre nom et de votre autorité, j'en dis encore une fois mon remerciement très chaleureux.

### LA MISSION PELLIOT

Le président du Comité, M. Emile Senart, a reçu la lettre suivante de M. Paul Pelliot datée de Tourfan, le 10 janvier :

Mon cher Président,

Depuis bientôt un an et demi, notre mission traverse le Turkestan chinois. Des circonstances que je n'ai pas souhaitées nous ont retenus plus de deux mois à la capitale provinciale, et ce long séjour, s'il fut sans résultats archéologiques immédiats, m'a permis de recueillir des données politiques et économiques que je ne crois pas sans intérêt. Il ne saurait s'agir de les élaborer ici en un travail d'ensemble. Toutefois, à la veille d'entrer enfin dans la Chine propre, je voudrais donner comme une suite à ma lettre de Kachgar que le *Bulletin* a publiée naguère (1). Votre bienveillance excusera, j'espère, le déconçu de ces notes.

\*  
\*  
\*

Le bassin du Tarim, la cuvette Tourfan et l'oasis de Komoul (Hami) sont habités par une population musulmane de langue turque, étroitement apparentée aux Sartes du Turkestan russe. Au premier contact, les Kachgariens m'avaient produit une impression défavorable dont je vous ai fait part. Je ne trouvais chez eux ni la rudesse des races jeunes, ni ces appétits du corps et de l'esprit dont la satisfaction tient en haleine les vieux peuples. Toujours asservis, les Kachgariens auraient pu fournir aux publicistes du XVIII<sup>e</sup> siècle l'exemple type d'une nation qui végète pour n'avoir jamais été libre. Un plus long séjour n'a pas corrigé cette impression première. Les désirs du Kachgarien ne dépassent guère les fonctions essentielles de la vie animale. J'emporte de lui la vision d'un homme bien portant, assis sur ses talons; la mains disparaissent dans les manches amples du *tchapân*; l'œil est comme noyé d'un rêve béat; dans un grand plat traînent les derniers grains d'un *pilaw*; après deux ou trois questions vaines, l'homme secoue sa torpeur et déclare en manière d'excuse pour le peu d'attention qu'il vous prête : « J'ai bien mangé. »

« Mais, dira-t-on, vous vous trompez peut-être. Lisez les récits de vos confrères russes, des Prjevalski, des Roborovski, surtout du consciencieux Groum Grjimaïlo. Vous y trouverez des parallèles du Kachgarien et du Chinois, où ce dernier est plutôt maltraité. » Sans doute, et de bonne heure je me suis fait moi-même l'objection. Elle ne me paraît pas décisive. Ve-

nant au monde musulman, après avoir donné à la Chine quelques années d'une curiosité sympathique, j'ai eu peur, moi aussi, de me laisser entraîner à quelque parti pris. Du moins, ai-je fait mon possible pour m'instruire par les faits. Une pratique suffisante du turc kachgarien me dispense de truchements équivoques. Les grands voyageurs que j'ai nommés plus haut, premiers ouvriers d'une tâche alors ardue, accaparés par les soins de la véritable exploration, n'avaient pas de loisirs à donner aux études linguistiques. Soit parmi les Cosaques de leur escorte, soit dans les populations musulmanes que compte l'Empire russe, ils ont trouvé sans peine des interprètes qui maniaient le turc et le russe comme deux langues maternelles, mais vis-à-vis des Chinois, ils devaient recruter sur place quelque indigène qui n'était pas leur homme, qui les comprenait et les servait mal, et qui, de mauvaise volonté en malentendu, les acculait à des conflits. Leurs jugements ont pu s'en ressentir.

D'autres considérations ne sont pas négligeables. Le Kachgarien est plus malléable que le Chinois; il a peur de tout et de tous; la sécurité du pays est faite de sa couardise. Aussi le voyageur européen qui est des puissants de ce monde obtient-il de lui en fin de compte ce qu'il veut et comme il le veut. Il n'en va pas de même avec le Chinois, surtout avec le Chinois du Turkestan. Déjà pénétré chez lui de la supériorité de sa race, le Chinois se sent ici en pays conquis; il y a pris des habitudes « coloniales ». D'ailleurs, il ne craint pas l'Européen en soi, mais seulement en raison de l'appel que celui-ci peut faire au mandarin. L'accueil est d'égal à égal, souvent poli, rarement obséquieux. Quand même le Chinois a tort effrontément, il faut compter avec lui. Mais ferons-nous grand mérite au Kachgarien de ce qu'il a l'échine souple?

Enfin, on peut expliquer les jugements favorables au Kachgarien par une qualité positive : beaucoup plus largement que le Chinois, il pratique l'hospitalité, cette grande vertu de l'Islam et des gens peu pressés. Sans doute il s'y mêle pas mal de « façade » et d'hypocrisie. Maintes fois j'ai été crispé d'entendre quelque aubergiste ou quelque mercanti invoquer chaudement ma qualité de *mihmân*, d'hôte, pour me faire de trop réels « prix d'amis ». Il n'en reste pas moins qu'on peut arriver à toute heure chez un Turc envahir sa maison, disposer de lui et des siens. De nous autres Européens, qui ne sommes ni de sa race ni de sa religion, il attendra à bon droit la rémunération pécuniaire de ses peines. Mais il traitera ses corréligionnaires sans arrière-pensée d'intérêt, tout au plus avec quelque souci de « paraître », qui, s'il se nuançait d'émulation, pourrait devenir, socialement, un heureux défaut. En tout cas, le voyageur qui, dût-il le payer, reçoit le pain et le sel, aurait mauvaise grâce à chicaner sur les mobiles qui le lui font offrir.

Je souhaiterais reconnaître d'autres vertus aux Kachgariens. Ce sont des commerçants patients, après au gain. « Quand une femme accouche d'un enfant, elle lui fait manger du sucre candi et lui met de la colle sur la paume de la main, afin que, devenu grand, il ait des paroles douces et tienne les objets précieux comme s'ils étaient adhérents. Ces gens excellent au commerce et aiment le gain. Dès qu'un homme a vingt ans, il s'en va dans les royaumes voisins. Partout où

on peut gagner, ils sont allés. » Ce texte chinois du VIII<sup>e</sup> siècle, où il s'agit des Sartes du Turkestan russe, s'applique assez bien dans son esprit à leurs frères du Turkestan chinois. Il en faut seulement déduire leur « excellence ». Le commerçant kachgarien reste très inférieur au commerçant chinois. Il n'en a ni la conception rapide, ni les aptitudes au calcul. Surtout il ne s'est jamais élevé comme lui à cette habileté supérieure qu'est la fidélité à la parole donnée. Le Kachgarien s'engage volontiers, puis se retire sans honte; il ne soupçonne pas en pâtir.

L'industrie est nulle. Le fer, le cuivre et, tout à côté, le charbon de terre abondent sur le versant méridional des Tien-chan; aussi les Kachgariens d'il y a deux mille ans étaient-ils des forgerons réputés. Aujourd'hui encore, le voyageur retrouve en monceaux énormes les scories de ces anciennes exploitations. Mais le Kachgarien moderne ne sait plus traiter le minerai de cuivre que par le charbon de bois, à des prix de revient onéreux. Quant au fer, il se contente d'utiliser le fer en barres importé de Russie à dos de chameau.

La véritable destinée du Kachgarien est d'être agriculteur. Dès que les textes chinois, vers le II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, projettent quelque lumière sur les anciennes civilisations de la haute Asie, nous voyons établie en Kachgarie une population sédentaire qui vit de ses champs. Comme il ne semble pas qu'il soit jamais, dans les temps historiques, tombé sur la région beaucoup plus d'eau que maintenant, cette population n'a pu croître et durer que par l'irrigation artificielle. C'est l'irrigation, par la dépendance mutuelle qu'elle suppose entre tous les villages d'un même bassin, qui a noué les liens sociaux et défini les royaumes. D'autres peuples se sont groupés pour résister à des envahisseurs. Le Kachgarien a toujours préféré plier devant l'ennemi. Les besoins seuls de l'irrigation ont développé en lui un certain sens de solidarité. De moyens primitifs il a tiré là des résultats remarquables. Il détermine les pentes par des procédés empiriques, mais l'eau coule dans ses *östang* et dans ses *aryg*; on a cependant connu ailleurs de beaux canaux savamment tracés par des ingénieurs européens qui se sont obstinés à rester secs.

Toutefois, même pour l'irrigation, les Kachgariens restent en arrière des Sartes du Turkestan russe. Je n'ai pas visité les oasis de Yarkend et de Khotan, mais les *östang* de Kachgar et du Mouzart, qui sont les mieux combinés que j'aie vus en Kachgarie, ne peuvent rivaliser avec les systèmes à deux et trois étages, qui s'enchevêtrent à Tachkend ou à Samarkand. De deux côtés des Pamirs et des monts Célestes, il se peut que l'idée première de cette irrigation soit due aux éléments iraniens dont l'absorption par des immigrants turcs aurait donné naissance aux populations actuelles. C'est à ces autochtones mystérieux qu'on attribue aussi l'introduction des *kâriz* dans la cuvette de Tourfan. Par un premier puits on découvre une nappe d'eau dans la montagne; d'autres puits, de moins en moins profonds, sont creusés en longue file à quelques mètres les uns des autres; ils permettent d'aménager un canal souterrain de faible dénivellation qui les relie à leur base et conduit l'eau dans la plaine: c'est un *kâriz*. Le mot est persan, et peut-être

la chose, car on ne trouve aujourd'hui de *kâriz*, en dehors de Tourfan, qu'en Perse. Toutefois, je signalerai quelque jour à nos confrères ethnographes un texte décisif qui prouve l'existence de *kâriz* en Chine, dans la région de Singan-fou, vers le début de notre ère. J'incline bien à croire que les Chinois en ont pris l'idée à Tourfan plutôt qu'ils ne l'y ont apportée; mais la question ne peut être tranchée sans un nouvel examen. En tout cas, un point paraît acquis: qu'il s'agisse d'*östang* ou de *kâriz*, la Kachgarie a emprunté au dehors, et jamais l'élève n'a dépassé ses maîtres.

\* \* \*

Tel apparaît ce peuple paisible, facile à vivre et se laissant vivre. Protégé et comme isolé du monde par les plus hautes chaînes du globe et un implacable désert, le pays a vu cependant passer tous les conquérants et s'est soumis à tous; mais aucun n'en a fait le centre de son empire. La vie y a gardé une allure simple, un peu vieillote; le paupérisme y est autant dire inconnu. L'Islam même n'a pu faire oublier aux Kachgariens la douceur de vivre. Ils ont accepté les formules, mais le fanatisme n'a pas eu prise sur eux. Aux mêmes lieux où jadis ils célébraient peut-être quelque culte iranien, ils ont fait pieusement au moyen âge le tour d'un *stûpa* bouddhique, et se prosternent aujourd'hui devant un *mazâr* musulman. Le décor a varié à peine, et le même paganisme sert de prétexte aux mêmes réjouissances placides, aux mêmes *tamâcha*, aux mêmes *mechreb*.

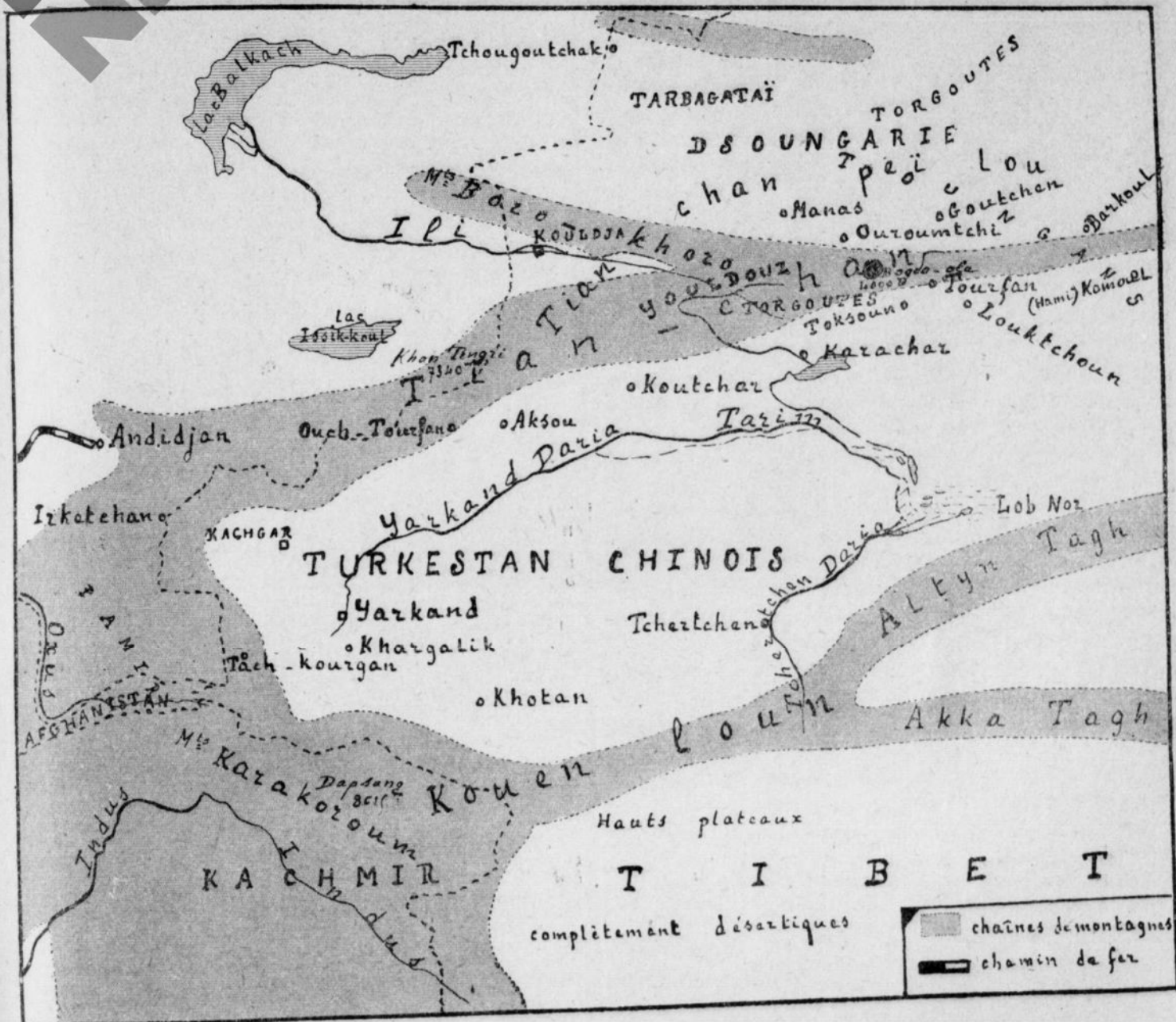
Ce sont là sans doute des vertus sociales, mais passives et en quelque sorte négatives. Si j'ai comparé plus haut le Kachgarien au Chinois, ce n'est pas pour l'écraser sous ce parallèle. Tous deux voisinent sur certains points. Si le Kachgarien muse beaucoup, le Chinois ne lui cède guère. Tous deux sont routiniers, et, dans le peuple, presque également poltrons. Ajoutons que tous deux ont une grande qualité: ils ont beaucoup d'enfants. Mais ils se distinguent par un trait essentiel qui autorise pour l'avenir de la Chine des espérances que l'histoire de la Kachgarie empêche de concevoir; il y a toujours eu une élite en Chine, il n'y en a pas en Kachgarie. Or un peuple se développe-t-il dans la médiocrité générale? Il a toujours besoin, à un moment de son histoire, que des personnalités puissantes dégagent les intérêts communs et les fondent en un dogme d'unité nationale.

Cette unité, il faut qu'elle s'affirme par le sang versé pour la défense de tous. Il faut aussi que des monuments littéraires créent un patrimoine indivis où chacun, en quelque place, par l'identité du langage et de la pensée, croie se reconnaître soi-même. Tout cela, vous le trouverez en Chine. Oui, je sais bien, la Chine est une société civile, où l'art du versificateur est plus prisé que le métier des armes. Cela fut vrai hier, dans une certaine mesure, et nous avons vu quels désastres s'en sont suivis. Mais regardons de plus près: en dépit de trahisons, de vilénies dont nulle civilisation n'est exempte, l'histoire de la Chine n'est qu'une lutte de trente siècles pour maintenir contre ses voisins l'indépendance et l'unité du pays. Pour son malheur, et peut-être aussi pour son bien, la Chine était bordée au Nord de peuplades turbulentes dont les incursions, de siècle en siècle, lui ména-

gèrent de terribles réveils. Maintes fois elle fut conquise ; la moitié de ses dynasties lui sont venues du dehors ; toujours elle réagit et assimila ses vainqueurs. Elle a compté des colonies étrangères et les a toutes résorbées. Seuls les Juifs de Kai-fong-fou ont pu tenir quelques siècles ; encore assistons-nous à leur agonie. En même temps que la race se trempait dans des luttes incessantes, un corps d'annales unique au monde transmettait d'âge en âge le souvenir et

dépit des difficultés où l'inéluctable adoption des méthodes occidentales plonge la Chine contemporaine, en dépit aussi des terribles ravages de l'opium, on peut se hasarder à prédire que l'équilibre nécessaire s'établira et que la Chine jouera dans le monde de demain le rôle auquel son passé et la masse de sa population la prédestinent.

Le Kachgarien, au contraire, n'a pas tiré parti des défenses que la nature avait accumulées pour lui. La



l'exemple du passé. Un système d'écriture qui a ses défauts et ses limites, mais qui révéla dans l'occurrence un instrument éminent d'impérialisme, assura dans tout l'Extrême-Orient l'unité et l'hégémonie de la pensée chinoise. Restait la masse, le bas peuple. Avec une persévérance qui à nous seuls paraît lassante, le théâtre et le roman, et jusqu'aux conteurs de carrefour, prirent à tâche de lui chanter les héros de la race. Ce concours d'efforts souvent inconscients a atteint son but. Le peuple chinois, par la confiance qu'il a prise en sa valeur, est devenu un grand peuple. Confiance dangereuse sans doute, et qui précipita bien des crises ; mais confiance salutaire aussi qui, aux heures mauvaises, garda du désespoir, et fut la condition même du relèvement. Voilà pourquoi, en

fermeture de quelques défilés eût assuré son indépendance ; il estima que c'était beaucoup de peine pour un mince résultat : un prince indigène lève des taxes comme un maître étranger. Autant laisser les loups se manger entre eux, et payer des deux mains pour vivre en paix. Mais le calcul ne s'est pas trouvé juste. Les Kachgariens se soumirent à tous leurs voisins, et finalement tous leurs voisins se battirent sur leur dos. Quand une des oasis, écrasée de tailles, voulut de désespoir secouer le joug, les autres l'appuyèrent mollement ou contribuèrent à la réduire. Victimes à leur façon d'une illusion pacifiste, les Kachgariens ont été décimés par de tels massacres que la population du Turkestan chinois, il y a cent trente ans, restait encore au chiffre de 500.000 âmes environ

qu'elle comptait il y a vingt siècles. On voudra peut-être expliquer cette stagnation par la misère d'une contrée où les surfaces de culture, à ce qu'on croit, reculent sans cesse devant les sables. Les faits sont là pour répondre. Depuis le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, la Kachgarie est incorporée à la Chine. Après quelques efforts sans lendemain, elle s'est insurgée une fois de plus il y a cinquante ans, contre les maîtres du jour, et s'est livrée aux Andidjanais. Mais Yakoub Beg, mal soutenu par son peuple, trahi par son entourage, mourut à Korla du poison que lui versa Niáz Hâkim, gouverneur de Khotan. Quand Tso Tsong-t'ang, manquant à la foi jurée, en eut fini à Manas avec les Tongan par un effroyable carnage, il usa de mansuétude envers les Kachgariens. Rentré en possession du pays presque sans coup férir, il s'occupa sans délais à l'organiser. Par une chance unique peut-être dans son histoire, la Kachgarie connut une aventure qui ne s'acheva pas dans le sang. Et voici le résultat, qui est frappant. Il a suffi de ce siècle et demi passé sans grandes hécatombes pour que la population ait, au bas mot, quadruplé. Le cas de Koutchar est digne de remarque. Au début de notre ère, Koutchar, avec son annexe naturelle de Chah-yâr, compte environ 60.000 âmes; c'est la première oasis du Turkestan. Puis elle déchoit de siècle en siècle, et à la suite d'insurrections violentes, durement réprimées, la population, vers le milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, tombe à 7.000 âmes : il y en a plus de 100.000 aujourd'hui.

\* \* \*

Ce n'est donc pas l'ingratitude du sol qui a fait le malheur des Kachgariens, mais plutôt une apathie naturelle qui a trouvé dans des doctrines fatalistes un mol oreiller. Quand toute l'Asie s'émeut et se renove, le Kachgarien se résigne. *Naoubat Ketty*, dit-il, « Notre tour est passé ». Quel fut ce « tour » ? Il l'ignore; il ne sait rien de son histoire. Du i<sup>er</sup> au x<sup>e</sup> siècle de notre ère, une civilisation assez brillante a fleuri au Turkestan chinois. Le bouddhisme s'y faisait gloire de riches monuments; la science y était en honneur. Culture d'emprunt sans doute, mais que l'Islam, qui l'a détruite, n'a pas remplacée. Il est peu probable que, même aux temps du bouddhisme, le Kachgarien ait tiré grand'chose de son propre fonds; il était trop ultramontain. Du moins eut-il quelques artistes, des musiciens réputés; les fouilles récentes ont révélé toute une littérature de traductions en langue indigène. Mais, abandonnant Bodh-Gayâ, le peuple s'est tourné vers la Mecque. Dès lors, il a tout oublié. Reniant ses ancêtres, il attribue les monuments bouddhiques aux Kalmouks, c'est-à-dire aux Mongols. Sa langue, d'un mécanisme très souple, était susceptible de perfectionnement; il l'a laissée rouiller, et la dédaigne pour des modèles arabes et persans qu'il comprend sans doute, mais ne peut imiter. Aujourd'hui, on ne trouve en Kachgarie ni culture, ni curiosité. Il n'y a d'aristocratie d'aucune sorte. Les « princes » musulmans reconnus par la Chine dans quelques villes du Turkestan, à Koutchar, à Luktehun, à Komoul, sont parfois lès descendants d'anciens souverains locaux qui prétendaient remonter au Prophète; ou bien, comme celui de Koutchar,

ils ont été promus parce qu'ils trahirent leur patrie. Mais, les uns comme les autres, ils n'exercent aucun pouvoir effectif. Leur principale fonction est d'aller à tour de rôle en audience à Pékin. Ils tiennent là, à côté et au-dessous des princes mongols, le personnage des anciens rois vassaux de Birmanie, du Népal, du Tonkin, dont l'hommage flattait jadis l'orgueil du Fils du Ciel. Aussi les reçoit-on en grande pompe; mais un auteur chinois contemporain remarque qu'à leur retour au pays ils saluent bien bas le mandarin local. Ce sont des majestés coloniales sans sujets; Voltaire les eût assises au banquet de *Candide*.

Un seul Kachgarien, le *damollah* de Korla, qui, deux fois *hadji*, a étudié à Samarkand et à Bokharâ et passé plusieurs années dans l'Inde, m'a fait l'impression d'un homme franc, actif, qui eût été à sa place partout. Il a fondé une école et fait venir de Bombay et de Tachkend quelques ballots de livres. C'est d'ailleurs, je crois, le seul Kachgarien qui occupe aujourd'hui un poste d'une certaine importance. Encore est-il, comme tous ses collègues indigènes, à la nomination du mandarin local, préfet ou sous-préfet, et révocable à merci. Dans son ensemble, ce personnel de *beg* et d'interprètes, valets de maîtres qu'ils flattent et qu'ils haïssent, est bien le plus vil et le plus cupide qui se puisse rêver. On lui doit préférer les quelques centaines de *mollah* qui passent leur vie sur quelques gros livres de théologie musulmane et sur les recueils des poètes persans. Eux ne font de mal à personne, sans doute parce qu'ils sont sans pouvoir sur le peuple. Ce peuple, on pourrait l'éduquer peut-être; mais, pour une telle œuvre, il manque à la Kachgarie une bourgeoisie, et plus précisément cette classe de lettrés pépinière d'administrateurs indigènes, dont nous nous efforçons de prévenir en Annam l'extinction.

La Chine n'est qu'en partie responsable de cet état de choses. Fidèle à ses traditions historiques, elle tenta d'abord d'organiser au Turkestan un protectorat. À côté des résidents mandchous, les anciens princes et chefs indigènes, dûment investis par Pékin, gardaient leurs pouvoirs d'administrateurs. Mais ces chefs musulmans, ces *hâkim-beg*, se montrèrent indignes de la confiance qu'on mettait en eux. Leurs exactions, beaucoup plus que la maladresse des Chinois, provoquèrent le mouvement de révolte dont profita Yakoub Beg. Si la Chine, jugeant l'expérience suffisante, changea de système et, rentrée en possession du pays, recourut à l'administration directe; ceux-là seraient mal venus à s'en plaindre, qui, par avidité ou par bêtise, furent les artisans de leur propre ruine. À revenir en arrière, les mêmes causes produiraient d'ailleurs les mêmes effets. Seul entre tous les princes musulmans, le *wang* de Komoul, pour avoir résisté à la fois aux Tongan et à Yakoub Beg, garde quelque autorité et le droit de lever les impôts : il fit si bien qu'une émeute éclata l'an passé, qu'il fallut réduire par les armes. Malgré ses défauts patents, son impéritie, ses abus, l'administration chinoise directe a assuré l'ordre dans le pays depuis vingt-cinq ans. C'est un bien appréciable pour ce peuple sacrifié, toujours « à la suite », qui n'a pas d'histoire, mais ne fut pas heureux.

Je me suis laissé aller à parler longuement des Kachgariens; malgré leur nombre, ce ne sont pas les seuls habitants du Turkestan chinois. Ils ont pour très proches parents les Tarantchi de l'Ili, dont on dit même qu'ils furent déportés de Kachgarie au XVIII<sup>e</sup> siècle. D'autres Turcs, nomades ceux-là, des Kirghizes font paître leurs troupeaux sur les montagnes avoisinantes. Dans cette même vallée de l'Ili vivent encore des colons mandchous, les Solon et les Sipo, restés fidèles après deux siècles à une langue que la dynastie régnante a oubliée en Chine; aussi des Tehakhar venus de la Mongolie orientale; enfin quelques tribus d'Olut. Ceux-ci descendent d'ancêtres glorieux. Au XVII<sup>e</sup> siècle et au XVIII<sup>e</sup>, les Dzoungar tinrent longtemps la Chine en échec. L'empereur Kien-long leur fit enfin dans l'Ili, en 1755, une guerre d'extermination, que les missionnaires jésuites ont narrée sous le nom de guerre des Eleuthes et que les estampes de l'atelier de Cochin ont popularisée. Les Olut sont les derniers restes de ces vaincus. Je ne les ai pas visités, mais j'ai noté chez les Mongols Torgout une sorte de mépris à leur égard, parce que la Chine, en châtiement de leurs révoltes passées, a supprimé leur *wang* héréditaire.

Sans avoir couru de tels risques, les Torgout ont une histoire singulière. Au début du XVII<sup>e</sup> siècle, ils vivent dans la Tarbagataï et constituent un des quatre *oirat* de la confédération dzoungar. Après quelque querelle avec leurs alliés, ils plient leurs tentes et émigrent en masse, tout un peuple, vers la basse Volga. A en croire les Chinois, ils aident alors les tsars de Moscou dans leurs luttes avec la Suède. Mais en même temps, ils sont en relations avec la cour de Pékin. En 1740-1743, un envoyé impérial, Tou-litchen, les visite et rapporte de son voyage une relation où la Russie d'il y a deux siècles est décrite en termes excellents. Cinquante ans plus tard, Kien-long abat la puissance dzoungar. Mais, en prince éclairé, il ne se soucie pas de régner sur des terres dépeuplées. Il songe aux Torgout et leur offre les pâturages du Youldouz. Inquiets par ailleurs du progrès des Russes, les Torgout partent pour un nouvel exode; en 1771, leur Khan Wo-pa-si ramène en Chine « plus de 30.000 foyers ».

Tel est, sèchement conté, le curieux épisode qui a inspiré à de Quincey un essai fameux. Les Torgout n'en ont plus la mémoire bien fidèle. Ils savent cependant qu'ils sont revenus de chez les « Ourous », où le *tsâghan khân*, le « tsar blanc », est une femme: il s'agit évidemment d'Elisabeth et des deux Catherine. A en croire Kozlov, ou peut-être Roborovski, les Torgout aspirent à revoir les bords de la Volga, « leur patrie », et considèrent comme provisoire leur séjour sur les bords du Youldouz; je me refuse à partager une telle illusion. Toute l'histoire de l'Asie est là pour nous rendre sceptiques sur la « patrie » des nomades. Et à admettre même l'existence d'une patrie ancienne des Torgout, c'est en Chine et non sur la Volga qu'il la faudrait chercher. D'ailleurs la situation actuelle des Tourgout est à ce point privilégiée qu'on ne concevrait pas qu'ils y dussent renoncer. La Chine, par un honneur spécial, a donné à leur prince un titre de

*han-wang*, supérieur à celui de prince de premier rang. Elle lui verse une solde et en échange l'astreint seulement à des voyages *ad limina* dont elle paie encore tous les frais. L'hommage rendu au suzerain, le prince Torgout est maître chez soi. L'ordre est assuré par la Chine à ses portes, et on ne lui demande ni impôts ni soldats. Enfin il a pour territoire la terre promise des nomades, ces hautes et riches plaines du Youldouz où les Kaghân turcs du VI<sup>e</sup> siècle avaient dressé leurs tentes et où Tamerlan déploya ses armées. Les Torgout, comme tous les nomades, ont leur patrie là où ils sont bien; ils s'accrochent à merveille de celle-ci.

Il y aurait bien un revers à la médaille: le prince Torgout, en atteignant l'âge de vingt-cinq ou trente ans, mourrait d'une façon mystérieuse, généralement au retour de Pékin. Chez les musulmans de Kachgarie, qui, par crainte à la fois et par mépris des Mongols lamaïstes, accueillent à leur sujet toutes les fables, celle-ci est courante. Des auteurs russes l'ont répétée. Mais je m'en suis enquis près des Mongols mêmes, qui ne l'ont pas confirmée. *A priori*, l'histoire ne paraît guère vraisemblable. Que la politique chinoise ne recule pas à l'occasion devant un crime utile, je l'accorde; mais il est difficile d'ériger l'assassinat en rapport normal d'un vassal et de son suzerain. D'ailleurs la violence appelle la violence; dans quel intérêt puissant la Chine risquerait-elle de troubler la paix? Si j'ai bonne mémoire, on a invoqué le désir d'empêcher le départ des Torgout vers la Volga en les faisant vivre sous des régences. C'est créer de toutes pièces le danger et les précautions. Les deux derniers princes sont morts jeunes, et c'est sans doute le fond de vérité sur lequel la légende a brodé; mais on m'affirme que leurs prédécesseurs atteignent un âge avancé. Le prince actuel a près de vingt-cinq ans; nous verrons bien s'il vivra. J'ajouterai que sa mort ne prouverait rien.

\*  
\*  
\*

Le dernier élément important dans la population du Turkestan chinois, ce sont les Tongan. On appelle ainsi en Asie centrale les musulmans d'habit et de langue chinois, pour les distinguer des musulmans kachgariens d'habit et de langue turcs. C'est d'ailleurs un nom que les intéressés ne se donnent pas. Les Chinois les nomment Houei-houei; ils se disent eux-mêmes Siao-liao, « de la petite religion », par opposition aux Ta-kiao, « de la grande religion », qui sont les Confucéens. L'aire qu'ils occupent au Turkestan chinois se détermine sans peine. Jetez les yeux sur la carte de la Kachgarie ou de Tourfan: les noms sont turcs. Mais passez au Nord des Tien-chan, entre Manas et le Barkoul: si on excepte une poignée d'anciens emplacements turcs et mongols, l'onomatistique actuelle est chinoise: là vivent des Tongan. Tout ce Tien-chan-peil-ou, comme l'appellent les Chinois, cette « Route Nord des Monts Célestes », fut, il y a mille ans, au pouvoir des Turcs: Turcs nomades descendus de l'Altai, ou Turcs sédentaires de Tourfan. Puis Gengis-khan établit sur la haute Asie la domination des Mongols; ses hordes envahissent alors la marche Nord du Tien-chan. L'immense empire se disloque; mais la Chine des Ming, en danger dans son territoire propre,

renonce aux contrées d'Occident et ferme Kia-yukouan. Les Kachgariens sont à leur ordinaire impuissants. Nul ne dispute aux Dzoungar les confins Nord du Turkestan. C'est là que la dynastie mandchoue les trouve au XVII<sup>e</sup> siècle. L'empereur K'ang-hi leur enlève le Barkoul; au début de son règne, en 1736, K'ien-long reconnaît encore l'Oulan-ousou, au Nord-Est de Tourfan, pour la frontière orientale des Dzoungar. Ceux-ci ne tombent définitivement qu'en 1756. Alors, pour repeupler le pays ruiné, on fait venir du Kan-sou des Tongan.

L'origine des Tongan, et en général des quelque trente millions de musulmans que compte l'Empire chinois, est un des problèmes les plus obscurs de l'histoire asiatique. Les Chinois, qui sont de piètres ethnographes, ont divagué à l'envi sur ce thème. La science européenne n'est guère plus avancée. Nous ignorons tout de l'Islam, dès l'instant où de Kachgar il se répand vers l'Est. Les textes sont à peu près muets sur son compte pendant cinq cents ans, et d'un coup nous le trouvons, il y a deux ou trois siècles, aussi solidement établi en Chine qu'aujourd'hui. Le nom même de Houei-houei n'est qu'une complication nouvelle, en ce qu'il mêle à la question musulmane celle, aussi peu extricable des Ouïgour.

En fait, et si nous laissons provisoirement de côté le problème anthropologique, les Tongan constituent aujourd'hui en Chine un groupement à part, qui se recommande par de sérieuses qualités. Ce sont des Chinois si on veut, mais plus honnêtes dans le peuple, et moins poltrons. Ils ne mangent pas de porc, c'est leur seule observance rigoureuse; malgré les défenses coraniques, ils sont moins stricts sur le chapitre du vin et du tabac. Du moins sont-ils rebelles à l'opium, et c'est là pour la race un avantage qui s'accroît tous les jours. Commerçants, aubergistes, agriculteurs, rouliers, ils sont l'élément le plus actif, le plus entreprenant du Turkestan chinois; toutes les tentatives récentes pour exploiter l'or et le plomb dans les Tienchan sont leur fait. Enfin les soupçons, et parfois les dangers, auxquels leur religion exposait les Tongan, ont développé en eux, par toute la Chine, un esprit d'étroite solidarité.

Leur cohésion s'affirma dans la crise gigantesque qui, au siècle dernier, menaça de démembrer la Chine. Vous vous rappelez cette histoire tragique. Une insurrection terrible, partie du Kouang-tong, avait soulevé contre les Mandchous tout le bassin du Fleuve Bleu; les Taï-ping semblaient à la veille de marcher sur Pékin. A ce moment tous les musulmans de Chine prennent les armes. Un sultanat indépendant se fonde à Ta-li du Yunnan; le Chan-si et le Kan-sou se soulèvent contre les impériaux; Kachgariens et Tongan massacrent les garnisons du Turkestan. La dynastie mandchoue semblait perdue; l'Europe lui tendit la main. Un petit corps anglo-français permit à Li-Hong-Tchang de reprendre l'avantage sur les Taï-ping, qui avaient trouvé à Nankin leur Capoue. Ce fut ensuite le tour des musulmans. La répression fut atroce. Quand tomba le sultanat de Ta-li, Ts'en-Yu-ying procéda à une « pacification » où la population musulmane de Yunnan baïssa des trois quarts. Les Tongan du Chan-si et du Kan-sou furent décimés. Enfin, Tso-Tsong-t'ang proposa de marcher contre ceux d'Ou-

roumtchi. Le projet semblait chimérique; mais la querelle mesquine des Tongan d'Ouroumtchi et des Kachgariens de Yakoub Beg assura le triomphe des Chinois. Tso-Tsong-t'ang massacra tous les Tongan réfugiés à Manas, après leur avoir promis la vie sauve; nous avons vu qu'il épargna au contraire les Kachgariens.

Pour inexcusable qu'elle soit, la conduite du général chinois témoigne d'une juste appréciation de ses adversaires. Les Kachgariens sont des agriculteurs paisibles, ils représenteront un facteur de richesse d'autant plus important qu'ils seront plus nombreux; par contre, ils manquent trop de solidarité politique pour porter à eux seuls un sérieux ombrage au gouvernement. Tout autre est le cas des Tongan. Ils avaient mis l'empire en trop grand péril pour qu'il leur fût aisément pardonné. Ils furent punis cruellement, à raison même de leur valeur, qui était grande. Par là on ne crut pas tant leur donner une leçon que les réduire à l'impuissance pour longtemps. Le défaut de cette solution est d'être précaire. Les ruines sans doute ont été telles que les régions musulmanes s'en relèvent à peine. Je sais bien aussi qu'on ne compose guère avec l'Islam; à ne pas lui marquer ses limites au risque d'être débordé par son prosélytisme. Mais alors il faudrait tout tuer, et on n'assassine pas trente millions d'hommes. Au lieu de creuser un fossé et de semer la haine entre les Tongan et les autres Chinois, une politique plus souple eût trouvé peut-être un accommodement. Quoi qu'il en soit, le choix a été fait: il est gros de dangers futurs. Les Tongan n'ont rien oublié; ils attendent que l'heure sonne. Naguère ils étaient en émoi pour la seule présence d'un Turc de Stamboul, qui se disait envoyé du Khalife. Plusieurs soulèvements ont avorté depuis vingt ans; une occasion propice les eût mués en révolution.

\*  
\* \*

En parlant des populations du Turkestan, je n'ai rien dit encore des vrais Chinois. C'est qu'ils sont relativement peu nombreux, quelques milliers de marchands et d'employés de *yamen*; il y faut joindre le corps d'occupation, dont l'usage immodéré de l'opium constituait hier encore le principal exercice. En outre, et toujours pour remédier au vide laissé par les Dzoungar, K'ien-long avait fondé des colonies militaires dans le Pei-lou, dans l'Ili, à Tourfan, Karâchahr; il avait fait appel enfin à des agriculteurs non musulmans de Si-ning, de Ning-bia, de Leang-tcheou, de Si-ngan. A l'exception peut-être d'une colonie de Si-ning, au Nord de Manas, tous ces établissements ont été ruinés lors de la rébellion des Tongan et l'essai n'a pas été repris. A Tourfan et, je crois, dans l'Ili, des Turcs ont remplacé les colons chinois; mais les Tongan n'ont pas encore réussi à remettre en culture tout le Pei-lou.

Parmi les Chinois du Turkestan, les exilés méritent une mention spéciale. A côté des condamnés de droit commun, la dynastie actuelle a envoyé dans l'Ili et surtout à Ouroumtchi un certain nombre de mandarins condamnés pour des fautes d'administration. Ces hommes cultivés se sont intéressés au pays et l'ont fait connaître; ils ont rendu, en somme, au Turkestan chinois le service que les exilés russes ont rendu à la



Sibérie. On compte parmi eux des noms illustres, Ki Yun par exemple, qui rédigea en majeure partie l'énorme *Catalogue critique* de la bibliothèque impériale; après lui, l'historien, géographe et poète Hong Leang Ki; puis l'admirable érudit Sui Song, qui courut tout le Turkestan le pinceau et la boussole en mains, et dont les ouvrages restent encore, pour la géographie ancienne et moderne, notre source principale d'informations; plus près de nous enfin Lin Tsö sui, le fameux « Lin commissioner » de la Guerre d'opium, celui à qui une tradition locale absurde attribue l'invention des *kâriz*. On connaît pour ses malheurs le Cantonais Tchang Yin houan, parent, je crois, de K'ang Yeou-wei, et qui, banni à Ouroumtchi après le mouvement réformiste de 1898, y fut décapité lors des troubles de 1900. En tête de la phalange actuelle vient naturellement le duc Lan, cousin germain de l'empereur Kouang-Siu. Il a été exilé à perpétuité sur la demande de l'Europe pour sa participation au mouvement boxeur. C'est un homme de 55 ans, ouvert et accueillant, assez européenisé. Il pare au désœuvrement en s'adonnant avec passion à la photographie; un 24/30 ne lui suffit plus, il lui faut une lanterne d'agrandissement. Mais j' imagine qu'il renoncerait volontiers à ce passe-temps. Nommons ensuite Sou Tsö tch'ouen, le fameux « maréchal Sou » du Kouang-si. Je savais sa dégradation et son bannissement, mais personne ne m'avait soufflé mot de sa présence ici. Un jour que je me trouvais chez le P. Leesens, on vint m'avertir que le Sou kong pao désirait me voir. Nous nous sommes vus en effet, et le pauvre homme, dont la disgrâce est complète et définitive, m'a rappelé avec mélancolie sa vie passée, le bon temps où il était l'ami de MM. de Lanessan, Rousseau, Doumer. « J'ai connu tous vos gouverneurs et aussi vos consuls; d'ailleurs, ajoutait-il avec quelque fierté, je suis commandeur de la Légion d'honneur. » Mais la conversation était pénible, et d'un accord tacite nous sommes restés sur cette première rencontre. J'ai entretenu de plus fréquents rapports avec MM. P'ei King-Fou et Song Po lou. Ce dernier est un académicien, ancien censeur, peintre de talent, qui paie ici sa participation à quelque aventure réformiste; il s'intéresse aux choses d'Europe et m'a fait un beau jour l'éloge de la *Dame aux Camélias*: c'est, comme vous savez peut-être, la première pièce de notre théâtre qui a passé en chinois. Quant à M P'ei King-fou, son nom ne m'était pas inconnu; alors sous-préfet de Nam-hoi (Canton), il fut accusé de concussions il y a quelques années par le vice-roi Ts'en-Tch'ouen-hiuan et s'enfuit à Macao, mais le gouvernement portugais accorda son extradition; l'histoire fit alors du bruit en Extrême-Orient. Jugé sans hâte, M. P'ei King-fou s'est acheminé plus lentement encore vers l'exil, et, en attendant sa réintégration, il est à Ouroumtchi le conseiller très écouté du gouverneur. Ne vous étonnez pas de cet accueil fait à un condamné. Il n'est guère de mandarin chinois qui n'ait été dégradé quelquefois au cours de sa carrière, et, s'il s'y mêle des questions d'argent, c'est là un accident dont nul ne peut se dire à l'abri. Une aventure de ce genre tient actuellement en prison, dans quelque coin de la Chine propre, le dernier gouverneur du Turkestan. Je ne fus donc pas surpris de rencontrer M. P'ei King-

fou à la table du trésorier provincial, celui-ci tenant à me faire connaître en son ami le plus riche collectionneur de peintures de la Chine contemporaine.

\*  
\*  
\*

Nous venons de passer en revue les administrés du Turkestan chinois; je dirai peu de chose de l'administration. Depuis la suppression des *hâkim-beg* musulmans, les cadres, aux interprètes près, sont les cadres ordinaires d'une province chinoise. La réorganisation date de 1883. A cette date, le Turkestan, en chinois le « Nouveau Territoire », Sin-kiang, a été érigé en une province dépendant du vice-roi de Lan-tcheou. L'Ili compte en outre un tsiang-kiun ou maréchal tartare; le Tarbagataï, un délégué impérial. Le développement ultérieur de la Kachgarie a provoqué quelques remaniements, principalement en 1903: depuis cinq ans, la région du Lob compte à elle seule deux sous-préfets qui ne doivent pas s'amuser tous les jours. Enfin le maréchal tartare de l'Ili, M. Tch'ang-keng, ministre honoraire de la guerre, qui vient de s'attarder toute une année à Ouroumtchi, a tenté de faire créer dans cette ville une vice-royauté, dont il aurait été le premier titulaire; quant au gouverneur, on l'expédiait à Aksou; mais cette proposition ne semble pas avoir eu l'agrément du pouvoir central. Toutefois, avec les projets de chemin de fer de Si-ngan à l'Ili, avec l'érection récente de l'ancienne « cour d'administration des marches », en un ministère colonial indépendant auquel ressortit le Sin-kiang, la question se posera à nouveau quelque jour.

Au Turkestan comme dans toute la Chine, le grand vice de l'administration est l'achat, au prix de cadeaux élevés, de charges à traitements théoriques très faibles. D'autre part, tout le Hou-nan, après la campagne du Hounanais Tso Tsong-t'ang, s'est abattu sur le Turkestan; on a alors imaginé, pour satisfaire plus de candidats, de réduire de trois ans à un an et demi le terme normal des charges dans la Kachgarie; le résultat est que le mandarin doit récupérer sur ses administrés en un an et demi tous ses frais plus une provision d'attente. Un effort sérieux a été tenté récemment pour remédier à cet état de choses. Il y a quelques années, le traitement maximum en Chine, celui d'un prince du premier rang, était de 10.000 taëls; aujourd'hui le gouverneur du Sin-kiang reçoit à lui seul, comme « argent pour nourrir l'intégrité », 12.000 taëls, c'est-à-dire plus de 40.000 francs. Ce serait suffisant, si les coutumes étaient autres. Mais comment s'en tirer quand on a, comme le *tsiang-kiun*, huit cuisiniers en pied? Aussi fait-on des dettes. Comme certains officiers qui attendent à Toulon ou Lorient leur tour d'embarquement, les fonctionnaires en disponibilité vivent de crédit à la capitale provinciale; on leur fait, si j'ose dire, « l'œil colonial ». Un « œil » géant, à en juger par ce mandarin nommé naguère à Khotan, qui devait plus de 500.000 francs et partit d'Ouroumtchi, emmenant dans ses bagages tous ses créanciers. Pour sortir d'embarras, il imagina une solution élégante: il mourut en arrivant.

\*  
\*

En montant à Ouroumtchi, j'étais curieux de voir si le mouvement de réforme avait pénétré des confins

si lointains. A Koutchar, le préfet m'avait avoué ne pas comprendre le néologisme importé du Japon et qui désigne aujourd'hui une « constitution »; pour un de ses collègues, la grave nouvelle de l'année était qu'on changeait le titre des préfets et des sous-préfets. J'avais peur qu'à Ouroumtchi on se fût borné à coller sur les vieux casiers des étiquettes neuves. Heureusement ma crainte était vaine. Sans doute on en est encore à des débuts, mais qui doivent donner bon espoir. Il y a actuellement à Ouroumtchi une Ecole supérieure (*Kao-teng-hine-t'ang*), qui compte un peu plus de soixante élèves. Tous ont déjà reçu l'instruction chinoise classique. Tout en poursuivant à l'école supérieure leurs études de lettres, ils acquièrent les connaissances de géographie, de mathématiques, de langues imposées par les programmes nouveaux; n'oublions pas la gymnastique. Pour les langues étrangères, ils se partagent à peu près par moitié entre les cours de russe et d'anglais. J'ai assisté aux classes et interrogé ces jeunes gens. Le manque temporaire de livres et la pénurie de maîtres exercés rendent les progrès très lents, mais il y a des deux côtés assez de bonne volonté et d'application pour qu'on puisse avoir foi dans le succès. A côté de l'Ecole supérieure, une Ecole des Cadets (*Lou-kiun-hine-t'ang*) donne sensiblement le même enseignement scientifique à un même nombre d'élèves. Le trésorier provincial songe à ouvrir un troisième établissement. Enfin le gérant du consulat russe a inauguré un cours de russe pour une dizaine de fils de mandarins. L'exemple est contagieux, et le beau-père du duc Lan, un brave Chinois de Manas, pense fonder là-bas une école où il voudrait que les missionnaires de Scheut fissent les cours de langues européennes. Au point de vue militaire, les troupes de nouvelle formation à Ouroumtchi ne dépassent guère 1.500 hommes; elles sont bien exercées à l'allemande par des instructeurs chinois venus du Tcheli. Officiers et sous-officiers portent le sabre, mais la troupe n'a pas renoncé à son chapeau de paille. L'infanterie tire à la cible; les canons ne partent encore qu'à blanc.

Pour faire mieux connaître aux fonctionnaires chinois les choses du Turkestan, le gouverneur d'Ouroumtchi m'exprimait naguère l'intention d'imposer aux futurs préfets et sous-préfets l'acquisition du ture kachgarien. Ce serait sans contester une mesure excellente; je doute seulement qu'elle soit appliquée de longtemps. En Indo-Chine aussi, nous avons à ce sujet de belles circulaires. Le trésorier provincial, Wang Chou-jan, a un autre projet, qui intéresse plus directement les savants européens. Toutes les provinces chinoises ont de copieuses « Descriptions générales », des *l'ong-tche*; il n'y en a pas pour le Turkestan. Le livre qui en tient lieu, rédigé par ordre de K'ien-long, au lendemain de la conquête, est peu sûr et trop *out of date*. Wang Chou-jan a ouvert un bureau pour la compilation d'un *Sin kiang l'ong-tche*. Le nom de Wang Chou-jan est une garantie de bonne exécution. Commentateur connu des classiques chinois, le trésorier provincial est aussi l'auteur d'ouvrages sur l'Occident: *Histoire grecque*, *Ethnographie de l'Europe*, *Les Guerres de l'Europe*, *Vie de Pierre le Grand*, travaux de seconde main sans doute, mais qui témoignent d'une langue très sûre au service d'un esprit très ouvert.

Le commerce et l'industrie du Turkestan profiteront-ils beaucoup des tendances qui se manifestent chez les autorités? Le temps seul pourra nous renseigner. On projette bien de créer des filatures de coton, des fabriques de bougies, de faire reprendre autour d'Ouroumtchi l'exploitation du fer. Pour le moment, toute l'industrie mécanique se réduit à une trentaine de cardeuses américaines mues par les chutes d'eau, et qui servent aux sujets russes de Tourfan à séparer le coton de ses graines; encore faut-il au préalable ôter les gousses à la main. N'oublions pas cependant les mines d'or de Tarbagataï, dont l'exploitation a été inaugurée par les ingénieurs russes, mais qui végètent entre les mains des Chinois.

\*  
\*  
\*

A Ouroumtchi, beaucoup plus qu'à Kachgar, le commerce étranger est fait par les Russes; son importance absolue est d'ailleurs moindre. Les quelque 150 Tartares et Andijanais d'Ouroumtchi ne feraient pas, m'a-t-on dit, plus de 150.000 roubles d'affaires annuellement. Je donne ce chiffre à seul titre d'indication, car les éléments d'appréciation sont des plus décevants. Les Russes importent à Ouroumtchi, presque exclusivement par Tchongoutchak (Tarbagataï) et non par l'Ili, du sucre, de la bougie, des allumettes, du pétrole, du fer en barres, de la chaudronnerie et de la ferblanterie, du drap, des cotonnades, et, hélas! des vins; ils exportent surtout du coton, des peaux et de la laine. Leur situation politique est bonne.

Je ne partage certes pas l'illusion de quelques Russes qui croient le Turkestan chinois prêt à se jeter dans leurs bras. Du moins le temps n'est-il plus où le voyageur Groum Grjimaïlo était assailli par la soldatesque aux portes d'Ouroumtchi. Aujourd'hui la présence d'un consul à la capitale provinciale y donne à la Russie une sérieuse influence. Une poste, créée pour elle à titre gracieux, fait trois fois par mois le service entre Ouroumtchi et Tchongoutchak. Cependant des maladresses ont été commises. Trop longtemps les musulmans sujets russes ont pu agir sans frein ni contrôle dans certains districts de la Kachgarie. Mais la Chine n'est plus ce qu'elle fut. On fit donc acte de politique habile en retirant récemment les batteries russes du territoire chinois de l'Ili et en transférant à la Chine les quelque 15.000 Tarantchi qui, après la rétrocession de l'Ili, étaient restés sous la protection du consul russe de Kouldja. Malheureusement certaines erreurs n'ont pas permis à ces heureuses mesures de porter leurs fruits. Les Chinois se méfient, voilà tout. Ils ont envoyé quelques bataillons de troupes neuves dans l'Ili; c'est une poignée d'hommes en face des forces russes. Mais c'est une indication et certains Russes sont disposés à y voir une arrière-pensée dirigée contre eux. Enfin la Russie ne semble pas avoir mis en œuvre tous les moyens d'action et de propagande. On sait quel précieux élément d'influence ont été les médecins européens dans la Chine propre. La Russie, qui entretient presque une *sołnia* de Cosaques en Kachgarie, n'y a pas de médecin. On en a attaché un au consulat d'Ouroumtchi, mais qui se borne à peu près à soigner les quarante Cosaques de l'escorte consulaire et les musulmans sujets russes. Par contre, la femme d'un pauvre diable de Polonais, pour avoir

montré quelque dextérité d'accoucheuse, est en relations suivies avec la femme du duc La et celle du juge provincial. Il y a quelques mois, les Torgout proposèrent au docteur d'aller les vacciner en masse sur le Youldouz; il ne voulut pas faire ce déplacement, ce qui, à mon sens, ne fut guère adroit.

De tout cela résulte un certain malaise qui pèse sur les relations de la Russie et de la Chine. On l'a bien vu dans la question du télégraphe. En 1899-1900, la Chine acheva la pose d'un réseau télégraphique qui, partant du Kansou, bifurquait dans l'oasis de Tourfan vers Kachgar et Khôtan d'une part, de l'autre vers Ouroumtchi et l'Ili, Ouroumtchi et Tchongoutchak, Ouroumtchi et Kobdo. Les fils et appareils venaient, je crois, d'Allemagne; depuis lors, on a acheté du fil en Russie. A Tchongoutchak aboutit aussi le télégraphe russe; mais les deux lignes ne se raccordent pas, on n'a jamais su pourquoi; un télégramme d'Ouroumtchi à Moscou doit faire un crochet sur Pékin. Ce qui n'a pas été fait à Tchongoutchak, les Russes ont voulu le réaliser à Kachgar. L'importance de leur commerce, l'incessant mouvement des caravanes, un va-et-vient qui, pour la belle saison, jette annuellement au Turkestan russe plus de 15.000 Kachgariens, rendaient naturelle et désirable la prolongation de la ligne frontière d'Irkechtam jusqu'à Kachgar. Le consul Kolo-kov s'adresse au *tao-t'ai* de Kachgar, le consul Krotkov insista près du *tsiang-kiun* et du gouverneur à Ouroumtchi. La Russie offrait, je crois, de faire l'installation à ses frais, la Chine fournissant seulement les poteaux: sa proposition a été déclinée. La Chine s'inquiéta peut-être de ce que la ligne d'Irkechtam est une ligne stratégique, qui n'accepte de télégramme qu'en russe et seulement pour la Russie. Quoi qu'il en soit, la jonction est trop dans la logique des choses pour ne pas s'imposer quelque jour. Mais l'affaire est symptomatique du sentiment de défiance qui sépare les deux pays.

Ce sera peut-être là un obstacle aux projets de chemins de fer. Une ligne du Kan-sou à l'Ili serait d'un établissement relativement facile, sans ouvrages d'art importants; elle n'aurait que le tort de traverser de longs déserts. Aujourd'hui, le maigre trafic que fait la Chine proprement dite avec Ouroumtchi, alimenté par du thé, des soieries, quelques articles japonais, des cigarettes américaines, se fait tout entier à dos de chameau. Sa route part de Tien-tsin et gagne Kouei-houa-tch'eng, traverse la Mongolie par une route que nos cartes ignorent, et aboutit à Goutchen. Les caravanes retournent en Chine presque à vide. Les bagages des mandarins et les convois d'argent arrivent seuls par Lan-tcheou. Un chemin de fer permettrait à ce commerce de se développer. Grâce à lui, on pourrait utiliser les richesses minières du Tien-chan, exploiter le charbon en grand, raffiner le pétrole indigène qui, aujourd'hui, ne sert qu'à graisser les essieux. Enfin, surtout dans le Pei-lou, il reste de vastes espaces en friches. Pendant quelque temps, la Chine pourrait trouver là un débouché pour l'excédent de sa population, et parer peut-être à ces grandes famines dont vous n'avez pas oublié les récents ravages. Ces avantages d'une voie ferrée au Turkestan n'ont pas manqué de frapper les Chinois; le prince Sou fut chargé naguère à Pékin d'étudier la question.

Seulement, on a peur en même temps des Russes. Certains fonctionnaires chinois, rappelant les étapes de l'expansion russe en Asie, exprimait naguère la crainte que, sous les entreprises de chemins de fer, se dissimulassent des visées d'annexion. Pour peu fondées qu'elles soient, de telles appréhensions, s'ajoutant aux grosses difficultés financières du projet, sont peut-être de nature à en retarder l'exécution pendant bien des années.

\* \* \*

Le Turkestan est, en tout cas, incapable d'en faire les frais. C'est une province en débet où l'argent est rare et cher. Un texte du VII<sup>e</sup> siècle veut qu'à cette époque on tirât de la région qui porte encore le nom de Kumuch, « Argent » (entre Toksoun et Karachahr), toute la monnaie d'argent dont se servait la haute Asie: en fait, on ne connaît autour de Kumuch que des gisements de plomb, dont l'exploitation, entreprise il y a quelques années par des Tongan, est aujourd'hui abandonnée. Tout l'argent du Turkestan est importé de Chine en barres et en sabots. Une partie en est employée à fondre une monnaie d'argent au titre théorique de 785/1000 et qui consiste en pièces de 5 *ts'ien* (soit un demi-taël), de 3 *ts'ien*, de 2 *ts'ien* et de 1 *ts'ien*; ces dernières, recherchées par les femmes qui en font des boutons et des boucles d'oreilles, ne se rencontrent plus sur le marché. Si le Turkestan ne produit pas d'argent, tous ses fleuves roulent de l'or: l'or de Tarbagataï vaut 30 fois son prix d'argent à Ouroumtchi, celui de Manas 33, celui de Khotan 36 fois. Ces rapports ne diffèrent pas trop de celui actuellement établi dans le monde; la valeur absolue des métaux précieux est, par contre, très élevée. Les conditions de change du rouble russe sont onéreuses: on est trop heureux, à Kachgar, de trouver préneur à 0 taël 625, au lieu qu'à compter les cours moyens du taël et du rouble à 3 fr. 45 et 2 fr. 65, le change du rouble au pair serait de 0 taël 767. J'aurais beaucoup à dire à ce sujet; ce sera pour une autre fois. Je ne veux encore vous signaler aujourd'hui qu'un document que je crois nouveau: c'est le tableau des sommes pour lesquelles les provinces de la Chine propre sont tenues de contribuer annuellement aux dépenses du Turkestan (Sin-kiang); voici les chiffres:

Honan .....	560.000 taëls
Chan-si .....	780.000 —
Administ. de Ho-tong...	480.000 —
Chan-si .....	190.000 —
Hou-peï .....	300.000 —
Hou-nan .....	150.000 —
Kiang-sou .....	190.000 —
Ngan-houei .....	190.000 —
Deux Houai .....	190.000 —
Kiang-si .....	330.000 —
Seu-tchouan .....	910.000 —
Douanes de Fou-tcheou.	190.000 —

On arrive ainsi pour le Sin-kiang, s'il vivait de ses seules ressources, à un déficit annuel de 4.460.000 taëls, soit environ 15 millions de francs. La Chine ne colonise pas à bon marché.

Veillez croire, etc.

PAUL PELLLOT.

## LA MISSION MADROLLE

Le ministère des Affaires étrangères nous communique une lettre de M. Beauvais, vice-consul de France à Hoi-hao, et qui donne un certain nombre de renseignements sur la mission que M. Madrolle vient d'accomplir dans l'île de Haïnan. Le voyageur étant en

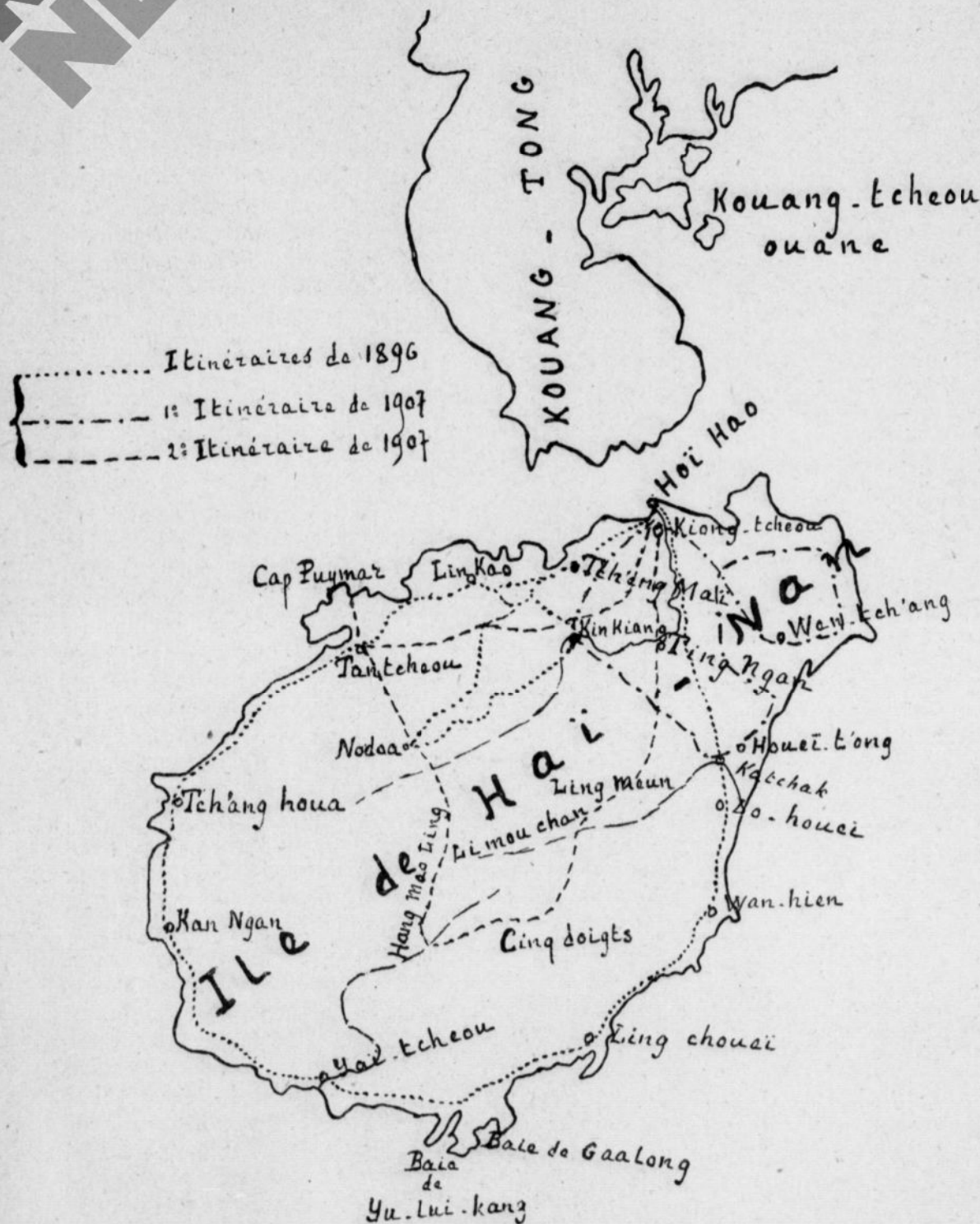
territoires Nord et Nord-Est de l'île, de façon à lui permettre de combler un certain nombre de blancs de la carte dressée par lui à la suite de son voyage de 1896. M. Madrolle revint à Hoi-hao le 13 novembre, après avoir décrit, dans les sous-préfectures de Wen-tchang, Houei-tong, Lohouei et Ting-ngan, ainsi que Tch'eng-mai, un énorme huit qui constituait un itinéraire absolument nouveau, ne faisant que traverser les anciens relevés, sans les emprunter même sur un nombre très restreint de kilomètres.

Durant ce premier voyage, M. Madrolle s'était soigneusement astreint à ne pas attaquer les territoires Loi.

Après quelques jours de repos, M. Madrolle reconstitua sa caravane, et, le 23 novembre au matin, il quitta de nouveau Hoi-hao pour Ting-ngan et Lingmeun, l'un des derniers marchés à l'orée des régions centrales inconnues, d'où il comptait partir pour s'enfoncer dans le massif central. Après quelques jours passés à Lingmeun pour y prendre langue, M. Madrolle, auquel les autorités ne firent aucune difficulté sérieuse, se lança en avant.

Longeant le pied occidental du massif des Cinq-Doigts (Ngo-tsi-léa), il retomba sur une rivière qui, partie du massif central, va déboucher dans la mer, à l'extrême Sud de l'île, à Yaï-tchéou. Il ne se trouvait plus qu'à quelques étapes de cette dernière ville, et il eût pu ainsi accomplir le « record » de la traversée de l'île dans sa plus grande largeur et par son centre absolu. Il préféra, trouvant que la chose serait plus avantageuse pour la science et pour la géographie, remonter alors vers le Nord-Ouest, en longeant le pied oriental du massif du Hang-mao-léa et, passant par un col élevé, entre ce massif et celui du Loï-maéléa (Li-mou-chan ou massif de la Mère des Loï), il vint retomber sur les établissements des missionnaires américains de Nodoo, poussa jusqu'à Tan-tchéou et revint ensuite à Hoi-hao par une route également nouvelle; il était de retour ici le 1<sup>er</sup> janvier 1908, et ses itinéraires, tout nouveaux, ne chevauchaient sur les anciens que sur un parcours maximum d'une vingtaine de lis.

M. Madrolle resta à Hoi-hao jusqu'au 16 janvier. Il s'embarqua ce jour-là pour Hong-kong et il va rentrer en France par le Transsibérien, après avoir visité les principaux ports ouverts de la Chine. Le voyage de M. Madrolle



Route pour rentrer en France ne tardera sans doute pas à nous communiquer directement les résultats de sa reconnaissance, mais, en attendant, nous croyons intéressant de publier les indications qui nous viennent du vice-consulat de France à Hoi-hao :

...M. Madrolle, venant d'Indo-Chine et de Kouang-tcheououane, est arrivé à Hoi-hao le 11 octobre 1907. Ayant réuni le personnel nécessaire, il quitta le vice-consulat pour entreprendre une première tournée de reconnaissance qui devait porter à peu près uniquement sur les

maéléa (Li-mou-chan ou massif de la Mère des Loï), il vint retomber sur les établissements des missionnaires américains de Nodoo, poussa jusqu'à Tan-tchéou et revint ensuite à Hoi-hao par une route également nouvelle; il était de retour ici le 1<sup>er</sup> janvier 1908, et ses itinéraires, tout nouveaux, ne chevauchaient sur les anciens que sur un parcours maximum d'une vingtaine de lis.

M. Madrolle resta à Hoi-hao jusqu'au 16 janvier. Il s'embarqua ce jour-là pour Hong-kong et il va rentrer en France par le Transsibérien, après avoir visité les principaux ports ouverts de la Chine. Le voyage de M. Madrolle

est du plus haut intérêt. Il est bien certainement le premier Européen qui ait ainsi parcouru le centre absolu de l'île de Haïnan, et il en rapporte, avec un itinéraire, une abondante moisson de documents de toutes sortes. C'est ainsi qu'il fait remettre au service géologique indo-chinois une collection de plusieurs centaines d'échantillons de roches recueillies par lui en des points soigneusement repérés.

Un point dès maintenant acquis et qui confirme la supposition que la lecture attentive des rapports rédigés par les missions chinoises qui se succèdent dans l'île depuis plusieurs années m'avait fait émettre, c'est que l'intérieur de Haïnan est, en somme, très déboisé et qu'il n'y a pas à faire très grand fond sur les richesses forestières que l'on se plaisait jusqu'ici à y croire contenues. Il est probable que des explorations encore plus sérieuses détruiront encore un certain nombre de légendes sur l'extrême richesse de ce massif de roches éruptives et de terrains primaires.

M. Madrolle a rencontré chez les Loï des populations de la plus grande douceur, travailleuses et agricoles, et point du tout de farouches sauvages continuellement lancés sur le sentier de la guerre, comme pourraient le faire croire les récits chinois. Il est à peu près certain que ces populations, qui seraient parfaitement inoffensives, ne se soulèvent que par suite des excès de cupidité d'un certain nombre de Chinois à l'affût sur les frontières de leurs réserves. Aucun incident même de la plus légère nature n'a marqué le voyage de M. Madrolle, qui, dès lors, ne semble qu'une simple promenade. Il faut en louer notre compatriote, dont le caractère fort doux et la connaissance antérieure du pays ont évidemment beaucoup facilité la tâche.

Bien que j'aie employé plus haut le mot de promenade, il ne faudrait d'ailleurs pas croire que M. Madrolle a fait un voyage facile. Sur dix-huit coulis et deux soldats amenés par lui, sans compter ses deux boys, tout son personnel est revenu malade; deux coulis sont morts en route, et huit autres sont en si mauvais état que leur décès peut bien être une question de jours. Il doit se produire ici le phénomène inverse de ce qui se produit au Yunnan. Les Chinois, porteurs, soldats, coulis, boys, sont gens des plaines baignées par la mer, tous plus ou moins impaludés, dans un milieu où la malaria sévit à l'état endémique. L'ascension de ces gens à 700 et même 1.000 mètres d'altitude, leur séjour dans ces régions élevées pour leur organisme, déterminent évidemment chez eux un réveil de paludisme, sous forme de crise intense. J'ai observé le même cas chez des Européens qui avaient vécu au Tonkin de longues années et qui, à leur arrivée au Yunnan, se voyaient en proie à des accès bilieux de la plus haute gravité. C'est ainsi également que l'indigène des hauts plateaux du Yunnan donne, à sa descente dans les plaines du Tonkin, un pourcentage de décès simplement effrayant.

### MISSION BONS D'ANTY

### JOURNAL DE MARCHE

#### III

LAC TONGTING. — LE DELTA NORD ET SES CANAUX. —  
LE TSÉ ET LE YUAN.

Nos lecteurs se rappellent que M. Bons d'Anty, consul général de France à Tchentou, a accompli l'an dernier, avec le concours du Comité, une mission au Hounan et au Kouei-tcheou, en regagnant son poste à l'expiration d'un congé en France. Nous avons déjà publié dans le Bulletin de juin 1907 les deux premiers chapitres de son journal de marche qui rapportaient son voyage de Changhaï à Tchang-

cha et son séjour dans cette dernière ville. Le chapitre III de ce journal conduit notre missionnaire jusqu'à Tchang-té, le grand centre du Hounan occidental. Malgré les détails dont ce journal de marche est rempli, et peut-être même à cause d'eux, parce qu'ils donnent une idée très nette de ce qu'est la vie d'un européen voyageant en Chine, nous croyons intéressant d'en continuer la publication intégrale. D'autres renseignements qui nous arrivent de la mission de M. Bons d'Anty nous permettront dans un prochain Bulletin, avant de recevoir le dernier chapitre du journal de marche, de donner des indications sur les observations que M. Bons d'Anty a pu faire sur son parcours entre Tchang-té et le Seu-tchouan.

Notre intention première avait été de commencer à Tchangcha le voyage par terre. Nous en fûmes empêchés par les fêtes du nouvel an qui interrompent le courant ordinaire de la vie en Chine et nous auraient mis dans l'impossibilité de former un important convoi. D'ailleurs, j'avais pu me rendre compte que Tchangcha, port fluvial de premier ordre, n'est point une tête de ligne de caravanes. En tout temps, il nous eût été difficile d'y recruter des porteurs et de nous y procurer le matériel nécessaire. Ces conditions de temps et de lieu nous engagèrent à accepter les propositions du patron de la jonque sur laquelle nous nous trouvions installés depuis Yotcheou. Les bateliers nous assuraient, d'ailleurs, qu'ils nous conduiraient en six ou huit jours à Tchangté, distant de quatre à cinq étapes par la route. A les en croire, la traversée par eau ne nous retarderait pas beaucoup. La décision prise, un contrat fut établi en bonne et due forme, suivant la coutume des Chinois, peuple des plus paperassiers, comme on sait. Ces sortes d'engagements constituent une garantie sérieuse, mais il faut tenir la main à l'exécution des clauses. Le Chinois est fidèle observateur de la lettre, ce qui lui a valu une réputation assez justifiée de probité en affaires; il a, par contre, une tendance à interpréter l'esprit du pacte à sa façon, c'est-à-dire aussi avantageusement que possible pour lui-même. C'est ainsi que dans les livraisons de marchandises, il essaiera généralement d'augmenter le profit lui revenant en fraudant sur le poids ou la qualité; il est passé maître dans l'art d'adultérer les matières premières, denrées ou produits. De là des mécomptes pour les facteurs étrangers de la côte et c'est ce qui explique comment ceux-ci poussent à l'ouverture des centres commerciaux situés dans l'intérieur, en des points de plus en plus rapprochés des lieux d'origine de la marchandise; telle est la principale raison de l'installation à Yotcheou, Tchangcha et Tchangté au Hounan, à Tchongking (et bientôt à Wanhein) au Seutchouan, de nos petites colonies de marchands protégés par leurs consulats et que gardent des canonnières. Les Chinois n'ont, on le voit, à s'en prendre qu'à eux-mêmes si le mouvement de pénétration s'accroît, qu'ils regardent d'un œil si défavorable. Les étrangers préféreraient certainement le confort et les ressources de toutes sortes qu'offrent pour eux l'existence des « Settlements » de Hankeou, Changhaï, Canton, au véritable exil, pénible à tous égards, qu'implique l'obligation de résider à Tchongking, par exemple.

Le 14 février à midi, après les cérémonies propitiatoires d'usage, notre jonque lâcha ses amarres et

gagne difficilement le milieu du Siang. Un vent violent souffle par rafales, la prenant en tête et gênant les manœuvres, puis la marche. Le fleuve clapote lourdement sous la coque et jette de gros paquets d'eau sur le gaillard d'avant : les fortes rides de sa surface nous soulèvent pour nous laisser retomber en un balancement désagréable. Il faut tout tenir fermé : nous sommes quatre assis dans le petit pan coupé transformé en salle de travail, nous gênant mutuellement ; on est, en outre, bien empêché de lire ou d'écrire par suite de la demi-obscurité. Les volets de bois ne laissent filtrer que de rares rayons d'une lumière jaunâtre mesurée parcimonieusement par un ciel bas et sale. Nous descendons ainsi sur une distance de deux kilomètres à peine, puis le patron nous annonce que ses gens sont exténués et il mouille le long de la rive gauche, vers le confluent du Lieou-ho. Nous en profitons pour ouvrir quelques caisses, caser leur contenu et tenter de nous installer plus commodément. Le lieutenant Noiret nous a rejoints l'avant-veille. Parti de Hankeou le 9 février, il a pris une jonque à Yotcheou et grâce au vent qui nous est si hostile, il n'a mis que vingt-sept heures à effectuer le trajet jusqu'à Tchangcha.

De la caisse volée si audacieusement, pas de nouvelles ; mon collègue à Hankeou suivra l'affaire, compliquée par le fait que la chaloupe chinoise à bord de laquelle elle s'est produite, arbore le pavillon d'un petit pays étranger.

Ces affrètements de bateaux indigènes par les Européens, Américains et Japonais, constituent une branche de transactions qui est quelquefois lucrative, mais les maisons sérieuses se tiennent à l'écart de ce genre d'entreprises à cause des compromissions ou collusions auxquelles s'exposent les négociants qui consentent à s'en occuper.

Nous passons toute la soirée et la nuit à ce mouillage si rapproché de Tchangcha que nos gens et les bateliers retournent en ville le long de la berge, fêter le nouvel an, sous le prétexte d'approvisionner le bord et notre cantine. Les heures s'écoulent lentement, l'étroitesse du local, le froid qui nous pénètre, imposant une oisiveté décourageante. Au coucher du soleil, nous sommes régalez d'une sérénade discordante et de salves assourdissantes par la jonque de guerre ancrée à nos côtés. C'est celle qui était préposée à notre garde dans le port de Tchangcha. Son commandant a sollicité de ses chefs la mission de nous escorter et il s'est fait agréer de nous en promettant de prêter aux bateliers l'aide de son équipage : ces matelots nous furent réellement très utiles et gagnèrent bien la gratification sur laquelle leur capitaine comptait pour eux comme pour lui, lorsqu'il demanda à nous accompagner.

Ce petit bateau est du type ordinaire en service sur toutes les voies fluviales de la Chine : en forme de sabot, relevé en biseau à la proue, haut sur l'eau à la poupe, il n'a en fait de logement qu'un château d'arrière, réduit allongé où est installé l'officier, les hommes couchent sur le pont, abrités par la voile rayée de larges bandes alternativement blanc et bleu, qui, posée sur une vergue suivant l'axe du bateau, fait l'office de tente ; on ne peut tenir dessous qu'accroupi. C'est là que cuisinent, mangent et dorment, trompent

l'ennui par des conversations ou des parties de cartes une dizaine d'hommes. Le mât est très haut, de façon à profiter du moindre souffle de vent. Six ou huit paires de rames servent aussi de propulseurs. A l'avant, la présence d'un pierrier gros et court légitime l'appellation de *p'ao tchouan* « bateau-canon » donnée officiellement à ces barques de police. L'équipage est très habile manœuvrier et sait merveilleusement jouer des avirons : aussi ces petits bâtiments sont-ils très sûrs et très rapides ; vernis à l'huile imperméable de sterculia (*longyeou*), qui les recouvre d'un laquage jaune paille, ils sont toujours tenus très propres. L'ennui pour ceux qui s'endorment sous leur aile, comme nous allons le faire pendant plusieurs nuits, c'est que les deux matelots de veille frappent toutes les dix minutes, l'un sur un tam-tam, l'autre sur un tambour. Les changements de quart sont annoncés par des roulements et des coups précipités de ces instruments ; le premier et le dernier quart se marquent en outre par des salves. Il faut une certaine habitude pour que cette musique ne dérange plus le voyageur dans son sommeil, surtout étant donné que la « canonnière », soucieuse de sa responsabilité, a toujours soin de s'accoler étroitement à la jonque qu'elle convoie. On en retire l'agrément de ne pas perdre une bouffée des exhalaisons de la cuisine des matelots qui font d'habitude frire dans l'huile de sésame des ragoûts relevés de piment, d'oignon et d'ail, ou bien dégustent avec leur riz des navets conservés dans la saumure, d'une odeur pestilentielle.

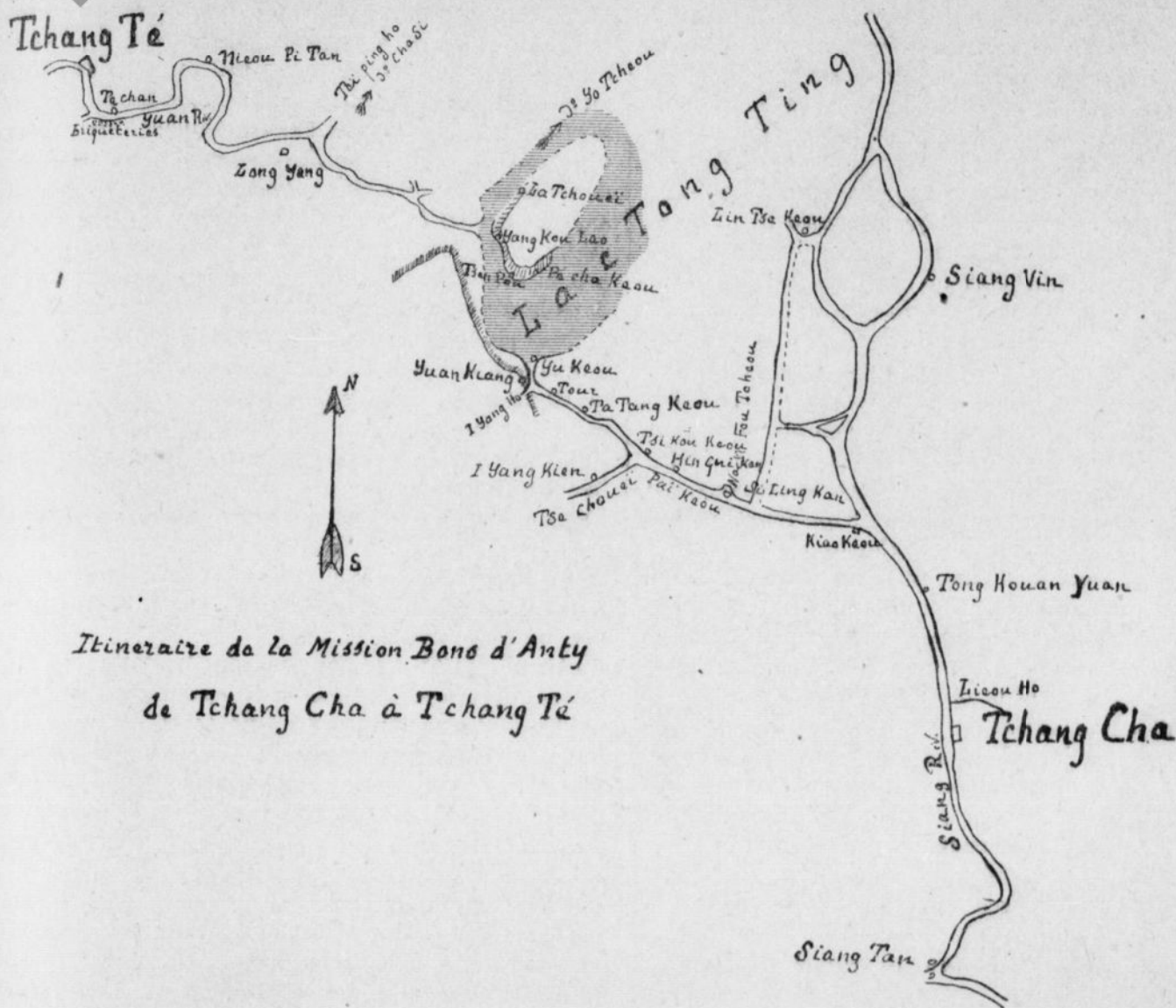
La matinée du 15 février nous réserve la surprise d'une tempête avec de violentes averses. Nous nous mettons pourtant en route d'assez bonne heure, mais au bout de 20 lis (8 kilomètres environ), les bateliers demandent la permission de s'arrêter, disant ne plus pouvoir lutter contre les eaux qui refluent sous l'action du vent et forment ainsi des tourbillons dangereux. Ils repartent sur notre ordre, et vers midi cherchent à franchir un rapide : saisis par le remous, ballottés par de grosses vagues à la crête écumante, nous sommes un moment en perdition, talonnant sur les bancs de galets, puis rejetés en eau profonde où la jonque tourne comme une toupie, couchée tantôt d'un bord, tantôt de l'autre au gré de la lame. Arrosés copieusement, étourdis par ces mouvements giratoires désordonnés, nous nous estimons trop heureux quand un contre-courant nous ramène au point de départ. On n'ira pas plus loin aujourd'hui. Une partie de nos domestiques et la presque totalité des deux équipages retournent en ville de Tchangcha comme la veille, mais en prenant passage, cette fois, sur les nombreux petits esquifs que la brise fait remonter à toute vitesse. Pour occuper ces loisirs forcés, nous songions à descendre un instant à terre, lorsque tout à coup, à la pluie qui avait un peu diminué, succède la grêle, puis la neige tombant en gros flocons serrés. La température baisse en même temps à 4 ou 5 degrés au-dessous de zéro, et nous ne savons comment nous réchauffer dans ces compartiments aux parois de bois mince couturées de fissures qui livrent passage aux vents coulis et suintent la neige fondue. La soirée est des plus pénibles, la nuit excessivement dure. Mouillés et glacés, nous sommes tenus éveillés par les secousses continues de la jonque, qu'une houle violente tourne et

retourne, déferlant à grand bruit sur la rive et ébranlant la membrure de grands coups sourds. L'un de nous est pris d'un grave malaise, et l'inquiétude que nous inspire son état ajoute encore à nos épreuves.

Le lendemain 16, nous ne pouvons repartir qu'après 10 heures, et notre marche coupée d'arrêts forcés très fréquents, à cause des obstacles de toutes sortes qu'y opposent le vent, la neige, les courants et les rapides, notre marche est si lente qu'à 4 heures du soir, nous avons à peine franchi 10 lis (4 kilomètres), puisque nous mouillons à 27 lis de Tchangcha. Nous

efficacités : le froid glacial et l'humidité fatiguaient beaucoup le malade ; tout le monde en souffrait, d'ailleurs, surtout les Chinois, mal préservés par leurs vêtements de toile.

Après une fort mauvaise nuit, nous attendons au repos que la violence du vent soit un peu tombée. Vers 8 heures, on peut enfin marcher. La jonque avance à la rame et à la perche ; bientôt, elle n'a plus qu'à se laisser aller au fil du courant, qui a repris son allure normale et nous entraîne assez vite. A midi, nous sommes à la hauteur de Tong-kouan-yuan et à



*Itineraire de la Mission Bons d'Anty  
de Tchang Cha à Tchang Té*

avons croisé toute la journée beaucoup de bateaux qui remontaient, dont une chaloupe à vapeur remorquant deux jonques. Les rives du Siang, recouvertes d'un tapis d'une blancheur immaculée, offraient un très beau spectacle, la verdure des bouquets de bambous, l'ocre vermillon des collines d'argile et les taches sombres des habitations faisant avec ce manteau aux reflets argentés des contrastes de couleur très réussis. Malheureusement, le froid nous forçait vite à renoncer à la contemplation de ces jolis tableaux pour nous réfugier sous l'abri relatif de nos cabines. L'indisposition de notre compagnon allait en s'aggravant, présentant tous les aspects d'un mauvais accès de fièvre ; les soins que nous lui donnions n'avaient pas grande

4 heures nous atteignons l'entrée du Kiao-keou (« Canal de communication ») (1).

Comme je l'ai dit précédemment, cette branche du réseau lacustre est utilisée presque exclusivement aux hautes eaux ; elle offre un raccourci pour la direction de Tchangté, mais en cette saison on n'y trouve pas toujours suffisamment de fond. Notre batelier résolu pourtant de s'y engager, se faisant fort de passer avec une jonque légère, car notre maigre bagage ne compte pas à ses yeux comme cargaison. Nous nous arrêtons un instant à l'entrée du canal. Sur la rive Sud, au confluent du Siang, s'étend un assez gros bourg

(1) Ou Kiao-k'ou, « porte du pont ».

appelé aussi Kiao-keou. Nous le visitons, pataugeant dans une boue de neige fondue, grasse d'immondices. Les rues sont étroites, pavées de blocs de pierre. Les maisons, de construction substantielle (briques et tuiles), présentent des rangées de magasins pour la plupart entrepôts de vernis et huiles à laquer, ainsi que de l'opium du Seutchouan et du Koueitchou, d'après leurs enseignes. Tout est hermétiquement clos, en raison de la Fête, sauf quelques épiceries où nous achetons des kakis séchés ressemblant à des dattes, des noix et de grossières pâtisseries. Les habitants sont presque tous occupés à jouer. A l'occasion du Nouvel An, l'Administration chinoise tolère les jeux publics pendant un mois environ : des industriels en profitent pour installer au coin des rues, dans les débits de thé ou de boissons, les cours des pagodes, sur les places, etc., des « banques » fort achalandées. Le croupier se tient derrière une petite table, ayant devant lui des sapèques ou bien une boîte de dés sur les combinaisons desquels on parie suivant la règle du pair et impair, en général. On voit aussi des sociétés de gens absorbés dans une partie de cartes.

Ce qui nous frappe, c'est le type spécial des indigènes, si différent de celui que présentent d'ordinaire les Chinois. Evidemment, les caractères somatiques des souches aborigènes n'ont pas encore été ici modifiés et comme nivelés par les croisements dont l'effet a transformé ailleurs les divers éléments ethniques en un mélange si homogène. De belle taille, fortement charpentés, bien musclés, ces Hounanais ont des têtes osseuses, aux traits accusés qui leur donnent une physionomie farouche. Beaucoup ressemblent à des nègres à demi blanchis : prognathisme accentué, nez camard évasé, grosses lèvres lippues ; chez d'autres, le nez est droit et allongé, mais peu saillant ; les dents longues et larges leur font une mâchoire chevaline, à la façon de celle dont la caricature dote nos voisins d'outre-Manche. L'œil est à peine bridé et s'enfonce sous l'arcade sourcilière proéminente. Le teint très foncé va de l'olivâtre à une nuance basanée. Nous remarquons aussi la propreté et le confortable des vêtements de toile brune ; la plupart des hommes portent des vestes fourrées de peau de mouton. Tous sont chaussés de grosses galoches de bois garnies de cuir, avec des bas de toile blanche ou bleu clair. Le turban, également de couleur foncée, est la coiffure ordinaire.

A en juger par ce rapide coup d'œil, les caractéristiques de cette population rappellent le type des aborigènes de race Yao plutôt que celui des Miaotse. Je crois, d'ailleurs, ces deux éléments très voisins, issus sans doute d'une même souche, dont les Yao gardent toutefois plus fidèlement la pureté originelle. Leurs langues appartiennent à la même famille et ne diffèrent que par des particularités de vocabulaire, le génie et la syntaxe étant identiques. L'une et l'autre ont, de toute évidence, contribué à la formation des dialectes parlés par les Thaïs indo-chinois, et je reconnais chez ces Thaïs (principalement ceux de grande race, comme les Lus) des caractères physiques qui les montrent apparentés indéniablement avec les Yao d'une part et les Miaotse de l'autre.

Il est curieux de constater ainsi, au Hounan, principal foyer du sentiment national chinois, des indices

raciaux si marqués. Mais il ne faut pas oublier qu'une partie importante de la province n'a été assimilée qu'à une époque toute récente. Encore à l'heure actuelle, les régions les moins accessibles, les lieux défendus par des obstacles naturels, surtout vers les frontières du Kouantong et du Koueitchou, sont occupés par des aborigènes barricadés dans leurs retraites, dont ils interdisent jalousement l'entrée aux Chinois. Ces indigènes conservant leur langage et leurs coutumes, à demi ou totalement indépendants, entrent pour plus d'un dixième dans le nombre des habitants du Hounan.

Aucune amélioration ne s'étant produite dans l'état de notre malade, je décide de le diriger par eau sur Tchentou. On lui loue une barque sur laquelle on l'installe aussi bien que possible, et nous lui disons au revoir. Il retourne par la voie du Siang à Yotcheou, port où il s'embarquera sur un vapeur à destination d'Itchang. Comme nous l'avions pensé, il arriva ainsi dans cette dernière ville à temps pour y prendre passage à bord de la grosse jonque chargée de nos bagages ; elle le conduisit jusqu'à Tchongking, où il prit la route de terre pour gagner Tchentou, entrant dans la capitale du Seutchouan le 18 avril.

Nous partons de Kiaokeou en même temps que lui, à 5 heures du soir. Le canal a une largeur moyenne de 40 mètres. Ses belles eaux glauques sont calmes et coulent entre de hautes herbes alluviales, sans un seul caillou. Ces terrains doivent être définitivement fixés, puisque la rive est jalonnée de maisons, paillettes et cases en torchis ou en pisé. Il y a aussi, en bordure, quelques arbres verts, mais surtout beaucoup de saules, pour le moment dépouillés de leurs feuilles. A perte de vue, la campagne est ensevelie sous la neige. Nous avançons lentement, à la perche, soutenus plutôt que poussés par la voile qui a été hissée. Le lit se développe en zigzags, faisant continuellement des coudes à angle droit. Lorsque nous nous arrêtons pour la nuit, à 7 heures, il se met à pleuvoir ; un fin grésil tombe par moments ; cependant la température remonte un peu.

La journée du 18 est relativement douce : vent et pluie ont cessé. Mais voici que nous sommes ralentis par les bas-fonds. Le canal s'est aussi considérablement rétréci, ce qui gêne nos évolutions en raison de la sinuosité si marquée du lit. Il faut alléger l'arrière, et même on a enlevé le gouvernail qui traînait dans la vase et retenait le bateau à la façon d'une ancre. Des matelots de la canonnière s'attellent à la cordelle que le batelier a mise à terre, et ce précieux renfort nous est d'un grand secours. Ainsi halés, mais non sans peine encore, nous débouchons enfin, sur les 3 heures, dans le grand bras de Païkeou (canal de l'Éventail) (1), ainsi nommé à cause de sa forme trapézoïde. Son entrée est marquée par la réunion du Kiaokeou (48 lis de long) avec le Lintsekeou, autre bras qui rejoint le Siang plus au Sud : ce Lintsekeou est plus accessible en cette saison, mais pour le prendre nous aurions été obligés à un grand détour. Il est facile de voir à présent que nous avons suivi une voie peu fréquentée,

(1) On donne le nom de *pai* à des simulacres d'éventails portés comme attributs dans le cortège des mandarins. — grands trapèzes d'éclisses de bambou tressées fixés la base en haut sur une hampe.



à l'activité du mouvement que nous trouvons à partir de la jonction. A cause des méandres, on aperçoit des bateaux dans toutes les directions. Quelques-uns sont de fort tonnage. Il y a également des radeaux de bois, venant du Siang, halés vers le lac. Ce qui domine, ce sont les « charbonniers », longues barques étroites calant de 8 à 9 pouces (notre jonque, sur lest, a 1 pied 8, soit plus de 50 centimètres de tirant d'eau). Ces transporteurs de charbon de terre rentrent à vide, dans la région de Paokingfou, par la rivière Tsé, la nature de leur cargaison ne leur permettant pas de prendre un autre fret. Ils appartiennent presque tous à des Compagnies dont ils battent le pavillon : des banderoles font connaître aussi la zone desservie (« Nan lou », Région du Sud, dans le cas actuel). D'autres bateaux du même type remontent à Taoyuan, d'où ils sont venus avec un chargement de charbon de bois.

Les rives du Paikou sont basses, mais plus élevées pourtant que la campagne, cultivée en rizières, qu'elles défendent ainsi contre les crues : j'ai déjà dit souvent que le lac s'étend jusqu'à Siang-yin-hien, refoulant le courant du Siang : Siang-yin forme alors une île. Il doit en être de même ici, où ces compartiments endigués doivent sembler flotter au milieu des eaux. Tous les hameaux sont en terrain surélevé ; la végétation se réfugie aussi autour des habitations. L'arbre le plus commun est toujours le saule. La campagne est très vallonnée, et la neige qui fond verse à grand bruit des eaux qui vont s'amasser dans les plis d'érosion, ou forment des ruisseaux s'épanchant en cascades dans les canaux. De nombreux vols d'oies et canards sauvages passent fréquemment au-dessus de nos têtes et nous invitent à aller faire un tour à terre dans l'espoir d'y rencontrer quelque gibier ; mais les chasseurs ne rapportent qu'une tourterelle et un malheureux hibou tué par méprise. Nous tirons aussi des plongeurs, petits bécasseaux dont les évolutions sur l'eau sont fort gracieuses ; la chair est huileuse et coriace, et nous l'abandonnons à l'équipage, qui en agrmente son ordinaire. Les oies et les canards sauvages peuplent les îles et les terres non cultivées du lac : on les y voit en troupeaux serrés comptant des milliers de têtes ; mais il n'est pas facile de les atteindre, car, gardées par des sentinelles vigilantes, ils s'envolent au loin dès que l'on fait mine d'approcher de leurs campements.

Le patron de la jonque, soucieux de regagner le temps perdu, presse la marche qui se poursuit jusqu'à 9 h. 30, ininterrompue. Nous n'avons parcouru que 135 lis pendant ces cinq premières journées, et il en reste 370 à faire pour arriver à Tchangté.

Nous quittons de bonne heure le mouillage de Siling-kang, où nous avons passé la nuit du 18 au 19 février, au pied du petit hameau de ce nom : les mots *ling* et *kang*, qui reviennent souvent dans la toponymie du delta signifient, le premier « terre-plein », le second « canal ». Un passage difficile contourne la petite île de Nan-fou-tche, rattachée en ce moment à d'autres terres. Il y a si peu de fond que les bateliers sont obligés de descendre dans l'eau et de soulever et pousser la jonque : des rapides font obstacle à l'entrée et à la sortie de ce couloir ; dans l'un d'eux, une collision se produit entre la jonque et d'autres barques,

ce qui provoque des deux côtés un concert de récriminations appuyées de bordées d'injures. Les Chinois ont un riche répertoire de malédictions, et ils ne manquent aucune occasion d'y puiser largement : je ne leur connais d'égaux sous ce rapport que les muletiers espagnols, dont le vocabulaire spécial est aussi d'une rare opulence : chose curieuse, les imprécations et jurons en usage dans ces pays, entre lesquels on ne s'attendrait à rencontrer aucune ressemblance, offrent une identité surprenante. Pour donner ici un échantillon de ces expressions, même en choisissant parmi les plus modérées, il faudrait avoir recours au latin qui « dans les mots brave l'honnêteté » ; encore serait-il bon de se servir de périphrases.

Le temps est au beau. On avance donc assez rapidement dans ce dédale de canaux se ramifiant vers tous les points du compas. C'est bien un delta en voie de comblement. On circule entre des berges manifestement relevées en digues. La neige recouvre toujours les champs qui s'étendent en contre-bas, interceptés par des fossés d'irrigation aboutissant aux canaux pour y puiser ou déverser des eaux, suivant la saison. De distance en distance se montrent sur le talus des abris coiffés de champignons de chaume où sont remisées les carcasses en bois des « norias » ou roues élévatrices servant l'été à arroser les terres. On voit, à de nombreux indices de ce genre, qu'une culture intensive est conduite avec soin par des populations intelligentes et industrieuses, prospères à n'en pas douter, comme le prouve la toilette bien tenue, souvent presque riche des gens que l'on aperçoit. Vers 11 h. 30, nous passons devant le village de Hia-gni-kang « de la boue aux crevettes », centre important pour le commerce du riz, production qui fait la fortune de la région. Une station de likin (barrière de douane intérieure) est établie dans un beau ponton entouré d'une sorte de verandah à balustrade, mouillé le long de la rive orientale. Le gros du village s'allonge sur cette même rive. De jolis bateaux cylindriques vernissés, vraie bijoux de propreté, employés au transport du riz jusqu'à Tchangcha, bordent le quai.

Une heure après, s'ouvre devant nous un large estuaire formé par le Ts'e (Ts'e chouei) (1). Le cours de la rivière est visible sur une assez longue distance, puis il fait un coude brusque qui le dérobe aux regards. Les eaux limpides ont une belle teinte verte. A notre droite, l'estuaire se termine devant un gros hameau, Tsihou-keou, « Canal du lac barré », nom d'endroit qui donne un renseignement intéressant sur l'aide apportée par la main de l'homme au comblement de la cuvette de Tongting. En face du Tsihou-keou, une sorte d'épi est planté de magnifiques saulaies, se prolongeant jusqu'à un relèvement du sol en une quadruple ligne de beaux grands arbres. Les branches dénudées portent constamment de gros bouquets d'une espèce de gui : nous avons déjà remarqué d'assez nombreux spécimens de cette végétation parasitaire depuis notre entrée dans les canaux,

(1) A noter comme caractéristique de la toponymie hounanaise l'emploi du mot *chouei*, « eau », au lieu de ceux de *ho* et *kian*, pour désigner les cours d'eau. Il rappelle l'expression en usage dans les langues aborigènes, et cette similitude n'est sûrement pas fortuite.

et elle paraît être plus particulièrement attachée au saule; je me rappelle avoir été frappé du même fait dans mes traversées de la Mandchourie, tandis que je n'ai rien constaté de semblable, du moins avec une pareille fréquence, au Koueitchou ou au Seutchouan.

Au milieu de l'estuaire, évoluent pesamment d'énormes radeaux de bois sur lesquels s'élèvent des cases en bambous: c'est sans doute ce qui a donné lieu à la légende des îles flottantes circulant à travers le lac. Les bois sont classés suivant leur provenance en bois de l'Ouest, radeaux descendant le Yuan, et bois de l'Est, trains amenés par le Ts'e. Nous parlerons plus loin des premiers. Les derniers viennent des sous-préfectures de Sinning-hien, Vou-kangtcheou, Chao-yanh-hien, Sinhoua-hien, Nganhouahien, Yyanghien. Ils comprennent surtout des essences employées dans la construction des barques et la menuiserie: *Cunninghamia sinensis*, *Pinus sinensis*, et des bois durs: chêne, cèdre, camphre (*Cinnamoum camphora*), liquidambar formosana, cyprès, mûrier, jujubier, saule, sterculia ou aleurites. Cette région forestière orientale est celle qui fournit presque exclusivement les bambous exportés; ils sont coupés dans les vastes halliers qui occupent une grande partie des districts de Sinhoua, Nganhoua et Yyang; la valeur du commerce auxquels ils donnent lieu s'élève à plus d'un million de taels par an.

Les radeaux qui arrivent soit par le Yuan, soit par le Ts'e sont obligés de se halier le plus souvent dans les canaux du delta où les eaux ont des directions contraires suivant qu'elles sortent du Siang, du Ts'e ou du Yuan: des crues particulières à l'une de ces rivières peuvent aussi modifier momentanément les courants. Les trains sont tirés en avant au moyen d'un câble enroulé autour du treuil d'un cabestan actionné par des équipes de quinze à vingt hommes, quelquefois plus: la traction s'opère sur une ancre de jet mouillé au milieu du lit; une grande barque de forme spéciale, relevée en croissant à la proue et à la poupe, est préposée au service de l'ancre et guide la manœuvre du câble. On gouverne les radeaux au moyen de grandes barres flottantes: souvent, ils forment des trains de 2 à 6 radeaux attachés à la queue l'un de l'autre, avec un petit espace entre chacun d'eux pour permettre les changements de direction. Dans tous les cas, en été on refait les radeaux du Ts'e à la bouche de Lou-hin-tan (confluent du Siang), en hiver au port de la Station des Douanes, à Yotcheou; ils forment alors des masses longues de 30 mètres, larges de 20, avec une épaisseur de 2 à 3 mètres. Les équipages comprennent de 20 à 60 hommes dirigés par un chef dit *Ta-kou-lao*, « le Tambourinier », parce qu'il se sert d'un tambour pour communiquer ses ordres aux marins. Ceux-ci sont nourris par les propriétaires du bois transporté; le chef d'équipe les paye sur un forfait qui lui est versé pour cela, calculé soit à tant par homme et par voyage, soit à un certain pourcentage sur la valeur du train. Les taxes perçues sont assez fortes; à Paoking et à Soukikouan, les mandarins prélèvent de 15 à 18 sapèques par pièce de bois; à Yyang, il faut acquitter un droit de 3,20/0 *ad valorem* et les bambous payent à raison de 1 sapèque par tige. La navigation des radeaux sur le lac est très dangereuse en été; beaucoup sont décoûsés par la houle

et leurs épaves vont s'échouer dans les anses du Yangtse.

Le bassin du Ts'e occupe environ un quart de la superficie du Hounan, drainant une région de montagnes peu cultivée et peu peuplée formant le centre de la province. J'en ai déjà parlé dans le chapitre précédent, en indiquant l'intérêt que cette contrée me paraît présenter au point de vue géologique et minier: c'est comme le cœur du relief hounanais. A travers ces terres mouvementées, le Ts'e se précipite dans un lit qui présente un chapelet de rapides, ce qui a valu à la rivière le nom de Tanchouei (Rivière des Rapides). Entre Yyang et Paoking, les jonques doublent leurs équipages. Il est rare qu'un voyage s'accomplisse sans accident. En cas de pluie, vu l'imperméabilité de la couverture argileuse, des crues subites immobilisent souvent les barques à Paoking; le courant a une telle vitesse, aux hautes eaux, que les bateaux franchissent alors d'ordinaire en deux jours les 200 kilomètres qui séparent Paoking d'lyang. Sur les trois quarts environ de son développement, le cours du Ts'e se dirige presque en droite ligne du Sud au Nord, puis il s'infléchit, courant de l'Ouest à l'Est, parallèlement à la cuvette du Tonging. Il en est de même pour le Yuan. Je reviendrai plus loin sur cette particularité.

Les voies principales suivies par la navigation dans les canaux du lac vont presque toutes rejoindre le Lintsekeou dont nous avons parlé ci-dessus et qui représente en fait la bouche la plus praticable du Ts'e à son confluent avec le Siang. Tous les bateaux que nous croisons ou rencontrons ici s'en vont vers cette branche ou en viennent. L'animation est grande, en effet, dans l'estuaire.

Outre les radeaux qui ont l'air de chantiers de construction aquatiques, de cités lacustres mobiles, si l'on préfère, nous voyons quantité de bâtiments de types variés. Voici d'abord ceux qui fréquentent les eaux du Ts'e: les *maopan*, construits à Paoking, avec des planches de sapin grossièrement assujetties au moyen de chevilles de bambou et de clous de fer; portant de 800 à 1.000 piculs, avec 2 mâts, montés par 6 hommes d'équipage, ils vont à Hankeou débarquer un chargement de charbon; ils seront alors démolis et le bois vendu une cinquantaine de francs; grâce à ce système, le fret du charbon ne dépasse pas 30 centimes le picul (30 kilos). De Paoking aussi sont originaires les *tsièoutes* et *chououstse* (de 400 à 1.000 piculs et 300 à 800 piculs respectivement). Ce sont des bateaux en bois dur ayant 2 ou 3 mâts, 5 à 6 matelots: ils convoient à Hankeou du charbon, des peaux, des médecines, des cornes de bœuf et de buffle, du riz, du papier, de l'acier, du fer; ils en rapportent du sucre, des cotonnades, du pétrole. De Sinhoua viennent les *pouo-tchouan* (200 à 300 piculs, 2 mâts, 4 à 5 hommes) qui vont à Hankeou avec du riz et du charbon et retournent sur lest; d'Yyang, les *nganhouchoutse*, qui trafiquent entre Hankeou et Nganhoua, emportent du Hounan thé, charbon, papier, fer, charbon de bois, et y rapportent du pétrole, quand ils ne voyagent pas légers, ce qui est le cas huit fois sur dix (même tonnage, mâture et équipage que ci-dessus).

Le port d'lyang est un centre important de constructions de barques: il en sort également les *tsipantse*, *tongkouantse*, *teoukantse*, *tchangtchouan*, *tchantse*, *long-*

*pientsé, kaichao*, petites jonques ayant les spécifications des précédentes, mais de formes diverses; elles se rendent à Hankeou avec du riz, des marmites de fonte, de la ferronnerie, du papier, du thé, des bambous et pousses de bambous, des perches. La moitié du temps, elles rentrent à vide; leur cargaison de retour, quand elles en ont, se compose de sucre ou de pétrole. Ces bâtiments sont de préférence affrétés (40 à 60 francs le voyage) par les fabricants de ferronnerie de la vallée du Ts'e. Je dirai plus loin un mot de la batellerie du Yuan. Quelques belles jonques faisant le service entre Hankeou et Tchangte nous dépassent. Elles ne valent pas moins de 3 pieds. Elles sont bondées de coton et de balles de toile; leur contenance est de 50 tonnes à peu près. Deux mâts, l'un très haut à l'extrémité, l'autre plus bas, au milieu du gaillard d'avant, leur impriment une grande vitesse. Le bord semble bien tenu. Les subrécargues ont des airs de lettrés et ils répondent gracieusement à nos questions, lorsque nous les interrogeons profitant d'un rapprochement de nos barques. Les patrons et hommes d'équipage ont des physionomies intelligentes contrastant avec l'aspect fruste et rustique des bateliers du cru. On sent que l'on se trouve en présence d'un élément plus affiné. Pourtant, à bien regarder, les caractères fondamentaux du type restent les mêmes, ce que je reconnais à un signe particulier que j'appelle d'un mot forgé par moi-même, « l'arc du Houai ». On sait que dans l'antiquité toute la région du bas Yangtse, jusqu'à la mer, habitée par des peuplades aborigènes, est désignée dans l'histoire sous le nom de Houai: or, on peut distinguer à première vue au milieu des autres Chinois une personne originaire de ces contrées au développement extraordinaire des sourcils très fournis, dessinant un demi-cercle presque régulier et séparés l'un de l'autre par un espace nu fort large. La population de Changhai, Ningpo, Nanking, etc., présente des spécimens très nets de ce caractère physique, mais c'est surtout à Hankeou et Voutchang que son originalité est frappante: l'œil est, en même temps, grand, bien ouvert, enfoncé sous l'orbite et d'un beau noir brillant. Je rattacherai volontiers ces caractéristiques au sang yao: je me borne ici à cette indication, la livrant à la critique féconde de ceux qui essaieront comme moi, avec plus de succès je le souhaite, de débrouiller l'écheveau des croisements d'où se dégage peu à peu l'unité ethnique chinoise.

La ville d'Yyanghien, appelée aussi Tzeyanghien, petite sous-préfecture dépendant de Tchangchafou, n'est pas sur notre trajet immédiat (1). Elle se trouve sur le bord du Ts'e, un peu à l'Ouest. On n'en aperçoit qu'un vague faubourg de basses cases en torchis et pisé, occupées par des fumeries d'opium et autres mauvais lieux. Comme nous longeons la rive, au pied de ce quartier, nous ne perdons pas un détail d'un curieux fait-divers de nature à renverser les idées généralement reçues sur la place accordée au sexe faible dans la société chinoise. Une femme vêtue d'habits plus luxueux que propres, parée de bijoux de

cliquant, querelle un vigoureux gaillard qu'elle tire à elle, le faisant sortir d'une des mesures; comme il récalcitre, elle saisit un bâton et lui administre *coram populo* une maitresse volée, sans qu'il paraisse le moins du monde songer à riposter ou à se défendre; il a seulement, c'est le cas de le dire, l'air « honteux comme un renard qu'une poule aurait pris ».

Les eaux du Ts'e alimentent le canal de Yeoutangkeou ou Tatangkeou dans lequel s'engage la jonque. D'abord large de 4 à 500 mètres, ce canal se rétrécit bientôt, mais sur certains points, au croisement d'autres branches par exemple, il s'agrandit de nouveau. Presque partout les bords forment digue, abritant la campagne assez basse puisque l'on ne découvre que les cimes des arbres et les toits des habitations. Ces endiguements bétonnés ou empierrés de blocs de grès vert sont plantés de rangées de saules étêtés offrant sans doute aux cultivateurs les ressources d'une oseraie. Sur la rive droite, vers cinq heures, à 30 lis de Yuankiang, port où nous coucherons ce soir, se groupe un hameau, Tatangkeou, avec station du likin pour le commerce du riz. Le titulaire de ce poste vient en prendre possession comme nous arrivons en face; il est reçu par les soldats en grand uniforme, aux sons du tam-tam; des pièces d'artifice sont également tirées en son honneur; le commandant de notre canonnière fait saluer la sienne à coups de gong et le salut est rendu de la même façon. Les jonques échangent aussi quelquefois ce salut du gong, lorsqu'elles se reconnaissent comme appartenant au même port d'attache ou ayant quelque autre relation commune; l'homme qui sonne du tam-tam se tient debout, tout à fait à l'avant, très droit, la tête levée, frappant aussi fort que possible sur l'instrument porté à bras tendu.

Le Bureau de Likin de Tatangkeou est installé, ainsi que cela est généralement le cas pour les barrières fluviales, sur un joli ponton entouré d'une balustrade. Vers ce point, nous croisons aussi une barque mandarinale du type dit *Mayangtse* parce que le modèle originel vient de cette sous-préfecture située sur notre route aux confins du Hounan et du Koueitchou. Notre jonque appartient à cette catégorie, mais est d'une variété appelée *Siaokan hoatse* ou *Yaosao hoatse*; *Siaokan* est une sous-préfecture du Houpe où l'on construit ce genre de bâtiments; *yaosao* se rapporte à la disposition des rames; *hoatse* signifie « bateau rapide », et c'est sans doute par antinomie qu'on a appliqué cette dénomination à un bateau que jusqu'à présent tous les autres ont dépassé le plus facilement du monde. Le *mayangtse* rencontré ressemble beaucoup au nôtre comme formes générales, mais il était plus grand, avec un vaste logement bien construit, éclairé par de larges fenêtres vitrées; il nous donne une impression de confort, presque de luxe, qui nous fit jeter un regard encore moins favorable sur notre propre installation.

Naviguant dans une partie élargie du canal, en eaux étalées, entre des rives très plates, nous reconnaissons vers 6 h. 30, la tour tutélaire de Yuankiang, bel édifice en forme d'obélisque, à six étages, ayant au moins 20 mètres de hauteur, qui se dresse à quelques mètres du rivage. La nuit tombe et cela nous empêche d'aller l'examiner de près, ce que j'aurais

(1) A propos du premier nom de cet endroit, la récurrence de la syllabe I dans les noms des lieux de ce coin de l'Ouest chinois (sous-préfectures de Iyang, Itou, Itchang) me semble suggestive d'une origine aborigène.

fait volontiers, car les parois de la base porteraient des inscriptions. L'horizon à notre gauche est maintenant fermé à peu de distance par de basses collines d'argile rouge coupées en falaises sur l'eau et couvertes au sommet d'une épaisse végétation. Tout à l'heure, nous longerons le pied même de ces coteaux entrecoupés de plis d'érosion où se nichent des groupes de maisons en colombage. Une marge alluviale d'une centaine de mètres environ nous en sépare seulement. Enfin, vers 8 heures, dans une obscurité presque complète, nous passons devant l'entrée d'un canal, l'Yangho (prononciation locale : Iyenho), branche qui établit une communication directe entre Iyang et Yuankiang, et nous venons accoster vers le milieu de cette dernière ville, dont l'extrémité méridionale touche au Yangho. A cheval sur deux artères du delta, étape de routes de terre fréquentées, commandant l'une des portes du lac, Yuankiang possède une certaine importance comme lieu de transit. Elle ne compte pas plus de cinq à six mille habitants, et quoique siège d'une sous-préfecture, n'est point ceinte de murs. Les transactions y portent principalement sur la ramie, que le pays produit en grande quantité; on la vend à l'état de fil uniquement. La seule industrie de la ville consiste dans la fabrication de conserves d'une espèce d'holothurie pêchée dans le lac; on sait le goût qu'ont les Chinois pour la chair flasque et fadasse de ce mollusque; c'est donc une ressource importante pour les habitants. Les seiches se vendent ici 400 sapèques (soit 1 fr. 40) la livre; ce doit être un prix avantageux, car nos gens s'en approvisionnent largement.

La sous-préfecture de Yuankiang ressortit au Tchangté fou : jusqu'à présent, nous n'étions pas encore sortis de la préfecture métropolitaine : Tchangcha.

Au départ de Yuankiang (20 février), la marche se poursuit dans un canal entre des terres basses, dépôts alluviaux qui s'appuient à notre gauche contre des mamelons coupés en falaise vers l'Ouest. Au-dessus de la couche d'argile rose en règne une autre, de coloration jaunâtre, bien moins épaisse, en partie enlevée sans doute : cette couverture pénètre fréquemment à l'état de traces ou de poches dans l'argile rose. Le bout du canal est fermé par des bancs de limon, dont le principal, triangulaire, ménage deux chenaux à la sortie. Sur la marge de droite, à la base de cette sorte d'Y, le hameau de Yu-k'ou, « Bouche des Pêcheries », groupe une trentaine de cases au pied desquelles sont mouillés de nombreux bateaux. Une forte brise du Nord s'est élevée : il nous faut attendre que ce vent ait cessé, car il serait dangereux de s'engager sur le lac avec un vent contraire. Je descends à terre pour reconnaître un peu les environs, tandis que mes compagnons s'en vont à bord d'un petit bachot (*hoatse*) rejoindre la ligne des collines où ils espèrent trouver quelque gibier. Le hameau de Yu-k'ou, construit sur des terres à peine émergées où l'eau circule de toutes parts en ruisselets ou stagne dans des marnières, est habité par une population de petite taille, aux visages arrondis, rappelant un type très commun au Seutchouan et je suis tenté de rattacher aux peuplades négritoïdes qui représentent le plus ancien élément ethnique de l'Indo-Chine. Toutes les cases (clayonnage

et pisé, chaume) sont occupées par des familles de pêcheurs : une maison pourtant ouvre sur la plage un petit magasin où sont mis en vente des objets et denrées de consommation courante, certains engins de pêche; de longues algues fraîches sèchent, suspendues à la devanture; on me dit qu'on les utilise comme médecines, probablement pour les principes sodiques et iodés qu'elles contiennent. Autour du hameau, on ne passe qu'avec peine : le terrain est spongieux, l'eau gicle sous les pas; dans les rivulets abondent des bivalves de plusieurs espèces. A la pointe, les eaux du lac déferlent en longues lames écumeuses. Un mât se dresse là, qui supporte un fanal; au bout d'une antenne flotte un pavillon portant ces mots : « Bateaux de sauvetage du Secteur de Tchangté. » L'existence de cette station prouve que la navigation est encore périlleuse; il y avait autrefois, paraît-il, sur toute l'étendue du lac un réseau de ces postes de sauvetage; l'ensablement qui comble la zone occidentale de la cuvette ayant presque interrompu le trafic, ils ont été supprimés pour la plupart. De même, on a laissé tomber en ruine les tours de repère construites à grands frais; la plus célèbre, sur l'île de Taokan, avait 25 mètres de haut; bâtie sur l'ordre de l'Empereur, en 1732, elle n'avait pas coûté moins d'un million de francs; aujourd'hui, elle est démolie et on utilise les matériaux pour les digues, les maisons, etc. La piraterie avait pris une grande extension; elle a presque disparu pour les mêmes motifs.

Du pied du mât, on a une belle vue de la nappe lacustre. La partie qui s'étend jusqu'au Yuan proprement dit, depuis le point où nous sommes, s'appelle *Sihou*, « lac de l'Ouest », et la baie que forme au sortir de Yu-keou une de ses cornes, est dite le *Tien-si-hou*. L'entrée du *Tonghou*, « lac de l'Est », se devine vers le Nord à une large interruption dans le liséré de terres basses, ourlé d'une ligne d'arbres, qui délimite la nappe occidentale du Tongting. Celui-ci se présente ainsi comme réparti en deux bassins séparés par des pointes, îles et îlots d'alluvion : le bassin de l'Ouest est plus qu'à demi comblé; on ne peut y naviguer qu'à travers le *Tien-si-hou* et dans les canaux communiquant avec le Yuan d'une part et Yangtse de l'autre, dont nous parlerons tout à l'heure. Par ailleurs, le *Sihou* ne présente que des bas-fonds et même des marécages envahis par des roseaux; c'est ce qu'a constaté notamment un officier de la marine de guerre anglaise qui a essayé en 1901 d'aller de Yotcheou à Tchangté par le lac; dans le *Tonghou*, il passa facilement, mais dans le *Sihou*, il fut arrêté par les obstacles que je viens de décrire.

En regardant vers le Sud, on remarque que le sol se relève légèrement dans la direction de la tour auprès de laquelle nous nous sommes trouvés hier soir, avant Yuankiang. Elle domine toute cette région, servant certainement de phare aux navigateurs. Tous ces travaux d'utilité publique (tours, digues, etc.) datent du commencement de la dynastie actuelle. On en voit partout des traces imposantes : jetées de pierre, berges bétonnées, réseau de drainage et d'irrigation. Les troubles causés par la rébellion des T'ai-p'ings ayant fait désertir le pays, tout cela a périclité et l'incurie des mandarins a consommé la ruine. D'après ce que nous avons vu, il semble qu'à

l'heure actuelle, un actif mouvement de colonisation est en progrès dans tout le delta. Partout, nous observons des plantations nouvelles, la construction ou la réfection des levées au moyen de fascines et d'amas de terre, l'édification de jetées en blocs de grès amenés d'assez loin, le creusement de ruisseaux pour la régularisation de la circulation des eaux dans les terres colmatées. Malheureusement, l'œuvre est poursuivie sans plan et sans méthode. Il en résulte de très gros inconvénients pour la navigation, l'endigement au hasard des lagons ayant son retentissement sur l'économie des chenaux qui deviennent souvent subitement impraticables. D'autre part, les courants contrariés maladroitement par ces travaux acquièrent parfois une impétuosité terrible aux hautes eaux ; ils crèvent les barrages et causent de grandes catastrophes. Il y a quelque temps une soixantaine de digues furent ainsi emportées et beaucoup de villages disparurent avec leurs habitants.

Vers le milieu de l'après-midi, j'assiste au retour des pêcheurs de seiche. Ils montent de grands bateaux très larges et très plats, grésés de deux mâts élevés ; de chaque bord sont assujettis sur des palans des bachots allongés servant de balancelles, organes absolument indispensables à ces barques, vu leur extrême instabilité. Sous l'impulsion de la forte brise, ces grands bateaux, habilement manœuvrés, enfilent le goulet à toute vitesse, contre le courant. Autour de Yu-k'ou, les pêcheries se voient de toutes parts, formant des petits campements sur la plupart des bancs. La pêche est l'une des industries les plus actives du Hounan et la principale sur le Tongting : elle s'accompagne d'une très importante fabrication de poisson séché, article d'exportation considérable.

À 6 heures, le vent étant tombé, je donne le signal du départ et bientôt la jonque sort de la branche orientale de l'Y, étroit goulet recourbé vers l'Est. Elle traverse en biais le Tien-si-hou, suivant une diagonale inclinée du S.-S.-E. au N.-N.-O., ce qui est, du reste, la direction de notre marche depuis que nous avons quitté le Siang. L'allure est assez rapide et le bateau donne beaucoup de bande, sous l'action de la voile ; les bateliers s'aident de la perche ; il n'y a que peu de fond, en effet, et le chenal est marqué par des tiges de bambou plantées dans l'eau. À l'Est s'étend la nappe du Sihou avec sa lisière à peine perceptible de basses terres ; à l'Ouest, très proches, les collines roses bordées d'une étroite marge alluviale se développent en fer à cheval. Des mouettes s'ébattent autour de nous. La canonnière, qui était restée à Yu-k'ou pour y attendre le retour des chasseurs, les ramène bientôt. Ils ont fait une promenade assez fatigante sur des mamelons d'argile rose très dure, présentant par place des oxydations brunâtres, indice de l'existence du fer dans sa composition. La campagne est une sorte de bocage en halliers denses, coupé de lignes d'érosion ; les bambous dominant, puis des chênes nains, des pins et quelques chamærops. Ce palmier (*Chamærops excelsa*) est l'une des caractéristiques de la flore de l'Ouest chinois : je ne l'ai point vu au Kouangsi (où le représentant du même groupe est l'arenga), mais il abonde au Yunnan, au Koueitchou et au Seutchouan ; où on le trouve planté dans le voisinage des habitations. Les indigènes tirent de la gaine des

pousses culminales une fibre qu'ils tressent en cordages, nattes, etc. : ils en fabriquent aussi mille objets de sparterie grossière. Absolument imperméable, se conservant indéfiniment dans l'eau, ce textile est très estimé ; on en exporte beaucoup dans le bas Yangtse. Mes compagnons ont vu aussi des plantations de coton dont on commence la récolte. En fait de gibier, ils n'ont fait qu'entrevoir deux ou trois faisans, que la difficulté de circuler dans ce pays entrecoupé, barré de haies et bosquets, les a mis dans l'impossibilité d'atteindre ; ils doivent y exister en grande quantité pour que l'on ait pu en faire lever ainsi plusieurs, sans chien, et au hasard d'une simple course.

La jonque ne s'arrête qu'à 8 heures, après avoir reconnu, à 30 lis de Yu-k'ou, l'extrémité méridionale d'une longue île à axe presque exactement S. O. / N. E. Ce n'est plus ici une terre d'alluvion gagnée sur le fond du lac, mais bien une émergence de la formation solide, prolongeant au delà d'un seuil les lignes de collines qui décrivent un amphithéâtre autour du rivage, au Sud-Ouest. Cette île aurait une trentaine de kilomètres de long sur huit ou dix de large. Bien boisée, très giboyeuse, dit-on, — elle renferme des plantations de thé. Sa côte offre plusieurs bons ports : celui de Tsen-pou (bourg de la Nasse) où nous accostons ; un autre Péchak'ou (port du Sable blanc) à une petite distance au Nord-Ouest ; le plus important est Latchouei vers le milieu du rivage oriental ; toutes les jonques venant de Yotcheou par le lac ou allant de Tchangté dans cette direction y font escale ; c'est là aussi que l'on charge le thé de l'île pour Hankeou. Entre Tsen-pou et Latchouei, à peu près à mi-distance (20 lis) se trouve le village de Yang-kouo-lao. La position de l'île à l'entrée du Yuan proprement dit, les agréments qui s'y rencontrent, avaient fait songer à elle pour l'établissement d'un settlement et elle fut visitée à cet effet par une commission où entraient des Anglais et des Russes, me dit-on. L'avantage pour le commerce étranger de se fixer au centre même des affaires a fait finalement préférer l'ouverture de Tchangté.

À Tsenpou, nous avons franchi la corne du lac dont la traversée inquiétait tant nos bateliers par suite de l'heure tardive ; car, si nous avions été surpris par la nuit en pleine baie, il nous aurait été impossible d'y mouiller et nous serions restés exposés à des accidents, surtout avec un retour du mauvais temps.

Le 21 février, après un petit parcours Nord-Ouest, nous cinglons définitivement vers l'Ouest, droit sur Tchangté, entrant dans le delta supérieur du Yuan, formé de canaux où se divise le cours de la rivière. L'eau est très agitée par des « Sources », c'est-à-dire les ricochets que produit le courant en heurtant des dénivellements du fond, d'où il résulte de forts tourbillons à la surface (1). Les terres alluviales de ce delta supérieur sont enfermées dans un cercle de collines roses au premier plan, bleuâtres dans l'éloignement. Le relief s'accuse surtout vers l'Ouest, comme étendue et comme hauteur.

Le vent nous est favorable maintenant que nous portons vers l'Ouest ; aussi, la jonque va-t-elle bon train, donnant souvent de la bande d'une façon inquié-

(1) J'adopte pour les rapides la terminologie du commandant Hourst, en partie créée par lui, en partie empruntée aux Anglais : rapides en marche d'escalier, — courses, — sources.

tante. Heureusement, au fait des allures de ces *mayangtse*, j'avais fait arrimer solidement tous les objets susceptibles de se déplacer; malgré cette précaution, nous eûmes quelques légers accidents et notre mobilier semblait atteint d'une danse de Saint-Gui fort désagréable. Toute la journée, nous suivons la ligne des chenaux au milieu d'un réseau inextricable des dérivations du Yuan, aux eaux rapides, d'une couleur glauque teintée de jaune. Partout, sur les deux rives d'importants travaux de réparation et de réfection des digues sont en cours. Dans le canal, le trafic est considérable: des petits bateaux chargés de bois de chauffage nous croisent, dont la stabilité est assurée par des balancelles fabriquées au moyen de gros paquets de tiges de bambous attachées de chaque bord. Des gens pêchent au cormoran en plusieurs points. Nous apercevons aussi des radeaux de bois garés dans les voies latérales. Sur le Yuan, les trains de bois ne peuvent voyager qu'à certains jours fixes; cette règle s'applique même à tout le trajet de Tchangté à Lin-tsek'ou; elle a pour but d'éviter les collisions.

Maintenant les hameaux et villages se montrent de tous les côtés. A 4 heures, nous remarquons sur la berge de la rive droite, un petit temple qui porte ce curieux nom: « Palais de la Longévité solaire. » Vers la fin de la soirée, nous constatons la présence de la formation solide (argiles jaunes) sous la couche alluviale; ces argiles émergent souvent à fleur d'eau. Dans ces parages, nous laissons à notre droite les bouches de deux importants canaux qui mettent cette partie du lac en communication directe avec le Yangtse, l'un en amont, l'autre en aval du port de Chasi (Chache, « Marché sur le sable »), ouvert au commerce étranger. Ils assurent un important transit de marchandises (principalement cotons et cotonnades); le premier, dit de T'ai-p'ing, est le plus court, mais l'autre, appelé Voutch'e, présente l'avantage de rester praticable toute l'année; il est aussi d'accès plus facile. Nous passons le petit village de Yatsekiang à la jonction du T'ai-p'ing avec le Yuan.

La jonque ne s'arrête qu'à 8 h. 30, à la hauteur de la ville murée de Longyanghien, située à 3 lis environ du rivage. Nous sommes au pied d'un faubourg, longue rue mal empierrée bordée de paillotes délabrées dont les lanternes annoncent des fumeries d'opium et autres maisons louches. De l'autre côté du lit, très large ici, s'entrevoit dans l'obscurité une très grosse agglomération. Longyang a trois fois plus d'importance que Yuankiang, quoique ce soit un endroit peu commerçant et seulement un lieu de transit. L'unique industrie locale consiste dans l'exploitation des forêts des collines environnantes: on en tire du bois de chauffage, vendu à Tchangcha, où vont le porter les *longyang-hoatse*, petits bateaux à forme de sabots allongés.

La batellerie du Yuan faisant le service du lac comprend les différents types suivants de bâtiments: *mayang* et *chentiao-tse*, construits à Chen-tcheou et Tchang-te, avec une contenance de 3 à 600 piculs (5 à 8 hommes d'équipage, 2 mâts) pour les premiers, de 5 à 1.500 piculs (7 à 16 hommes, 2 et 3 mâts) pour les seconds; ils font la navette entre Chen-tcheou et Hankeou, emportant des peaux, des huiles de camélia (*tch'a yeou*) et de *sterculia* (*tong yeou*), des noix de galle,

de la potasse, des médecines, des bois durs; ils rapportent des cotonnades, des allumettes, des algues comestibles, etc., mais cinq fois sur dix ils reviennent à vide. Les *chenthecuan* proviennent aussi de Chen-tcheou ou de Tchangté: ils vont chercher du sel à Tsingkiang (entrée du Grand Canal), aux magasins de la Gabelle de Che-Eurr-Yü. Quand ils en trouvent l'occasion, ils chargent au départ de Tchangté de l'huile de *sterculia* pour Hankeou. Ce sont de grandes jonques jaugeant de 1.500 à 2.000 piculs, avec un équipage de 16 à 22 hommes (3 mâts). Construits exclusivement à Tchangté, les *panthouan* (3 à 800 piculs, 5 à 10 matelots, 2 ou 3 mâts), les *ts'inche* et *potchouan* (2 à 300 piculs, 4 à 7 hommes, 2 mâts), qui vont à Hankeou avec une cargaison de thé, huile de camélia, suifs, cire végétale, noix de galle, vernis, amandes de lotus, potasse, médecines, alun, toile indigène, parasols, huile de fèves, cornes (bœufs et buffles), cinabre, tourteaux, papier; ils en reviennent chargés de sucre, tabac, algues, cotonnades, pétrole.

Longyang n'est qu'à 80 lis de Tchangté par eau. Notre marche est donc devenue beaucoup plus rapide depuis que nous pouvons utiliser la force du vent. C'est seulement dans les parcours inclinés vers l'Ouest; dès que nous remontons au Nord, il faut haler à la cordelle; les matelots de la canonnière prêtent alors un coup d'épaule tout à fait indispensable, étant donné que notre équipage, en dehors du patron, ne comprend toujours que deux hommes, un grand garçon assez jovial et un vieillard borgne de fort méchante humeur. Celui-là nous regarde d'un mauvais œil, — le seul qui lui reste, depuis que l'un de nous, par mégarde et ignorance de ces superstitions, a failli commettre un crime de lèse-divinité à l'avant du bateau qui est comme une sorte d'autel pour les cérémonies propitiatoires. Lorsque le parcours s'infléchit un peu au Sud, on hisse la grande voile et une voile de fortune grée sur un mâtériau fiché au milieu de la proue; la jonque se couche alors d'une façon alarmante sur le côté: les passagers sont projetés ou collés contre les parois, suivant leur position; tout le mobilier entre en branle. A un moment donné, nous perdons même une de nos fenêtres que l'on a beaucoup de peine à repêcher.

Le 22 février, à midi, commencent à apparaître les hautes montagnes aux cimes plaquées de neige, situées derrière Tchangté. Sur les rives, les villages se succèdent beaucoup plus rapprochés. De nombreux bacs publics, auxquels on accède généralement par de jolis degrés de pierre, assurent le passage d'un bord à l'autre. Des installations pour « norias » indiquent que l'irrigation artificielle est pratiquée dans la campagne. La plus importante agglomération est Nieoupitan (« Rapide de la Peau de bœuf »), à 60 lis de Tchangté: c'est une masse compacte de belles constructions aux murs de briques soigneusement badigeonnés, et aux toitures de tuiles. Un peu en amont de cet endroit, la marge alluviale est un banc de galets; c'est la première fois que nous en rencontrons depuis le départ de Tchangcha. La présence de ces cailloux roulés et la coloration jaune de l'alluvion due à son mélange avec l'argile du substratum prouve une origine du sol complètement différente. Sur les 5 heures, nous ne sommes plus qu'à quelques lis de

Tchangté : nous avons marché à la voile, à raison de 7 à 8 kilomètres à l'heure. Bientôt, après un groupe de briqueteries, la berge alluviale de droite cesse et est remplacé par des affleurements, en talus abrupts, de l'argile jaune. En un endroit, cette formation se relève, formant un gros mamelon aplati surmonté d'une tour : la couche jaune, peu épaisse, est supportée par des strates de grès feuilletés entrecoupés d'argiles, montant de l'Est à l'Ouest, suivant un angle de 15 ou 20 degrés. La physionomie du terrain change donc du tout au tout et dénote un facies nouveau. Sur la rive gauche, il y a également une tour au pied de laquelle aboutit un chemin desservi par un bac. Un curieux objet attire le regard sur ce point : c'est la proue d'une pirogue à demi enterrée dans une position verticale ; le mot *ts'ei*, « pirate », est écrit en gros caractères sur le fond, et au-dessus, en plus petites lettres, se lit le titre d'une administration de police fluviale. Les bateliers expliquent que nous voyons là les restes d'une barque d'écumeurs de rivière qui a été saisie et placée ainsi pour servir d'exemple.

Un très gros bourg s'annonce aussitôt sur cette même rive par quelques temples et un hospice, édifices à façade décorée et enluminée. Le bourg, nommé Téchan, « Mont de Vertu », borde longtemps la haute berge d'une rangée de maisons en avant desquelles s'élèvent des sortes d'échaumettes en bambou ; des hommes y sont haut perchés sous des abris de chaume et travaillent à la confection de ces gros câbles en éclisse de bambou indispensables pour la navigation sur les rivières à rapides. Au pied du talus sont rangés en une interminable file, posant sur l'eau comme un plancher continu, des trains de bois, vrais hameaux flottants avec des cases, autour desquelles s'ébattent des porcs, de la volaille, toutes sortes d'animaux domestiques. Ces radeaux sont en même temps des chantiers où de nombreux ouvriers s'occupent activement à débiter le bois transporté, en planches, poutres, rondins, etc. On se sert de scies arquées assez bizarres de forme. Téchan est le port de Tchangté pour les trains de bois ; ils y sont refaits et agrandis avant de s'engager sur le lac.

Les bois flottés sur le Yuan proviennent des sous-préfectures (hien) de Tongtao, Houeitong, Tchientpou, Souening, Tchekiang, Mayang, Yangsouei, Fenghouang, Tao-yan et du Kientcheou-ling, du Hounan ; aussi, de la préfecture de Tchenyuan au Koueitcheou. Ils sont généralement coupés dans les forêts des territoires occupés par les aborigènes. Aussi leur exploitation était-elle d'abord très vexatoire pour ceux-ci, victimes de marchands sans conscience ou d'aventuriers attirés par les facilités que cette industrie leur offrait de s'enrichir aux dépens de gens qui ne pouvaient guère réclamer. On a mis un terme à ces abus en donnant le monopole des bois à une Compagnie composée de notables du Hounan, du Kiangnan et du Kiangsi, dite « Union des trois Sociétés des Cinq Cantons », *San pang vou hiang Hoi* : la corporation est responsable vis-à-vis des autorités de la bonne administration de l'affaire en ce qui concerne les rapports avec les natifs. Elle emploie un personnel choisi, bien rémunéré, composé de « bûcherons », *Fou-cheou*, qui abattent les arbres, — « pareurs », *Tao-cheou*, qui les dépouillent, — « piqueurs », *Tcha-cheou*, qui percent à

la base du tronc l'ouverture carrée servant à l'arrimage. Les bûcherons et pareurs touchent respectivement 300 et 240 sapèques par jour, les piqueurs 5 sapèques par tronc travaillé. Les arbres sont seulement coupés au pied, on s'en remet au vent de les jeter à terre. Une fois en état, les troncs sont lancés dans le plus prochain cours d'eau, puis réunis en radeaux dont la dimension va en grossissant le long des coupes. Les grands trains sont formés à Touok'eou, Hongkiang, Chentcheou, et surtout à Téchan. A Touok'eou et Chentcheou existent des barrières où est perçue une taxe de 2 0/0 et 3 0/0 *ad valorem* ; on paye encore 2 0/0 à *Hofou*, en amont de Tchangté. Dans cette dernière ville, les papiers sont examinés et la station prend une pièce de bois sur 100, ou reçoit 240 sapèques en échange. Ce mode d'exploitation fonctionne très bien : les aborigènes en sont satisfaits et ne se soulèvent plus comme autrefois pour chasser les Chinois de leurs forêts. Ils s'occupent même avec soin de replanter les arbres, source pour eux d'un important revenu.

A l'extrémité occidentale du bourg de Téchan, la ligne télégraphique venant de Tchangcha traverse la rivière par un câble aérien qui supportent des mâts à antennes. Elle a été prolongée jusqu'à Hongking et va même un peu au delà. Le temps n'est plus où le Hounan laissait une tache absolument blanche sur les cartes du réseau télégraphique chinois, ce dont les habitants de cette province se montraient très fiers ; ils en sont arrivés maintenant à une conception plus saine des réalités.

En quittant Téchan, les bateliers se mettent aux rames. Nous longeons d'assez loin la rive gauche relevée en une digue coupée par les bouches d'un large étang où s'amassent les eaux du relief situé en arrière de Tchangté : deux beaux ponts de pierre sont jetés sur ces ouvertures. Au moment où nous approchons de Tchangté qui occupe le sommet d'un coude concave de la rive gauche, on nous montre, ancrées contre le talus, les barques mandarinales, résidence temporaire du personnel des Douanes impériales en mission ici depuis près d'un an, afin de préparer l'ouverture du port au commerce étranger. Un peu avant 8 heures du soir, nous sommes par le travers du centre de la ville et allons mouiller au milieu d'une épaisse ligne de bateaux, au pied du faubourg sur l'eau.

## AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

## LES DÉPENSES MILITAIRES

### ET LA PARTICIPATION DES COLONIES

Au cours d'une récente étude sur les subventions de la métropole aux budgets des diverses colonies (1), nous avons indiqué incidemment que quelques budgets coloniaux participaient aux dépenses militaires que la France était obligée de faire dans ses possessions d'outre-mer. Des contingents aux dépenses militaires sont, depuis quelques années, fournis par trois colonies : l'Indo-Chine, l'Afrique Occidentale et Madagascar. D'après les chiffres du budget de 1908, ces contingents s'élèvent à la somme totale de 14.250.000 francs ainsi répartie :

Indo-Chine.....	13.650.000 francs.
Afrique Occidentale.....	400.000 —
Madagascar.....	200 000 —
	<hr/>
	14.250.000 francs.

C'est un chiffre assez imposant, surtout en ce qui concerne l'Indo-Chine, et on ne peut s'empêcher de songer que dans les temps difficiles, c'est là une charge qui doit peser lourdement sur le budget indo-chinois, comme cela a été, en effet, le cas l'an dernier. Notre grande colonie d'Extrême-Orient a été, comme on sait, très gênée au cours de l'année 1907. De mauvaises récoltes ont restreint ses recettes et elle a eu beaucoup de peine à faire face à ses obligations. Les défenseurs des finances coloniales ont pensé qu'en de telles circonstances, l'Etat français aurait pu diminuer le contingent fourni par l'Indo-Chine. Il n'en a rien été et le Parlement n'a montré aucune bienveillance à l'égard de cette colonie, alors même que les circonstances lui permettaient d'en faire montre sans accroître nos sacrifices. On sait que les effectifs militaires de l'Indo-Chine ont été réduits dans des proportions qui ont, à notre avis, soulevé de justes critiques que nous avons ici même enregistrées, mais enfin la diminution a été décidée. Eh bien ! au lieu de réduire proportionnellement à l'économie ainsi faite le contingent de l'Indo-Chine, le Parlement l'a maintenu au chiffre antérieur.

Le ministre des Colonies avait pourtant demandé que la part contributive de cette colonie fût réduite dans la proportion même où vont l'être les effectifs de troupes qui y sont stationnées, c'est-à-dire d'un cinquième environ. Sa contribution aurait été ainsi ramenée à 10.650.000 francs et ç'aurait été justice. M. Milliès-Lacroix ne manquait pas, en effet, de faire remarquer la situation financière de l'Indo-Chine, la diminution de recettes qui sera la conséquence de la diminution des effectifs et, en outre, que, depuis 1901, le chiffre de la contribution de cette colonie aux dépenses militaires avait suivi une progression correspondante à celle de ces dé-

(1) Voir le *Bulletin* du mois de janvier 1908.

penses et que, dès lors, celles-ci étant réduites, il était juste que son contingent le fût aussi. Ces considérations pleines de justesse n'ont pas, nous l'avons vu, touché le Parlement, qui n'est malheureusement d'ordinaire touché ni par la raison, ni par la justice, quand l'intérêt électoral n'est pas en jeu.

Cette décision parlementaire, qui manque si évidemment de logique et d'équité, a fait ressortir de façon plus éclatante que jamais la situation très défavorable de l'Indo-Chine par rapport aux autres colonies auxquelles la métropole a imposé des contingents. Pourquoi supporte-t-elle plus de 13 millions de francs, alors que l'Afrique Occidentale n'en est qu'à 400.000 francs et Madagascar à 200.000? On n'en donne aucune raison et on dit que la subvention de l'Afrique Occidentale, dont le chiffre sera accru de 100.000 francs par an jusqu'en 1910, ne saurait être portée plus haut sans que l'équilibre budgétaire de cette colonie ne soit compromis. Même constatation pour Madagascar, dont la contribution, précédemment fixée à 100.000 francs, est cependant portée à 200.000 francs pour 1908.

Un collaborateur de la *Dépêche coloniale*, M. Henri Liber, a, dans un excellent article (1), montré combien la fixation de ces contributions manquait de logique. « Tantôt, dit-il, on prend en considération la situation financière de la colonie, les charges qui pèsent sur elle, la nécessité de consacrer ses ressources à la constitution de son outillage économique, et on la fait bénéficier ou d'une exemption totale — ce qui est le cas de toutes nos colonies, sauf trois — ou d'un traitement de faveur, comme on l'a fait pour l'Afrique Occidentale et Madagascar, auxquelles on ne semble avoir imposé une contribution que pour maintenir le principe. Tantôt, au contraire, on fait abstraction — comme dans le cas de la Cochinchine — de tous les facteurs locaux qui militeraient en faveur d'une réduction du contingent et, au mépris de toute équité — pour employer l'expression du ministre — on attribue à l'Etat le bénéfice intégral d'une diminution de dépenses dont la colonie, en raison de son état de gêne, serait doublement fondée à réclamer sa part. » Pour éviter ces inégalités de traitement tout à fait choquantes, notre confrère voudrait qu'on établît des règles suivant lesquelles seraient fixées les contributions des colonies aux dépenses militaires. C'est une question dont l'étude se recommande vivement au ministre des Colonies. Il apparaît que l'Indo-Chine est maltraitée par rapport aux autres colonies et il n'y a aucune raison pour que cette situation se perpétue.

(1) Voir la *Dépêche coloniale* du 20 mars 1908.

#### AVIS

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les scuscriptions à l'Œuvre du Comité.



## LA QUESTION DES ÉCOLES D'ORIENT

Le Sénat s'est livré, dans ses séances du 12 et du 13 mars, à un débat sur les Ecoles d'Orient à l'occasion de la demande d'un crédit de 18.000 fr. pour la « Mission laïque », crédit déjà accordé par la Chambre des députés. Il s'agit de quinze annuités de 18.000 francs destinées à assurer le service d'un emprunt que veut émettre la Mission laïque. Cette subvention a été votée le 13 mars.

Nous ne donnerons pas de citations des discours qui ont été prononcés en cette occasion, en particulier par MM. les sénateurs Dominique Delahaye et Blanchier. Ce débat a été, comme ceux qui l'ont précédé sur la même question, singulièrement dépourvu de ce que les Allemands appellent l'objectivité. On s'est battu à coups d'idées générales pour ou contre l'enseignement congréganiste en Orient, beaucoup plus qu'on ne s'est demandé quelles étaient les conditions qui seraient les plus favorables à la diffusion de la langue et de l'influence françaises. Une association comme la nôtre ne saurait entrer dans cet ordre de vues. Nous nous soucions uniquement de savoir quels sont les organismes qui sont capables de défendre notre situation traditionnelle en Orient. Nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises. Si des établissements laïques peuvent recruter à la France une nouvelle clientèle, il est absolument légitime qu'il en soit fondé et que le gouvernement vienne à leur aide.

Mais il est inadmissible que cette fondation puisse nuire en quoi que ce soit aux établissements congréganistes que nous possédons déjà, et dans lesquels l'enseignement de la langue française a été si largement donné. Nous ne nous illusionnons certes pas sur l'esprit qui inspire certaines des personnes désireuses de fonder des écoles laïques : le rapport de M. Charlot et quelques autres paraissent inspirés tout autant, et même bien plus, par l'esprit de prosélytisme anti-religieux que par un souci pratique des moyens de répandre l'influence française. Mais cette tendance fâcheuse n'est pas une raison pour que l'on ne s'associe pas aux efforts des laïques désireux de contribuer à répandre notre langue et notre influence en Orient, à la condition, nous le répétons, qu'il ne s'agisse pas de remplacer de qui existe déjà, mais simplement de le compléter en atteignant une clientèle nouvelle.

Nous nous contenterons de donner la réponse suivante faite le 13 mars par M. Stephen Pichon, ministre des Affaires étrangères, aux divers orateurs qui avaient pris part au débat. Il convient de constater que le ministre s'est inspiré de l'idée que nous venons d'exprimer, à savoir qu'on peut ajouter à ce qui existe déjà, mais qu'il ne s'agit en rien de le supprimer. Le fait même qu'il ait annoncé à la fin de son discours une demande d'augmentation de crédits prouve que son département a l'intention de faire face à la nécessité de subventionner les divers ordres d'écoles qui

contribuent au maintien de l'influence française en Orient.

M. LE MINISTRE. — En réalité, je voudrais ramener ce projet, par quelques observations très courtes, à sa véritable portée et à sa très modeste signification. Actuellement, le chapitre du budget qui porte le crédit affecté aux écoles françaises en Orient s'élève à la somme de 800.000 francs. Le ministre des Affaires étrangères a le droit de se mouvoir comme il l'entend dans l'intérieur de ce chapitre pour pourvoir à la dotation des différentes écoles d'Orient. Il n'aurait donc besoin d'aucune autorisation parlementaire pour affecter la somme de 18.000 francs à la Mission laïque, et, de fait, ce crédit est déjà affecté à cette mission.

Pourquoi vous demande-t-il aujourd'hui l'autorisation d'affecter d'une façon définitive ce crédit de 18.000 francs à la Mission laïque, pour une durée de quinze années ? C'est parce que la Mission laïque a besoin de contracter un emprunt pour les différentes œuvres qu'elle entend créer en Orient, et notamment pour la création d'un lycée à Salonique.

Je me suis déjà expliqué à cette tribune, au cours de la discussion du budget, sur la fondation, l'existence et le fonctionnement de ce lycée. Je vous ai dit qu'il comprenait trois établissements, une école de commerce, un lycée d'enseignement secondaire et des cours d'enseignement secondaires de jeunes filles. M. Blanchier vous a rappelé tout à l'heure qu'au début il ne contenait que 50 élèves et qu'aujourd'hui il en a 420.

Ce sont, en effet, principalement des lycées, des écoles professionnelles, des écoles commerciales, que l'Alliance française et la Mission laïque voudraient instituer en Orient, car, s'il est exact — et je suis bien loin de le contester — que les Frères des écoles chrétiennes rendent service en enseignant la langue française dans des écoles primaires, on peut dire que les institutions laïques sont appelées à rendre principalement des services dans l'enseignement secondaire, professionnel et commercial.

S'il est exact aussi que la clientèle catholique de la France, dont parlait hier M. Delahaye à la tribune, a besoin d'être protégée — et sur ce point encore je suis d'accord avec M. Delahaye — il ne l'est pas moins que nous devons étendre notre influence sur les musulmans et les orthodoxes, qui, ainsi qu'on l'a dit, constituent de beaucoup l'immense majorité des populations de l'empire ottoman.

A ce point de vue surtout les écoles laïques sont appelées à rendre d'inappréciables services.

C'est ce que M. Jenouvrier lui-même, dans le très éloquent discours auquel on a fait souvent allusion, n'hésitait pas à reconnaître, au cours de notre précédente discussion sur ce sujet.

M. Delahaye a fait hier un calcul que je me permets de trouver extraordinaire.

Il a déclaré que c'était une somme considérable que nous allions mettre à la disposition de la Mission laïque; que pendant quinze années nous allions lui donner 18.000 francs, ce qui représente une somme de 270.000 francs.

Il a dit, en s'en étonnant beaucoup. Mais comment pouvez-vous donner une pareille somme à une mission qui commence à peine de fonctionner, alors que vous ne donnez que 450.000 francs aux écoles congréganistes ?

Que mon honorable collègue me permette de lui dire qu'il faudrait multiplier ces 450.000 francs par quinze, ce qui, en quinze ans, représenterait 6.750.000 francs; de telle sorte que je ne crois pas que ce soit vous qui ayez à vous plaindre de la proportion. (Très bien! à gauche.)

Mais ces calculs, Messieurs, je me hâte de le dire, ne sont pas à faire.

Je ne voudrais pas entrer à nouveau dans la discussion qui s'est engagée devant vous. Mon rôle à moi, ministre des Affaires étrangères, c'est d'ajouter toujours de nouveaux moyens d'activité et d'influence à ceux dont nous disposons déjà pour la défense des intérêts de notre pays à l'étranger. (*Très bien ! très bien !*)

C'est dans cet esprit que nous avons pensé — et nous sommes certains d'être dans la vérité et de répondre à un sentiment très juste et à un besoin très répandu — à favoriser et à développer, le plus possible, les institutions laïques dans l'Empire ottoman, et cela sans porter atteinte aux institutions qui existent déjà.

C'est dans ce but particulier que j'ai institué, le 29 novembre dernier, au ministère des Affaires étrangères, un comité consultatif de l'enseignement français à l'étranger. Ce comité, qui comprend les sous-directeurs de mon département, ainsi que des représentants des ministères de l'Instruction publique, du Commerce et des Colonies, donnera son avis sur toutes les questions concernant notre enseignement à l'étranger, notamment sur la discipline et l'avancement du personnel enseignant: il assurera — ce qui est essentiel — le recrutement d'un personnel distingué qui fera honneur à notre pays.

En même temps, pour répondre à une préoccupation qui a paru se dégager de nos discussions récentes, j'ai demandé à M. le ministre des Finances de vouloir bien augmenter, au budget prochain, le crédit affecté aux écoles d'Orient, et j'ai le plaisir d'annoncer à M. Delahaye, qui m'a questionné à ce sujet, que M. le ministre des Finances a bien voulu accepter d'inscrire au budget, de ce chef, une augmentation de 100.000 francs. (*Très bien ! très bien ! à droite.*) De sorte que, l'année prochaine, ce sera 900.000 francs qui seront affectés aux écoles françaises à l'étranger, si toutefois le Parlement vote ce crédit.

Cela indique, sans que je m'y appesantisse davantage, quelles sont les intentions du gouvernement.

## LE

### GOVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE

On a annoncé que M. Beau, qui va rentrer incessamment en France, et qui occupera dans la diplomatie de la République en Europe le poste qui lui est si justement dû, sera remplacé en Indo-Chine par M. Klobukowski, agent diplomatique de France au Caire, qui revient, comme on le sait, d'accomplir en Ethiopie une mission grâce à laquelle les intérêts français sont sauvegardés dans l'affaire du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa où ils avaient été compromis par des agissements que nous n'avons pas à exposer dans ce *Bulletin*. Rien n'est officiel encore dans la nomination de M. Klobukowski, mais elle paraît fort probable si le gouvernement général de l'Indo-Chine est accepté par notre agent au Caire.

Nous ne saurions qu'exprimer le vœu que M. Klobukowski soit chargé du gouvernement de notre grande colonie d'Extrême-Orient. Il la connaît déjà puisque en 1887 il était secrétaire du gouvernement général de l'Indo-Chine. Il y fut le collaborateur de son futur beau-père, Paul Bert. Depuis lors, M. Klobukowski a représenté la France à Bangkok, et il y a pratiqué une politique énergique et réaliste qui n'eut qu'un tort,

c'est de ne pas être toujours écoutée au ministère des Affaires étrangères. M. Klobukowski, qui a une vision très nette du rôle que l'Indo-Chine, doit jouer pour le développement de l'influence française en Extrême-Orient, et l'énergie nécessaire pour diriger colonie où tant de tendances diverses doivent être pliées à un objectif unique et commun, remplirait au gouvernement général de l'Indo-Chine les desiderata de tous ceux qui ont un souci sincère et désintéressé de la situation de la France dans l'Asie orientale.

## LA

### Question de l'Immigration asiatique

#### DANS L'AMÉRIQUE DU NORD

Il semble bien que la question de l'immigration japonaise aux Etats-Unis, comme au Canada, soit maintenant définitivement réglée. Si l'on n'a annoncé aucun accord formel entre les gouvernements de Washington et de Tokyo, les bonnes relations sont rétablies, et nous avons d'ailleurs déjà dit que des mesures efficaces avaient été prises par les autorités japonaises pour empêcher l'émigration de leurs ressortissants aux Hawaï, au Mexique et sur le territoire des Etats-Unis. Aujourd'hui, c'est le problème de l'immigration indienne qui sévit dans la Colombie britannique. Les lois fédérales canadiennes qui interdisent aux étrangers d'entrer sur le territoire canadien, à moins qu'ils ne viennent directement de leur pays de naissance, amènent l'exclusion de tous les Hindous qui arrivent à Vancouver, étant donné qu'il n'existe pas de ligne directe entre l'Inde et la Colombie britannique, et que les Hindous désireux de se rendre au Canada sont obligés de changer de navire à Hong-kong. C'est ainsi qu'on a vu renvoyer un certain nombre d'Indiens qui avaient mis toutes leurs économies à s'assurer les moyens de gagner le littoral de la Colombie, ces malheureux étant amenés par des Compagnies de navigation qui réclamaient à l'avance non seulement le prix d'aller, mais encore le dépôt du prix de retour, ce qui fait que ces Compagnies sont assurées de gagner même en transportant à Vancouver des Asiatiques qu'elles sont certaines d'avance de ne pas voir admettre sur le territoire canadien. Cette situation provoque une certaine indignation dans les milieux britanniques, d'autant qu'on s'y rend compte qu'il est impossible qu'elle ne finisse pas par causer un très grave ressentiment dans l'Inde. Nous avons déjà signalé, à propos du Transvaal, que les Indiens font observer qu'il est fort injuste qu'une partie des domaines britanniques soient fermés aux sujets du roi, et on a vu refuser l'admission sur le territoire canadien à des Indiens qui portaient des médailles militaires pour des campagnes faites sous le drapeau britannique. Pour régler cette question qui présente un autre aspect moins immédiatement

sérieux que celui de l'immigration japonaise, mais néanmoins inquiétant pour l'avenir de l'empire anglais, le gouvernement canadien a envoyé à Londres le ministre adjoint du travail, M. Mackenzie King. Ce personnage doit discuter avec le gouvernement impérial les mesures à adopter en ce qui concerne les Indiens, de façon à éviter que ces sujets britanniques puissent être amenés à s'embarquer pour le Canada sans avoir la certitude d'y être admis.

Il est assez curieux d'observer, à propos de cette question de l'immigration asiatique, qu'un sentiment de solidarité s'est révélé entre les différents pays de civilisation sinon encore européenne, en général, du moins spécialement anglaise, qui bordent le Pacifique. C'est ainsi que M. Deakin, premier ministre de la Confédération australienne, a invité la flotte des Etats-Unis qui doit, d'après les dernières nouvelles, retourner du Pacifique dans l'Atlantique par le canal de Suez, à visiter les ports australiens. De même, à Vancouver, on a déterminé un mouvement pour obtenir que les autorités canadiennes invitent la flotte des Etats-Unis à visiter la côte de la Colombie britannique. A la suite du transfert de cette flotte de l'Atlantique dans le Pacifique, l'Australie et le Canada semblent avoir une tendance à considérer les Etats-Unis comme étant le principal défenseur des intérêts blancs dans cette partie du monde. C'est peut-être pour répondre à ce souci que l'Angleterre a récemment décidé d'augmenter considérablement la flotte de croiseurs cuirassés qu'elle entretient autour de la base d'Esquimalt en Colombie. Mais il y a là un sentiment qu'il est intéressant de signaler, bien que, comme nous le disions en commençant, la question de l'émigration japonaise semble être maintenant écartée pour l'instant, puisqu'on en est aux aménités les plus complètes entre les Etats-Unis et le Japon. Ce dernier a même invité la flotte américaine à visiter un port japonais à son voyage de retour, invitation qui a été acceptée par le gouvernement de Washington.

## LA QUESTION DE L'OPIUM

On signale un nouvel édit du Fils du Ciel dénonçant les dangers de l'opium, et annonçant que le gouvernement anglais a décidé de faire diminuer l'importation d'opium de l'Inde pendant une période de trois ans pour voir quel sera le résultat moral produit. Si l'expérience est satisfaisante, l'importation sera diminuée petit à petit. Il n'est pas douteux, comme nous l'avons déjà signalé depuis quelque temps, que le gouvernement britannique montre quelque bonne volonté à lutter contre la consommation de l'opium. Un des faits qui semblaient donner tort aux Européens en général et aux Anglais en particulier, c'est-à-dire le maintien des fumeries d'opium sur

la concession internationale de Changhaï, ne va pas tarder à disparaître. Le Conseil municipal de la concession internationale a en effet décidé le 20 mars de supprimer un quart des fumeries au mois de juillet prochain, et d'adopter ensuite une politique telle que la suppression de toutes les fumeries aura été opérée dans un délai de deux années. Il était difficile au Conseil municipal de la concession internationale de ne pas entrer dans cette voie, étant donné que toutes les fumeries ont été déjà fermées d'autorité dans la ville indigène.

Les efforts faits par le gouvernement chinois pour combattre l'usage de l'opium ont amené les Anglais non seulement à se demander comment ils seraient amenés à s'associer à la politique prohibitive du gouvernement de Pékin, mais encore dans quelle mesure la consommation de l'opium sévissait dans l'Inde anglaise elle-même. L'augmentation des recettes que le budget indien tire des droits sur l'opium a inspiré aux membres des Communes des questions auxquelles le gouvernement a dû répondre à plusieurs reprises, s'efforçant de démontrer que les progrès des recettes n'étaient pas liés en l'espèce à celui de la consommation du produit. C'est ainsi que, le 3 mars, M. Morley, secrétaire d'Etat pour l'Inde, déclarait :

Le revenu tiré de l'opium consommé dans l'Inde anglaise a été de 676.183 livres (16.904.625 fr.) en 1895-1896, de 911.402 livres (22.785.050 fr.) en 1905-1906 et de 931.054 livres (23.276.350 fr.) en 1906-1907. Le revenu pour 1907-1908 est estimé à 1.031.450 livres (25.786.250 fr.). Cet accroissement n'est pas dû entièrement à l'augmentation de la consommation, mais en très grande partie à l'effet des droits plus forts et aux résultats qu'obtient la lutte contre la contrebande. Si la Birmanie, où la consommation clandestine était de beaucoup la plus importante dans le passé, et si le Béhar, qui ne faisait pas partie de l'Inde anglaise en 1895, sont mis à part, les chiffres pour 1895-1896 et 1905-1906 respectivement seraient de 554.860 livres (13.871.500 fr.) et de 595.147 livres (14 millions 878.675 fr.), l'augmentation n'étant donc que de 40.287 livres (1.007.175 fr.). Je continuerai à insister pour l'adoption de toutes les mesures pratiques capables d'empêcher la diffusion de l'usage de l'opium parmi les populations de l'Inde, mais cela ne veut pas dire qu'il en résultera nécessairement une diminution des recettes. Il y a bien des faits prouvant que dans certaines régions la consommation clandestine est loin d'avoir disparu.

Le 17 mars, M. Herbert Roberts demandait au secrétaire d'Etat pour l'Inde s'il savait que le produit budgétaire de l'opium consommé dans l'Inde s'était élevé de 235.217 livres (5.880.425 fr.), soit de 35 0/0, pendant les dix années se terminant avec l'exercice 1905-1906, s'il n'y avait, depuis lors, pas une nouvelle augmentation de 120.048 livres (3.001.200 fr.) dans les recettes, s'il pouvait dire quelle proportion de cet accroissement était due à l'augmentation des droits et au succès de la lutte contre la contrebande, quelle était la quantité d'opium reconnue vendue dans l'Inde même et la consommation en 1895-1896 et en 1905-1906. M. John Morley a répondu :

En ce qui concerne l'effet de l'augmentation des droits, je trouve que, bien qu'il y ait eu un accroissement de 35 0/0 dans le revenu, ainsi que le dit mon honorable ami, les quantités dont la vente est chaque année autorisées et qui sont consommées ne se sont augmentées que d'un peu moins de 12 0/0. En 1895-1896, cette quantité était de 7.458 caisses, et en 1905-1906 de 8.328. Ces chiffres comprennent l'opium de Malwa aussi bien que celui du Bengale. Il est impossible de déterminer d'une manière exacte la proportion de l'accroissement des recettes qui est due à la suppression de la contrebande, mais on ne saurait nier que dans la Birmanie, qui a contribué pour les quatre cinquièmes aux recettes budgétaires tirées de l'opium pendant la période dont nous nous occupons, et où seule la consommation licite s'est beaucoup développée, l'existence d'une contrebande très active était universellement reconnue.

Le 10 mars, une question avait porté sur un autre point : l'étendue des terres dont la culture en pavots est autorisée chaque année dans l'Inde. On faisait observer au gouvernement qu'en 1907-1908 l'étendue cultivée semblait être plus forte puisqu'elle était officiellement de 562.000 acres (l'acre vaut 40 ares 4671) contre 553.697 en 1906-1907. M. John Morley a répondu :

Il n'y a pas, en réalité, d'extension des superficies consacrées à la culture du pavot. L'étendue maxima pour laquelle des licences de culture pouvaient être données, a été fixée pour 1906-1907 à 594.000 acres. Les superficies où cette culture a été réellement pratiquée pendant cet exercice ont été de 553.697 acres. En 1907-1908, les étendues autorisées ont été réduites à 562.500 acres. Mais les superficies réellement cultivées, lorsque nous les connaissons, seront certainement inférieures à ce chiffre. En 1908-1909, l'étendue autorisée sera réduite à 500.000 acres.

Les mesures que prend le gouvernement anglo-indien pour réduire la production de l'opium dans l'Inde sont inspirées, comme on le voit, non seulement par le désir de coopérer à la réforme chinoise à la suite des négociations qui ont été engagées dans ce but par le gouvernement de Pékin avec celui de Londres à la fin de 1906, mais encore de sauvegarder la population indienne elle-même. Cette question nous intéresse au plus haut point, puisque le budget de l'Indo-Chine tire de la régie de l'opium un bénéfice net que nous ne saurions calculer exactement ici, mais qui se trouve très vraisemblablement compris entre 10 millions et demi et 13 millions et demi de francs. C'est là une recette à laquelle il est difficile de renoncer, et cependant nous ne saurions, seuls en Extrême-Orient, ne prendre aucune mesure contre l'opium, et le gouvernement de la République a invité l'administration indo-chinoise à étudier des taxes de remplacement qui permettraient d'opérer en Indo-Chine la réforme que le gouvernement de Pékin poursuit dans le Céleste Empire.

Les efforts faits tant en Chine que dans l'Inde et tentés dans l'Indo-Chine française rendent d'ailleurs désirable la réunion de cette commission internationale que les Etats-Unis avaient proposée au gouvernement de Pékin, et dans laquelle devaient être représentés tous les états capables

de produire de l'opium ou d'en introduire dans le Céleste Empire, c'est-à-dire l'Angleterre, la Hollande, la France, l'Allemagne, le Japon, les Etats-Unis et la Chine elle-même. Une entente internationale sur la question de l'opium semble être nécessaire au point où les choses en sont arrivées. Il convient de signaler d'ailleurs que, d'après certaines personnes, le mouvement réformiste du gouvernement chinois ne serait pas inspiré par un désir très réel de supprimer la consommation de l'opium, mais bien d'organiser un monopole de cette drogue dans tout le Céleste Empire. C'est ce que disait tout récemment l'*Echo de Chine*, annonçant que le ministre des Finances de l'Empire aurait résolu de commencer l'organisation de ce monopole par les provinces du Kouei-tcheou et du Yunnan qui sont celles où l'on produit le plus de pavots. Nous signalons cette opinion sans nous l'approprier, mais l'existence même d'un soupçon de cette nature montre combien il serait nécessaire qu'une enquête soit faite sur l'action du gouvernement chinois lui-même par les puissances qui sont amenées, par son exemple et par ses sollicitations, à étudier la suppression de l'opium dans leurs propres possessions, tant en ce qui concerne la consommation par les indigènes des diverses colonies qu'en ce qui concerne la vente aux Chinois de Chine ou des pays voisins qui sont, et de beaucoup, les principaux consommateurs de la drogue.

## LES TRAVAUX DE LA CONSTITUTION CHINOISE

S'il est une idée qui ait cours dans les milieux réformistes de la Chine d'aujourd'hui, c'est bien celle de la nécessité d'une constitution politique nouvelle. Tous les Chinois qui vont étudier à l'étranger, au Japon, en Europe la rapportent dans leur pays. Il leur semble que la Chine s'accroîtra en force lorsqu'elle jouira d'un système nouveau de rapports entre le prince et ses sujets, et bien entendu, ils entendent par là un système où les pouvoirs du souverain seront limités et où l'autorité populaire sera accrue.

Il y a sans doute encore en Chine nombre de conservateurs hostiles à ces nouveautés ; mais, dans tout ce qui se dit et se publie, on ne voit guère trace de leur existence. Toutes les publications, journaux et revues, proclamations et édits parlent de la future constitution et n'en mettent point en doute la nécessité ; tandis que des avancés trouvent même très insuffisantes les promesses faites par le pouvoir, celui-ci déclare bien haut attendre les plus grands biens de la réforme projetée.

Tout cela dénote un mouvement d'idées, inouï jusqu'en ces dernières années en Chine. Il y a peu de temps encore l'opinion publique ne comptait pas. La cour, les vice-rois et leur entourage

étaient tout ; pourvu qu'ils ne pressurassent pas trop les populations, ils gouvernaient à leur guise, et ce système était parfaitement conforme à toutes les idées reçues, à la vieille religion qui veut que le souverain, le Fils du Ciel, soit le père-mère de ses sujets et que les magistrats délégués du prince aient sur le peuple les mêmes pouvoirs que lui.

Ces antiques doctrines, qui fondent le gouvernement chinois sur une base patriarcale, résistent mal, on le voit, à la poussée des idées nouvelles importées d'Occident, à la transformation des mœurs résultant de la rapidité des communications, et à l'augmentation du nombre des journaux.

De là, des édits d'un caractère tout nouveau dans lesquels le souverain cherche à donner satisfaction à la jeune opinion publique, à la faire patienter aussi, et qui permettent de suivre le curieux travail qui s'accomplit présentement à Pékin.

\* \* \*

Un des objets principaux de la mission qui vint en Europe, il y a deux ans, sous la conduite d'un cousin de l'empereur fut de s'enquérir du fonctionnement des diverses constitutions des états d'Occident. Précédemment, le gouvernement chinois avait reçu de ses agents diplomatiques des rapports sur ce sujet ; mais il avait besoin de renseignements plus complets. A son retour, le prince Tsaitché fit un rapport sur ce qu'il avait appris, sur ce qu'il avait vu, ce fut la constitution de l'Empire d'Allemagne qui lui sembla le mieux s'approcher de l'idéal entrevu par la cour de Pékin ; la constitution du Japon parut aussi digne de servir de modèle.

Mais les travaux de la mission étaient insuffisants, et dès qu'on se mit à l'œuvre, on s'aperçut qu'il était moins facile qu'on le supposait de préparer un pareil projet ; on provoqua donc encore des études complémentaires. Les lettrés les plus versés dans les langues étrangères furent recherchés dans tout l'Empire. Ordre fut donné aux gouverneurs généraux de les appeler près d'eux, de s'éclairer de leurs lumières, afin que tous les travaux ainsi entrepris sur tout le territoire de l'empire pussent fournir une somme suffisante d'indications qui devaient être rassemblées en un faisceau par le gouvernement central, désireux de s'éclairer et peut-être aussi de gagner du temps. Ce travail s'est poursuivi, il se continue et de nombreux édits ont tenu le peuple au courant des progrès faits dans les travaux préparatoires de la constitution.

Certains publicistes croient que le gouvernement chinois s'efforce de ruser avec l'opinion publique nouvelle et que ses tentatives, ses promesses ne sont que des trompe-l'œil. A première vue, ceux-là semblent avoir raison, car, on n'a guère trouvé dans l'histoire de gouvernement absolu désirer abdiquer une partie de son pouvoir, solliciter de bon gré les délibérations populaires sur ses actes. Pourtant il se trouve dans

les hautes sphères chinoise, nombre d'hommes qui parlent et agissent comme s'ils étaient persuadés qu'une bonne constitution est une panacée universelle susceptible de donner une certaine vigueur à l'Empire et de fortifier la position du gouvernement vis-à-vis des étrangers.

Quoi qu'il en soit, la cour ne se lance pas à la légère dans la voie nouvelle, elle veut procéder progressivement. Elle se rend compte que le peuple ne peut avoir que la constitution politique que lui permet de posséder son développement intellectuel présent et somme de ses vertus civiles ; que dans cet ordre d'idées il y a beaucoup à faire, et que les dirigeants de la société chinoise doivent, pour parvenir à leurs fins, entreprendre une œuvre d'éducation politique. Il y a là de bons prétextes pour retarder le plus longtemps possible l'heure où un embryon de régime démocratique pourra être déposé dans les institutions.

\* \* \*

Le 20 octobre dernier paraissait un édit qui décrétait la création de conseils provinciaux et départementaux en vue d'habituer les notables à l'exercice du gouvernement représentatif.

Sans doute, il ne s'agissait point d'instituer des élections démocratiques, comme en Occident ; mais seulement des conseils de notables choisis par l'autorité. La caractéristique de ces conseils, c'est le pouvoir que l'édit leur accorde de collaborer à l'administration des provinces. C'est déjà un grand pas de fait dans cette Chine où les vicerois étaient jusqu'ici des potentats. Ceux-ci auront beau chercher à s'entourer de conseillers bien à eux, ils ne réussiront pas toujours à le faire comme ils le voudraient, d'autant qu'ils sont étrangers aux provinces qu'ils gouvernent. L'exemple d'En Ming, le gouverneur du Ngan-hoeï, qui avait pris comme chef de la police et mis en lui toute sa confiance le fameux Siu Siling qui l'assassina, en est la preuve.

Ces conseils, placés auprès d'autorités jusqu'ici presque absolues, sauront-ils prendre de l'importance ? Seront-ils soutenus par une opinion qui s'affirme de plus en plus, pourront-ils devenir l'amorce des futurs parlements provinciaux, attendus par tous les Chinois progressistes ? L'avenir nous l'apprendra.

Voici d'ailleurs les termes de l'édit à ce sujet : « Nous avons précédemment institué à la capitale une direction politique (1) pour jeter les bases d'un futur parlement. Mais il convient aussi que, dans chaque province, il y ait des lieux où l'on puisse rassembler les délibérations, où, selon les provinces, on puisse pourvoir à l'institution de bonnes administrations locales ; ces assemblées devront être des auxiliaires d'un degré inférieur de la commission préparatoire de la capitale.

« Nous ordonnons donc que, dans chaque province, les gouverneurs instituent en toute hâte des *tzeuikiu* (offices délibératifs) ; ils choisiront

(1) *Tzeutchengyueh*. La traduction littérale de ce nouveau vocabulaire serait : « Cour du gouvernement par (les hommes de) talent. »

avec soin des magistrats et des notables pour traiter les affaires, ceux-ci devront être éclairés et justes. Pour cela, ils prendront les plus intelligents, les plus perspicaces des notables et du peuple de chaque juridiction. Il va de soi qu'ils ne devront pas nommer des gens ayant en quelque manière participé à des rébellions, fomenté des troubles, répandu de faux bruits, fait preuve d'égoïsme, etc. Ces conseillers délibéreront en commun, ils assisteront ainsi les grands fonctionnaires de leur province qui exécuteront leurs décisions après les avoir revisées s'il y a lieu.

« S'il se présente quelque affaire particulièrement importante, les grands fonctionnaires provinciaux nous en feront un rapport spécial.

« A l'avenir, la commission préparatoire de la capitale choisira des conseillers qui pourront être pris dans le sein de ces conseils provinciaux... »

On voit donc qu'on se trouve ici en face d'une tentative tout au moins apparente de décentralisation dans l'exercice du pouvoir. Or l'expérience nous apprend que, lorsqu'on a commencé à donner des gages, si faibles soient-ils, au peuple lorsqu'il revendique une part de l'autorité publique, on marche dans une voie où il n'est plus facile de s'arrêter ensuite. Les revendications, de modestes et respectueuses, deviennent impérieuses, violentes, insolentes même; on en arrive à exiger, la menace à la bouche, ce que précédemment on sollicitait avec prières.

Les Chinois ne diffèrent point des autres hommes à cet égard, et les promesses de constitution, la liberté relative qu'on leur annonce, commencent à avoir pour eux tant d'attraits qu'ils font des meetings, des réunions, discutent dans les clubs de cette grave affaire; étudiants, lettrés, commerçants, gens du peuple même, chacun dit son mot, cela n'a rien d'étonnant, car la coutume des délibérations en commun qui résultent de la vie familiale et du droit est universelle en Chine.

Que de la maison, les *changleang*, c'est-à-dire ces discussions sans fin sur la moindre affaire, passent sur la place publique, rien n'est plus facile. La chose est même faite dès maintenant et le gouvernement s'en effraie, il sent que la catégorie des beaux parleurs qui exercent toujours tant d'influence sur le peuple ami des discours — et le Chinois l'est beaucoup — commence à prendre de l'empire et que bientôt peut-être il ne sera plus maître de la direction des esprits.

De là l'édit du 20<sup>e</sup> jour de la 11<sup>e</sup> lune, c'est-à-dire du 24 décembre 1907, dans lequel « le père-mère » du peuple recommande à celui-ci la sagesse et stimule le zèle de ses fonctionnaires pour réprimer le commencement de vie démocratique qui déjà se manifeste par des discours désordonnés et bruyants. Nous donnons ci-après la traduction intégrale de cet édit pour qu'on puisse juger non seulement du fond de ce document, mais aussi de sa forme, autant qu'il est possible.

Ce genre de document est rédigé en style, c'est-à-dire dans cette langue écrite qu'on peut bien qualifier de sténographique, et dont nous parlions ici, dans le numéro de novembre 1907. Pour être

compris des gens du peuple peu lettrés, il doit leur être traduit par ceux qui sont familiers avec le style. Les journaux en langue parlée en donnent quelquefois des résumés ou des traductions.

Nous avons fait cette traduction en serrant le texte au plus près.

Nous donnons également ci-dessous la traduction du même édit, publiée par l'*Echo de Chine*, dans son numéro du 28 décembre 1907; le style dénote vraisemblablement l'œuvre d'un indigène.

D'ailleurs, la plupart des traductions de documents ou de livres chinois sont, en réalité, faites, en tout ou en partie, avec le concours de Chinois, mais on a coutume d'en rectifier le style. Cette méthode de travail explique l'abondance des erreurs, les contresens de toutes sortes qu'on trouve en général dans les œuvres qui cherchent à nous faire connaître la pensée des auteurs chinois.

C'est à elle sans doute qu'il convient d'attribuer, en partie tout au moins, les idées bizarres ou absurdes que l'on prête, en Occident, si facilement aux Chinois. Le plus éminent des sinologues, le P. L. Wieger, a pu dire avec beaucoup de raison à ce propos: « Si la langue chinoise a été injustement calomniée, traitée d'idiome nègre, etc., c'est que des traducteurs superficiels ont trop souvent rendu, avec un navrant à-peu-près, des valeurs imaginaires par des mot-à-mot grotesques. »

#### Traduction de l'« Echo de Chine ».

DU 20<sup>e</sup> JOUR DE LA 11<sup>e</sup> LUNE  
(25 décembre).

Nous avons reçu respectueusement de notre sainte mère l'impératrice-douairière le décret suivant :

L'an dernier, nous avons publié les décrets impériaux destinés à la préparation de l'établissement des lois constitutionnelles; nous voyions, à ce moment-là, que cette affaire a une très grande importance, pleine de nombreux articles et de règlements et qu'il faut la faire sans négligence; nous savions également que, si dans cette Cour il y a de parfaits règlements et que le peuple sait bien tout ce qu'il doit faire, nous pourrions alors publier le décret ordonnant que les lois constitutionnelles soient mises en pratique dans un délai fixé.

En ce moment-ci, nous voyons que l'on est encore à la préparation des lois constitutionnelles, et qu'on ne peut encore les mettre en pratique. Si on lit les décret récents relatifs aux lois constitutionnelles, on comprendra bien notre pensée.

De plus, établir tôt ou tard ces lois constitutionnelles dépend complètement de la sympathie du peuple; c'est pourquoi, nous, vos souverains, et vous tous, nos sujets, nous devons tous être décidés à toujours les étudier afin de les mettre en pratique graduellement et jouir de communs intérêts.

Seulement la monarchie constitutionnelle de toutes les nations étrangères est attribuée et appartient au gouvernement suprême, et les diverses administrations de leur cour sont, quand même, approuvées et jugées par les avis des populations; mais la Cour suprême a le droit de juger et régler uniquement tout ce que le peuple a jugé et approuvé.

Pour le peuple on peut en effet établir des associations, organiser des séances et des réunions et faire des discours

pour montrer la marche des lois constitutionnelles, mais la Cour doit s'en occuper afin que tout le monde agisse d'après les lois et les règlements.

Nous croyons que, dans toutes les nations de ce monde, une personne qui viole une loi, ne peut être considérée comme une personne faisant cas des lois constitutionnelles; à combien plus forte raison pour la Chine qui, depuis la plus haute antiquité, conservait tous les rites et ne faisait cas des affaires et instructions extérieures, et adopte actuellement les divers règlements de toutes les nations étrangères, qui veut bien que son peuple marche conformément aux documents rituels et aux instructions civiles de son empire ?

La Cour suprême, au sujet de la préparation des lois constitutionnelles, a grand désir et vive espérance; cependant, parmi le peuple, les marchands, les lettrés, et même les notables, il y en a en effet beaucoup qui savent bien remplir leur devoir et suivre les rites; mais nous sommes sûr qu'il y en a aussi certainement quelques-uns, faciles à se mettre en colère et ignares qui, sous le prétexte de faire l'établissement des lois constitutionnelles, se concertent pour s'intéresser dans les affaires politiques, intérieures et étrangères, ce qui provoque beaucoup de fautes dans les bonnes choses. De mauvaises doctrines surgissent à l'occasion, et de nombreuses oppositions aux lois constitutionnelles se manifestent, ce qui est vraiment un grand empêchement à l'établissement de ces lois et à l'ordre du pays.

Ainsi, nous aurons la joie de voir que ces lois seront mises en pratique, et de faire fortifier notre empire, car, bien que les propositions du peuple doivent pénétrer jusqu'à la Cour suprême, celle-ci a le droit de modérer le peuple, afin qu'il ne soit pas irrité et colère contre la Cour et ses supérieurs.

De plus, les peuples des pays où sont établies les lois constitutionnelles, doivent tous participer à la conservation de l'ordre du pays et de ses vertus; nous avons ce même projet en établissant des conseils dans la Cour et dans les provinces dont les membres seront élus d'après les règlements fixés qui indiqueront très clairement les droits de l'ouverture ou de la fermeture des associations et des diverses séances ou réunions.

Dans ces règlements, la Cour a permis qu'on parle des affaires politiques, mais elle ne veut pas autoriser tout le monde à y prendre la parole.

Actuellement, nous avons déjà fait établir à la Cour de Pékin le bureau de contrôle administratif et politique et le conseil d'Etat; et dans les provinces, les conseils provinciaux: ce qui est tout à fait le fondement du Sénat et de la Chambre des députés. Désormais, ces trois assemblées auront le droit de s'occuper des besoins et des maux du peuple de toutes les provinces.

Si les conseillers des provinces émettent des avis vraiment bons et utiles à l'empire, ils pourront nous les faire présenter par l'intermédiaire des hauts mandarins du pays, ou des conseillers de la Cour de contrôle administratif et politique, ils ne pourront jamais nous les faire parvenir directement; ils ne devront aussi faire témérairement des discours qui pourraient exciter le peuple à des mouvements pouvant nuire beaucoup à la paix de l'empire.

En plus de l'ordre au *Ming-tcheng-pou* (ministère de l'Intérieur) et au *Fa-pou* (ministère de la Justice) de se hâter de fixer les règlements pour les journaux indigènes et les imprimeries, nous commandons encore au bureau chargé des lois constitutionnelles et au ministère de l'Intérieur d'instituer ensemble les règlements relatifs aux assemblées ou associations officielles du pays d'après ceux des nations étrangères, qui s'accommoderont à la Chine, et de nous en faire part en toute hâte par rapport détaillé afin que nous puissions les publier et les mettre en pratique.

S'il y a, à l'avenir, des hommes qui s'adonnent à exciter les populations à se soulever pour faire du mal à l'empire, nous les punirons d'après des lois très sévères et ne leur accorderons jamais le pardon.

Nous ordonnons, en outre, à tous les mandarins de dire à leurs sujets de se conformer attentivement à ce décret que nous faisons paraître aujourd'hui. Si quelqu'un ose agir à ce sujet avec négligence et laisse les habitants faire à leur gré au point qu'il y ait un grand préjudice pour l'empire, nous en rendrons responsables les mandarins de la localité et ceux-ci ne pourront jamais s'excuser de leur faute. Respect à ceci.

\*  
\* \*

### *Ampliation reçue du Cabinet. Edit impérial.*

DU 20<sup>e</sup> JOUR DE LA 11<sup>e</sup> LUNE  
(25 décembre.)

Nous avons reçu avec vénération l'expression de l'admirable volonté de l'Impératrice douairière, miséricordieuse et bénie, assistée du premier prince, notre mère adoptive prévoyante et éclairée, ferme et parfaite, vénérable en sa longévité, sage et éminemment glorieuse.

Elle nous rappelle que, l'an dernier, nous avons déjà publié des édits pour préparer l'établissement de la constitution, que dans son ensemble cette affaire comporte naturellement de nombreuses complications et une importante réglementation sans lesquels elle ne pourrait être menée à bien.

Pour la réaliser, en effet, il faut, d'une part, que les lois en préparation soient achevées et, d'autre part, que les efforts du peuple pour les connaître et s'y conformer aient produit leur résultat. Lorsque ces conditions seront réalisées, nous pourrons dès lors promulguer la constitution et fixer la date de son entrée en vigueur. Ce moment marquera la fin de la période préparatoire; puis, des édits rendront notre volonté plus évidente encore; il conviendra aussi d'observer le degré de capacité du peuple pour déterminer le moment précis où la constitution recevra une réelle exécution.

Nous, prince et sujets, supérieurs et inférieurs, tous et chacun, devons donc nous appliquer de toutes nos forces à l'étude et compter ensuite sur nos efforts réciproques pour pouvoir atteindre la date où, les lois constitutionnelles étant enfin établies, nous jouirons ensemble de leurs bienfaits.

Or, dans tous les Etats où l'organisation politique est à forme de monarchie constitutionnelle, l'autorité gouvernementale suprême appartient à la Cour. Les affaires politiques du peuple sont l'objet de délibérations publiques, lesquelles sont sollicitées par le peuple (la plèbe); et, comme devant, c'est de la Cour elle-même qu'émane la puissance directrice.

Les assemblées du peuple sont le fondement de la société politique et, tout y est discuté pour que personne ne soit sans statut légal.

Par suite, dans chacun de ces Etats, il n'y a pas de motifs pour attenter aux lois et se révolter contre la hiérarchie qui établit la constitution.

A plus forte raison, la Chine, qui, depuis si longtemps, attache la plus haute importance à ses rites, qui, abdiquant son amour-propre, étudie avec un zèle tout particulier les législations étrangères, doit-elle conserver, comme par le passé, les rites et les doctrines qui lui sont propres.

La Cour prépare la constitution et elle en espère les plus grands biens dans un temps donné, car, en ces dernières années, dans nos provinces, les notables, les commerçants, les lettrés et le peuple qui suivent leur devoir et qui comprennent les rites, sont certainement fort

nombreux; toutefois, parmi eux, il y en a également beaucoup qui, grossiers, brutaux et ignorants, n'entendent rien aux affaires politiques. S'il arrive quelque événement d'ordre intérieur ou extérieur, ils parlent aussitôt entre eux de la constitution, et s'entraînent les uns les autres à médire de la préparation en cours; ils font ainsi un vacarme assourdissant (1), ils propagent des hérésies et celles-ci se répandant peu à peu, à la longue, on peut gravement craindre que tous ces discours mensongers, qui s'élèvent tel le bourdonnement d'un essaim de guêpes; n'occasionnent des troubles et des confusions, ne portent les inférieurs à mépriser les supérieurs et ne substituent une agitation désordonnée au régime légal. Cela même est un obstacle à l'établissement des lois constitutionnelles, l'administration de la paix publique en est fort troublée, et l'on peut craindre que le moment où la constitution pourra entrer en vigueur ne soit reculé à une date incertaine.

En effet, bien que les vœux du peuple doivent parvenir jusqu'à nous, ses sentiments ne doivent nullement se manifester dans le tumulte.

Les régimes des Etats constitutionnels doivent tous attacher le plus grand prix à l'ordre et à la paix publique. Si, chez eux, on institue des Parlements, c'est uniquement pour recueillir les délibérations sur les affaires générales, mais les élus et les électeurs ont des pouvoirs déterminés; la convocation des assemblées et leur dissolution sont également fixés, il en est de même des objets sur lesquels on délibère, ceux-ci sont régis par des règlements qui les délimitent minutieusement. Il est évidemment certain que ce ne sont pas tous les hommes qui doivent discuter; que ce ne sont pas toutes les affaires qui doivent être soumises à l'examen préalable des conseillers.

Actuellement, à la capitale, la direction des affaires politiques, dans les provinces, les Conseils délibératifs, on déjà été institués par décret afin de constituer les bases du futur Parlement; désormais, les affaires de chaque province devront être discutées en détail et soigneusement par ces Conseils. S'il y a quelques questions qui aient un réel intérêt qui doivent nous être présentées, on pourra solliciter sur ce sujet l'avis des grands fonctionnaires de la province qui en enverront à la Direction des affaires politiques un compte rendu succinct.

On devra faire en sorte de ne pas se passer de ces intermédiaires et ne pas communiquer sans tenir compte de la hiérarchie afin de ne pas troubler le fonctionnement de l'administration. On ne devra pas non plus tenir des discours susceptibles de provoquer de l'agitation et de nuire à la paix publique.

En outre des lois sur la presse qui ont déjà été décrétées, et pour lesquelles le ministère de la Justice et celui de l'Intérieur se sont empressés d'assurer les travaux de revision, nous ordonnons que l'Office de l'examen préparatoire de la Constitution se concertent avec le ministère de l'Intérieur et que tous deux ensemble, après avoir considéré les règlements par lesquels, dans les sociétés officielles, on délimite les droits politiques, comparé à cet égard la Chine et l'étranger, ils fassent un projet de statuts pour fixer ces limites en ce qui concerne la Chine, qu'après avoir fait là-dessus une enquête, ils nous en avisent en toute hâte et qu'ils sollicitent de nous la mise à exécution de leurs décisions.

S'il se trouve des gens qui, aimant les mauvaises affaires, s'assemblent subrepticement pour exciter les passions populaires, fomenter des troubles et causer des calamités, c'est ce que les lois de l'Etat ne permettent pas de tolérer; il convient donc de réprimer sévèrement les agissements de ces gens.

(1) La traduction littérale, « ils font ainsi tous en chœur, à leur fantaisie, une belle musique ».

Nous ordonnons en outre que, tant à la capitale que dans les provinces, à chaque tribunal, les gouverneurs fassent une proclamation à leurs ressortissants pour que ceux-ci obéissent en tremblant au présent (édit) et que, par la suite, notre volonté soit réellement exécutée.

Si (les magistrats) se permettant de suivre leurs sentiments d'indulgence, occasionnent par là des calamités, les administrations qu'ils dirigent ne pourront pas se soustraire à leur responsabilité. Respect à ceci.

## ASIE FRANÇAISE

**Le budget général et les budgets locaux de l'Indo-Chine.** — Un décret en date du 29 février 1908 a approuvé le budget général pour 1908, en recettes et en dépenses, à la somme 32.805.000 piastres, et les budgets locaux à 5.893.000 piastres pour le Tonkin, à 2.915.000 piastres pour l'Annam, à 2.582.000 piastres pour le Cambodge et à 1.018.000 piastres pour le Laos.

Dans le rapport qui précède ce décret, M. Millières-Lacroix explique qu'en ce qui concerne le budget général, il avait prescrit au gouverneur général de réaliser toutes les économies compatibles avec la bonne marche des services et de tenir la main à ce que les prévisions de dépenses inscrites pour le personnel des différentes administrations soient maintenues dans les limites fixées l'année précédente; quant aux recettes, elles doivent être calculées avec la plus extrême prudence.

« Ces instructions, ajoute le ministre, ont été rigoureusement suivies pour la préparation de l'avant-projet que M. Beau avait soumis à mon département et qui était établi en adoptant pour la piastre le taux de 2 fr. 60 pour l'évaluation des recettes et des dépenses liquidées en francs. En présence de la baisse rapide de la piastre, j'ai considéré comme indispensable d'en ramener le taux budgétaire à 2 fr. 50. L'équilibre du budget général fut maintenu, en chiffres ronds, à 32 millions 530.000 piastres et obtenu après les remaniements que j'avais indiqués.

« En outre, comme la piastre continuait à baisser, on inscrivit une somme de 740.000 piastres, destinée à parer aux aléas du change. Il n'était plus possible, en effet, à ce moment, de procéder à une refonte complète du budget en adoptant un autre taux budgétaire. D'autre part, il était permis d'espérer que la baisse qui s'était produite ne se maintiendrait pas, et cela non sans raison, puisqu'un léger mouvement de hausse vient déjà de se produire. Le budget général de l'Indo-Chine a été, en conséquence, définitivement arrêté à la somme de 32.805.000 piastres. »

A propos de la préparation de ce budget, la *Quinzaine coloniale* du 10 mars a rappelé un incident qui s'est produit à la dernière réunion du Conseil supérieur. L'inspecteur général des colonies venait de critiquer les prévisions, en recettes et en dépenses, du budget général, et n'avait pas dissimulé, d'ailleurs, qu'il ne faisait en cela que se conformer aux instructions ministérielles.



térielles. A quoi le gouverneur général répond : « Le projet de budget actuellement soumis au Conseil supérieur, a été soumis au Département, qui l'a examiné pendant un mois *et pour ainsi dire établi lui-même.* » Et s'expliquant sur le reproche qui lui est fait de ne pas avoir réduit les dépenses de personnel, il ajoute : « J'ai demandé au Département, à diverses époques, des simplifications dans l'organisation administrative de l'Indo-Chine, en vue de restituer aux services locaux une part des attributions actuellement dévolues aux services généraux. Le Département s'y est opposé. C'est ainsi qu'un projet de décret relatif à la réorganisation du service des travaux publics a été repoussé par le Département, qui y a substitué le décret actuellement en vigueur. C'est ainsi encore que le projet de décret organisant le service de trésorerie, après avoir été remanié par les Départements des Finances et des Colonies, a abouti à l'organisation actuelle, qui n'est pas sans soulever en Indo-Chine certaines critiques. D'autres exemples pourraient être cités. »

Notre confrère dit qu'à intervenir aussi étroitement dans les affaires d'une grande colonie et à se substituer au gouverneur général, le gouvernement métropolitain encourage la timidité et l'inaction et va, d'ailleurs, à l'encontre des règlements.

**La situation économique du Tonkin.** — Voici, d'après le rapport au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, quelle était cette situation vers la fin de 1907.

La vie économique du Tonkin repose à peu près exclusivement sur la culture du riz. Les perturbations atmosphériques : sécheresse, inondations, typhons ont donc pour la population, dont cette culture constitue la principale ressource, les conséquences les plus désastreuses.

Après une succession presque ininterrompue, depuis 1902, de récoltes mauvaises ou médiocres, le Tonkin semble à la veille de toucher au terme de ses épreuves.

La récolte du 5<sup>e</sup> mois, en effet, a été supérieure, cette année, à la moyenne, et celle du 10<sup>e</sup> mois s'annonce comme devant être très belle. Le cours du riz, que la famine de 1906 avait fait hausser, est redevenu normal et il n'a pas été nécessaire d'interdire l'exportation de cette denrée.

La pratique de la monoculture est incontestablement une cause de disette. L'administration saisit toutes les occasions de mettre les Annamites en garde contre ses dangers et de les encourager à réserver à d'autres cultures rémunératrices, telles que le café, le maïs, le caoutchouc, le thé et le jute, une place plus importante, suivant l'exemple qui leur en est donné par certains colons européens.

Depuis trois ans, la culture du maïs en particulier s'est sensiblement développée. En 1906, cette céréale a fourni un appoint alimentaire sérieux aux indigènes.

En vue de stimuler le zèle et l'initiative des

agriculteurs et éleveurs, aussi bien européens qu'indigènes, des foires, marchés et concours agricoles, ont été organisés ; mais, pour des considérations d'ordre budgétaire ou par suite de difficultés matérielles, il n'a pas été possible de leur donner un caractère régulier de périodicité.

Un crédit de 9.000 piastres figure au budget local de 1907 pour l'organisation d'un concours agricole.

La colonisation européenne suit une progression lente mais continue. Il y a actuellement au Tonkin 244 concessions, tant provisoires que définitives, réparties d'après le tableau ci-dessous :

Bac-Giang.....	36	Hoa-binh.....	10
Ninh-binh.....	25	Nam-dinh.....	9
Phu-tho.....	25	Lao-kay.....	8
Thain-nguyèn.....	19	Vinh-yèn.....	8
Bac-ninh.....	15	Sontay.....	7
Haiduong.....	14	Hanam.....	5
Quang-yèn.....	12	Hung-yèn.....	4
Yèn-bay.....	10	Phuc-yèn.....	2
Kiên-an.....	7	Ha-giang.....	3
Lang-son.....	6		

Enfin, l'extension du Service vétérinaire a diminué la fréquence et la gravité des épizooties, de la peste bovine surtout, qui prélevaient sur le bétail indo-chinois un lourd tribut. Le nombre des secteurs vétérinaires a été porté de 6 à 10. Une notice de vulgarisation (rédigée en français, en quoc-ngu et en caractères) sur les mesures de préservation à prendre contre les maladies contagieuses des animaux a été adressée aux chefs de province pour être mise en circulation parmi les indigènes.

Dans un autre ordre d'idées, un projet de réglementation de l'exportation du bétail du Tonkin, destiné à concilier les intérêts des agriculteurs, la liberté du commerce et les besoins de la consommation locale, sera bientôt soumis à l'approbation du département.

Les moyens d'éviter la famine ou d'en conjurer les effets ont été examinés par une commission instituée à la Résidence supérieure. Cette commission s'est prononcée catégoriquement contre la reconstruction des anciens magasins de réserve provinciaux en raison des charges onéreuses qui en résulteraient pour le Protectorat et de la difficulté de préserver le riz emmagasiné de toute détérioration.

Plusieurs voies ferrées, d'ailleurs, traversent aujourd'hui les régions les plus fertiles et les plus riches du Tonkin, permettant le transport rapide, d'un point sur un autre, de grosses quantités de riz et écartant ainsi l'éventualité redoutable d'une famine générale.

La commission a marqué sa préférence pour la constitution d'un fonds de réserve où l'administration puiserait pour distribuer des secours soit en nature, soit en espèces, lorsque les circonstances exigeraient son intervention. Un crédit de 50.000 piastres a été inscrit au budget de 1908, afin d'alimenter, dès sa création, ce fonds de réserve.

\*  
\* \*

Les impôts personnel et foncier indigènes, qui fournissent les quatre cinquièmes des recettes totales du Protectorat, sont régis par les arrêtés du 2 juin 1897. Le système fiscal institué par ces arrêtés est défectueux. L'impôt foncier et la taxe personnelle, au lieu de rester des impôts de quotité, sont devenus des impôts de répartition; l'ancienne classification des contribuables en inscrits et non inscrits est plus que jamais une fiction derrière laquelle s'abritent les notables des communes pour cacher le chiffre de la population et faire à la résidence des déclarations en désaccord avec les rôles du village. Nombreuses sont les dissimulations qui se produisent, causant un préjudice grave au Trésor et déterminant des inégalités de traitement injustifiées entre contribuables de villages différents.

La refonte du régime de 1897 a été mise à l'étude. L'appui des assemblées facultatives facilitera sans doute cette refonte et permettra, sans avoir à surmonter trop de difficultés, de répartir plus équitablement les charges en rendant à la matière imposable l'élasticité nécessaire pour assurer, le cas échéant, le service d'un emprunt nouveau à employer à des travaux d'hydraulique agricole.

En effet, aux travaux d'irrigation ou d'assèchement déjà entrepris, a correspondu un accroissement notable de la productivité du sol. L'influence que ces travaux ont sur la régularité des récoltes et l'impulsion nouvelle qu'ils impriment aux transactions, ont convaincu les indigènes du profit personnel qu'ils devaient en retirer et les incitent à en réclamer eux-mêmes l'exécution.

\*  
\* \*

Les industries annamites sont toujours stationnaires. L'administration cherche à en provoquer le réveil et à faire ressortir l'intérêt que les indigènes auraient à changer leurs méthodes surannées et à renouveler les procédés rudimentaires qu'ils emploient.

Les jeunes gens de la classe aisée, les fils de lettrés eux-mêmes n'affichent plus aussi ouvertement le dédain qu'il était, naguère encore, dans la haute société de bon ton de professer pour le commerce ou l'industrie.

Dans la province de Thai-binh, un groupe de mandarins, parmi lesquels deux tòngdoc, a formé une société pour la fabrication et la vente des nattes en couleur qui, il y a quelques années, étaient accaparées dans les provinces de production par des négociants chinois et exportées par eux sous le nom de nattes de Chine.

De toutes les industries annamites, la sériciculture est celle à laquelle l'administration a témoigné le plus de sollicitude, parce qu'elle semble appelée, entre toutes, à prendre, au Tonkin, une sérieuse extension.

Les terrains plantés en mûriers ont été dégrèvés, de façon à encourager l'indigène à s'adonner avec plus d'intensité à cette culture.

L'établissement de grainage, avec sélectionnement par le système Pasteur, installé à Phu-lang-thuong, la filature de Nam-dinh, où les procédés industriels européens ont été substitués aux procédés annamites, et l'école de filature de Thai-binh se développent normalement.

Plus de 8.140 kilos de soie ayant une valeur de 32.133 \$ ont été produits par la filature de Nam-dinh pendant l'année 1906.

L'exportation de 1907 portera, selon toute vraisemblance, sur plus de 90.000 kilos représentant, à l'exportation, une valeur approximative de 1 million de francs.

Les perfectionnements obtenus ont ouvert, sur les marchés de la métropole, un débouché aux soies du Tonkin exportées jusqu'ici seulement en Chine ou au Japon. Les exportations des soies grèges sur France, en 1902 insignifiantes, dépassent à l'heure actuelle de près d'un tiers les exportations sur Hong-kong.

L'école de sériciculture qui fonctionne à la filature de Nam-dinh est fréquentée assidûment par 50 élèves originaires des provinces où a lieu l'élevage des vers à soie. L'enseignement qu'ils y reçoivent n'a pas été, au début, apprécié par les indigènes; ce n'est que par des tentatives répétées avec persévérance qu'on a pu triompher de leur apathie et de leurs préjugés.

La mise en valeur et la conservation des richesses naturelles du Tonkin se poursuivent sans arrêt.

Le régime des privilèges de coupe en domaine forestier réservé a été supprimé. A l'avenir, des réserves forestières pourront être créées par décision du gouverneur général. Le droit de les exploiter fera l'objet de gré à gré ou par adjudication publique.

D'autre part, l'administration a mis à l'étude la fusion, en une seule, des deux taxes perçues jusqu'à ce jour, l'une sous l'appellation de taxe de flottage, l'autre sous l'appellation de taxe forestière. Le Conseil supérieur va être appelé à se prononcer sur l'opportunité de cette réforme.

L'industrie extractive, malgré un essor indéniable, n'a pas encore, au Tonkin, la place qu'elle devrait occuper.

Bien peu de mines sont en pleine exploitation; cela tient à la timidité des capitaux qui, jusqu'à ces derniers temps, appréhendaient de s'aventurer dans ce pays, mais on constate plus de confiance de la part des capitalistes, qui paraissent commencer à se rendre vraiment compte des ressources minières du Tonkin.

Les mines concédées étaient au nombre de 11 au 1<sup>er</sup> janvier 1907. Au 1<sup>er</sup> juillet, on avait enregistré l'octroi de cinq concessions nouvelles, ce qui porte le nombre total des mines concédées à 16.

**La situation politique en Annam.** — Du rapport au conseil supérieur de l'Indo-Chine sur l'Annam, voici des détails intéressants sur l'administration indigène :

La situation politique de l'Annam, dans sa

physionomie générale, n'a pas sensiblement varié depuis un an.

La population est restée calme et indifférente à toutes les intrigues.

De son côté, le gouvernement s'est efforcé de répondre à ses aspirations légitimes par la réalisation des réformes qui s'imposaient dans l'administration indigène.

Le traitement des mandarins a été doublé, pour certains grades même, triplé. De nombreux emplois subalternes qui constituaient dans les bureaux de la capitale ou des autorités provinciales des rouages inutiles et des intermédiaires onéreux pour les administrés, ont été supprimés.

Dans le but d'éviter des mécontentements dans la classe des lettrés, ces suppressions n'ont été opérées qu'avec la plus grande prudence, au fur et à mesure des vacances qui se produisaient par suite de révocations, démissions, mise à la retraite ou décès.

D'autre part, le mode de recrutement a été amélioré.

Les anciens règlements qui fixaient les garanties de savoir et de moralité exigées des candidats aux fonctions publiques, ont été remis en vigueur et adaptés aux besoins nouveaux. C'est ainsi qu'une des conséquences de la réforme de l'enseignement indigène a permis d'introduire dans le programme des grands concours les éléments des sciences occidentales et l'étude du quôcngu et du français.

Diverses règles ont été, en outre, fixées en vue d'obtenir un rajeunissement des cadres, indispensable lorsqu'il s'agit surtout de mandarins occupant des fonctions essentiellement actives, telles que celles de huyên et de phu.

Le Conseil de Régence, enfin, a mis à l'étude un projet de réformes qui permettra aux fonctionnaires indigènes de se spécialiser davantage, suivant leurs aptitudes, dans les différentes branches de l'Administration annamite (Administration, Justice, Trésorerie, Enseignement, etc., etc.).

En ce qui concerne la justice indigène, des instructions précises et détaillées ont déterminé les conditions dans lesquelles doit s'exercer le contrôle des résidents. Ce contrôle, effectué avec tact et mesure sans soulever de conflits d'attributions et laissant au juge la responsabilité de sa sentence devant la Cour, permet, tel qu'il est actuellement organisé, de surveiller de façon efficace le fonctionnement des tribunaux annamites et l'application, par les mandarins investis des pouvoirs judiciaires, des lois et règlements du royaume. Les lenteurs de la justice indigène et les abus qu'elles faisaient naître ont été ainsi réduits au minimum. Il a été définitivement jugé en 1907 un nombre d'affaires double de celui qui a été constaté en 1906.

**Vœux de la Chambre de commerce de Saïgon.** — Voici la liste des vœux émis par la Chambre de commerce de Saïgon au cours de ses dernières réunions, vœux qui viennent d'être transmis à l'administration par cette Compagnie :

1° Accorder aux colons, à défaut de la concession pleine et entière de leurs terres, le droit de les céder ou de les transmettre, de les hypothéquer, sous réserve des droits de l'administration et, enfin, exonérer des impôts, certaines parties improductives;

2° Appliquer des pénalités sévères aux engagés qui s'enfuient avec apport d'avances;

3° Autoriser le planteur à désigner lui-même ceux de ses employés qui seront appelés à faire leur service militaire;

4° L'application aux Chambres d'agriculture des règlements qui régissent les Chambres de commerce, notamment la personnalité civile;

5° La représentation, au Conseil colonial, de la Chambre d'agriculture, au même titre que la Chambre de commerce;

6° L'application en Indo-Chine des lois sur les warrants agricoles et les Sociétés de crédits agricoles;

7° Le remaniement de la répartition des changes de l'impôt foncier en augmentant le nombre des classes des rizières;

8° La reconnaissance des droits de tous les fonctionnaires à la retraite après quinze ans de services;

9° La prolongation, jusqu'à Cantho, du chemin de fer de Saïgon-Mytho;

10° La prolongation, jusqu'à Tayninh, du chemin de fer Saïgon-Hocmon;

11° La création d'une procédure simple, rapide et peu coûteuse, semblable à celle établie par les Anglais dans leurs possessions pour le règlement des difficultés nées des contrats de travail;

12° L'établissement de moyens aptes à faciliter aux colons le recrutement de la main-d'œuvre dans les pays voisins de l'Indo-Chine ou dans les autres parties de l'Union...;

13° Le maintien au budget des crédits prévus par la construction de canaux;

14° Revision des tarifs du chemin de fer de Saïgon-Kanhhoa;

15° Création, dans les chefs-lieux d'arrondissement judiciaires, de receveurs d'enregistrement;

16° Revision du nouveau tarif des droits d'enregistrement;

17° Revision des droits que paient les Européens sur certaines denrées (alcool, tabac de la régie française), etc.;

18° Demande au gouvernement de s'arrêter dans la création de taxes nouvelles. On apprend chaque jour que des projets d'impôts nouveaux sont à l'étude et cet état de choses ne laisse pas que d'être inquiétant;

19° Création de primes aux colons qui imiteraient M. Sambuc dans l'organisation mécanique de leur concession.

**Un arrêt de la Cour de cassation.** — La Chambre civile de la Cour de cassation a, il y a quelques mois, rendu un arrêt qui intéresse beaucoup l'Indo-Chine. Cette Chambre a cassé un arrêt de la Cour d'appel de l'Indo-Chine qui avait expulsé de sa propriété un colon parce que la terre n'avait pas été achetée directement aux indigènes, possesseurs du sol. L'affaire doit revenir devant la Cour d'Aix; mais voici deux des considérants de la Cour de cassation :

1° En matière de revendication immobilière, lorsque le demandeur et le défendeur produisent des titres émanés d'auteurs différents, la préférence ne doit pas être accordée forcément au titre le plus ancien, et il appartient aux tribunaux de se prononcer à cet égard, d'après les circonstances et les documents de la cause;

2° Pour faire repousser la demande des indigènes compétiteurs, le défendeur n'est pas tenu d'établir qu'il a acquis par la prescription des immeubles litigieux.

## SIAM

La liste des négociants de Bangkok. — Le *Moniteur officiel du Commerce* annonce que l'Office national du commerce extérieur vient de recevoir un certain nombre de listes imprimées des principaux négociants importateurs et exportateurs de Bangkok. Les négociants ou industriels français désireux de faire des affaires avec le Siam pourront, sur demande, recevoir gratuitement un exemplaire de cette liste.

## CHINE

L'incident du « Tatsu-Maru » et les relations sino-japonaises. — Il a surgi ces dernières semaines entre la Chine et le Japon un incident qui a paru pendant quelques jours devoir tourner à l'aigre : le 5 février, au large de Macao, dans les eaux chinoises d'après les Japonais et dans les eaux portugaises d'après les Chinois, le vapeur japonais *Tatsu-Maru* était accosté et pris par des canonnières chinoises qui le remorquaient jusqu'à Canton où les autorités mettaient l'embargo sur lui. Immédiatement, les Japonais commençaient une série de réclamations qui ont quelque peu tendu les rapports entre Pékin et Tokyo.

La raison des autorités chinoises de saisir le navire japonais paraît assez sérieuse. Ce dernier portait en effet 2.400 fusils et une grande quantité de munitions destinées à une maison chinoise de Macao qui elle-même se préparait sans aucun doute à les revendre aux rebelles du Kouang-toung et du Kouang-si que, jusqu'à présent, les troupes impériales n'ont pu encore complètement soumettre. Mais le procédé employé était peut-être un peu vif, et en tout cas le gouvernement japonais peut s'appuyer sur ce fait que le *Tatsu-Maru* était parti de Kobé muni de papiers réguliers, et qu'il avait des Portugais les autorisations nécessaires pour débarquer sa cargaison à Macao. En conséquence, le Japon a demandé que le navire fût relâché, une indemnité donnée à ses propriétaires, et des excuses faites pour l'action des marins chinois qui avaient amené le drapeau japonais, remplacé par celui du céleste Empire. Pendant plus d'un mois le gouvernement de Pékin n'a pas paru disposé à s'exécuter, et on a même dit que le Japon avait envoyé un ultimatum, nouvelle qui a d'ailleurs été démentie immédiatement par le ministère japonais des Affaires étrangères. La Chine, qui, ainsi que le Japon, a été participante à la dernière conférence de la Haye, a proposé de soumettre le cas au tribunal d'arbitrage, mais le gouvernement japonais a déclaré qu'il n'accepterait de recourir à des arbitres que lorsque le *Tatsu-Maru* aurait été relâché et des excuses faites. En fin de compte, après de nombreuses conférences entre M. Hayashi, ministre du Japon à Pékin, et Yuan Chi Kai, le ministère chinois des Affaires étrangères a accepté de payer 21.400 yen (53.500 fr.),

pour pouvoir garder les armes qu'il avait confisquées, 10.000 taëls (31.250 fr.) pour la détention du navire, et de faire des excuses pour l'insulte faite au pavillon japonais. De son côté, le gouvernement japonais a consenti à s'engager à empêcher ses nationaux de participer à la contrebande des armes qui fournit aux rebelles des deux Kouang les moyens de continuer à résister aux troupes impériales.

Il est vraisemblable que l'incident du *Tatsu-Maru* encouragera le gouvernement chinois à essayer de faire soumettre au tribunal de la Haye un certain nombre de questions qui sont pendantes actuellement entre lui et le gouvernement japonais, c'est-à-dire celle du district de Tchientao, contesté, comme nous l'avons dit il y a quelque temps, entre la Corée et la Mandchourie, et la question des atteintes portées par les Japonais à l'autorité chinoise en Mandchourie. Mais rien ne fait croire que le Japon se prête le moins du monde à admettre l'intervention d'arbitres dans ces affaires plus que dans celle du *Tatsu-Maru*. Il était d'ailleurs très désirable que cette dernière fût réglée, car l'irritation était assez grande dans la Chine méridionale, et des réunions publiques avaient été déjà tenues à Hongkong pour étudier le moyen d'organiser un boycottage des marchandises japonaises, semblable à celui qui avait été opposé, il y a deux ans, à l'importation des marchandises américaines.

Si l'incident du *Tatsu-Maru* a pu causer quelque inquiétude à un moment donné, c'est que la préoccupation qui l'inspirait était d'accord avec la crainte générale qu'éprouvent certains esprits en présence des relations actuelles entre la Chine et le Japon. Sans doute, le grand public a été assez disposé à croire à la possibilité d'un conflit entre les Etats-Unis et le Japon, mais les personnes mieux informées ont généralement été portées à penser que le gouvernement du Mikado réserverait ses forces pour agir, le cas échéant, avec beaucoup plus de sécurité du côté de la Chine. A ce sujet, nous devons noter comme un symptôme, que nous nous gardons d'ailleurs bien de grossir, ce fait que de deux côtés différents il nous arrive du Japon des lettres exprimant l'avis que la prochaine guerre que les Japonais pourront être amenés à faire serait vraisemblablement dirigée contre la Chine. Le but des Japonais serait d'obtenir rapidement, avec un médiocre effort militaire, une grosse indemnité en échange de l'évacuation des provinces chinoises qui auraient été occupées pour exercer une pression sur le gouvernement de Pékin. Ainsi le Japon trouverait l'indemnité qu'il lui a été impossible de se faire donner il y aura bientôt trois ans, à la fin de sa guerre avec la Russie. Nous le répétons, nous ne saurions donner raison aux correspondants qui croient pouvoir attendre de l'avenir des événements de cette nature, mais étant donné que cette hypothèse est formulée de deux côtés différents par des personnes résidant au Japon, nous croyons devoir signaler leur opinion.

**Les Japonais et la Mandchourie.** — La question du *Tatsu-Marun* n'est pas, comme on le sait, la seule qui se soit posée dans ces derniers temps entre la Chine et le Japon. Elle s'est ajoutée pendant quelques semaines à des affaires d'une difficulté plus durable, principalement en ce qui concerne la Mandchourie, et dont la plus aiguë est celle du projet de chemin de fer de Hsinn-minn-ting à Fa-kou-mène. Nos lecteurs savent comment le gouvernement de Pékin voulait construire cette ligne, dans le but de relier directement à son réseau la Mandchourie centrale, et peut-être plus tard septentrionale, et comment le gouvernement japonais, s'appuyant sur le traité signé à Pékin pendant l'automne 1905, et qui réglait entre la Chine et le Japon les conditions d'application de la paix de Portsmouth, s'est opposé de la manière la plus formelle à la prolongation du chemin de fer chinois Pékin Hsinn-minn-ting. Le gouvernement de Pékin n'a pas renoncé le moins du monde à construire sa ligne, et aux dernières nouvelles il avait chargé Tang-Chao-Yi, gouverneur de Moukden, de venir discuter cette question avec la légation japonaise. La Chine maintient que le Japon force le sens du traité de 1905 en s'opposant à la construction de la ligne que désire établir le gouvernement de Pékin, à l'Ouest du Liao-ho. Il est à remarquer que, dans l'espèce, le point de vue chinois est soutenu par les communautés européennes d'Extrême-Orient, et que l'organe anglais, le *North China Daily News*, faisait récemment observer que, par l'interdiction qu'il avait formulée, le Japon assumait en Mandchourie une situation tout aussi exorbitante que celle à laquelle la Russie avait prétendu avant la dernière guerre. En outre, l'opinion générale des colonies européennes semble être que cette politique japonaise continue, malgré tout, à être contraire au régime de la porte ouverte en Mandchourie.

A la fin de février, le gouvernement de Tokyo a fait publier sur ce sujet la note officielle suivante :

La ligne proposée de Hsinn-minn-ting à Fa-kou-mène et l'attitude du gouvernement japonais en ce qui la concerne, n'ont rien à voir avec la politique de la porte ouverte. Lorsqu'en 1905 le gouvernement impérial japonais obtint de la Chine l'engagement de ne pas construire un chemin de fer parallèle à la ligne de Mandchourie au Sud, ou aucun embranchement susceptible de porter atteinte au trafic de cette ligne, le Japon avait précisément en vue la section de voie ferrée que la Chine se propose maintenant de construire. La création de cette ligne affecterait très sérieusement le trafic du chemin de fer de la Mandchourie du Sud, car il n'est pas douteux qu'elle lui enlèverait la moitié de ses passagers et de ses marchandises. L'objection du Japon à la construction projetée est par conséquent basée sur les engagements formels du gouvernement chinois en ce qui concerne ce chemin de fer, engagements auxquels le Japon a l'intention d'obliger le gouvernement de Pékin se conformer. Le Japon ne peut pas consentir à autoriser la construction de cette ligne, cette question n'a rien à voir avec celle de la porte ouverte. En ce qui concerne cette dernière, le Japon n'a pas seulement l'intention, mais il a la volonté active de faire prévaloir la politique de la porte ouverte en Mandchourie.

Cette dernière assurance ne semble pas déterminer l'opinion d'un corps comme la Chambre générale de commerce de Niou-tchouang qui, le 13 mars, a voté une protestation énergique contre l'attitude du gouvernement japonais en ce qui concerne la construction du chemin de fer de Hsinn-minn-ting à Fa-kou-mène, déclarant que l'attitude du Japon dans cette affaire est contraire aux stipulations du traité de Portsmouth. La Chambre de commerce de Niou-tchouang a affirmé, en outre, que les intérêts du commerce étranger en Mandchourie sont sérieusement affectés par l'attitude du Japon, et que la politique de la porte ouverte n'est respectée à aucun égard.

Mais, comme nous l'avons dit, il n'est pas le moins du monde vraisemblable que le gouvernement britannique ou aucun autre gouvernement soutienne les réclamations de ses nationaux de Niou-tchouang ou même de Changhaï. Ce n'est pas d'hier que l'opinion des colonies européennes d'Extrême-Orient, en ce qui concerne les tendances du Japon, est en opposition avec l'optimisme officiel systématique que l'Angleterre ou même les Etats-Unis continuent à nourrir à l'égard de la politique japonaise. Ainsi que nous le faisons récemment observer, ce n'est pas au moment où les gouvernements de Washington et de Londres s'entendent avec le Japon pour fermer aux immigrants de ce dernier pays leurs territoires de l'Amérique du Nord, qu'ils vont disputer aux Japonais le droit d'agir à leur guise en Corée et même en Mandchourie. L'Angleterre avait une occasion excellente pour intervenir dans l'affaire du chemin de fer de Hsinn-minn-ting à Fa-kou-mène. Nous avons dit que ce sont des entrepreneurs anglais qui avaient traité avec le gouvernement chinois pour l'établissement de cette ligne. Or, le gouvernement britannique a abandonné dans cette affaire ses nationaux au bon vouloir du gouvernement japonais. Le 3 mars, en effet, à la Chambre des Communes, sir G. Parker a demandé au secrétaire d'Etat pour les Affaires étrangères si le gouvernement avait appris que le Japon contestait le droit de la Chine d'étendre vers le Nord ses chemins de fer à l'Ouest du Liao-ho et s'il soutenait le point de vue japonais qui tendait en fait à supprimer la souveraineté de la Chine dans les régions affectées. Sir Edward Grey a répondu :

Autant que le gouvernement le sait, le Japon ne conteste pas en principe le droit de la Chine d'étendre son réseau à l'Ouest du Liao-ho. Le Japon s'oppose à la construction d'une ligne particulière en se fondant sur ce fait que l'arrangement qu'il a signé avec la Chine en 1905 le garantissait contre la construction de tout chemin de fer voisin de la ligne de la Mandchourie méridionale ou parallèle à cette ligne. L'existence de cet accord n'est pas mise en discussion par le gouvernement chinois. Il appartient aux entrepreneurs anglais de prouver, s'ils le peuvent, à la satisfaction du Japon que le chemin de fer projeté ne portera pas préjudice à la ligne de la Mandchourie du Sud, c'est-à-dire ne violera pas l'arrangement sino-japonais.

Comme on le voit, c'est une déclaration pure et simple de neutralité du gouvernement britan-

nique dans la question du chemin de fer de Hsinn-minn-ling à Pa-kou-mène et, comme on pouvait d'ailleurs s'y attendre, dans toutes les questions qui pourront être soulevées par l'action des Japonais en Mandchourie.

**Les chemins de fer.** — Depuis quelque temps, comme l'a prouvé la signature du contrat d'emprunt du chemin de fer du Tien-tsin au Yang-tseu et de la ligne de Changhaï au Tche-kiang dont nous parlons plus loin, le gouvernement de Pékin paraît moins fermé à toute possibilité d'accord avec des groupes étrangers pour la construction des différentes lignes du réseau ferré de l'Empire. Un fait semble confirmer l'impression qui se dégage depuis quelque temps à cet égard : Cheng-Hsuan-Houaï a été de nouveau appelé au bureau des communications dont il devient le second vice-président. Ce fonctionnaire qui retourne à la vie publique après trois ans de retraite, et qui va s'occuper de nouveau des affaires qu'il eut à traiter comme Directeur Général des chemins de fer et télégraphes, représentait un esprit qui, en faisant la part très large à l'exclusivisme chinois, se rendait néanmoins compte de la nécessité d'une collaboration étrangère pour doter dans un délai raisonnable la Chine des principales voies ferrées dont elle a besoin.

*Le chemin de fer du Tche-kiang.* — Nous avons signalé, dans notre numéro de janvier, les difficultés qui s'étaient élevées au sujet de la signature du contrat définitif entre le gouvernement chinois et la « British and Chinese Corporation », pour l'emprunt nécessaire à la construction du chemin de fer Changhaï Sou-tcheou Hang-tcheou et Ning-po. La Chine, après avoir accordé en 1898 un contrat préliminaire de concession à la « British and Chinese Corporation », avait en 1905 transféré cette concession à une compagnie provinciale chinoise. Il en résultait une violente opposition des notables des provinces du Kiang-sou et surtout du Tche-kiang à l'intervention de la « British Corporation », c'est-à-dire une difficulté encore plus grande qu'ailleurs pour la collaboration des financiers européens et du gouvernement chinois, en vue de la construction des voies ferrées. La concession définitive a enfin été signée dans les premiers jours de mars. On a trouvé moyen de sauvegarder les intérêts de la « British and Chinese Corporation » sans blesser les susceptibilités chinoises.

Les conditions financières de l'emprunt sont, dans les grandes lignes, identiques à celles de la ligne de Tien-tsin au Yang-tseu, les financiers européens devant se borner à nommer des agents pour surveiller les intérêts des porteurs. Par contre, alors que pour garantir l'emprunt nécessité par le chemin de fer de Tien-tsin au Yang-tseu on avait délégué les ressources des provinces traversées, on n'a pu, en présence de l'opposition locale, donner la même garantie au chemin de fer du Tche-kiang auquel ont été attribués, en compensation, une partie des bénéfices du chemin de fer du Nord, c'est-à-dire de la ligne Pékin Tien-tsin

Chanhaï-kouan. Pour calmer les susceptibilités des gens du Tche-kiang, et en particulier de la compagnie locale qui avait été constituée en 1905 pour construire le chemin de fer, bien qu'elle n'en eût pas pratiquement les moyens, cette compagnie sera appelée à participer à la construction de la ligne. On espère que cette dernière sera achevée en trois ans et établira des communications par terre entre Changhaï et Ning-po, et aussi par l'intermédiaire de la ligne Changhaï Nankin et Pou-kou Tien-tsin, entre les riches provinces du Tche-kiang et du Kiang-sou, et la capitale.

**Au Yunnan.** — M. Morrison, correspondant du *Times* à Pékin, a récemment fait un voyage dans la Chine du Sud, et il donne les renseignements suivants sur la situation du Yunnan. Il est à remarquer que M. Morrison semble inquiet des progrès de l'influence française au Yunnan, grâce au chemin de fer en construction, et qu'il se fait l'écho des réclamations des Anglais qui voudraient voir la ligne britannique se diriger de Bahmo sur Teng-yueh et Tali-fou : on sait que cette entreprise, en prévision des difficultés et des dépenses absolument disproportionnées aux bénéfices possibles, est abandonnée, sans doute pour très longtemps par les autorités anglo-indiennes, comme l'annonçait d'ailleurs il y a quelques années un discours de lord Curzon dont nous avons publié la traduction : « J'ai voyagé par le chemin de fer français qui vient du Tonkin, dit M. Morrison. Cette ligne, en dépit de difficultés immenses, fait de grands progrès. La tête du rail est maintenant à moitié chemin de Mong-tseu, ville ouverte, située à 160 kilomètres de la frontière où l'on espère que le chemin de fer arrivera en octobre. Les terrassements et la maçonnerie sont presque terminés jusqu'à la ville de Yunnan-sen où les constructions de la gare sont achevées. Cette grande activité et cette grande expansion de l'influence française commerciale et autre, amènent les Anglais à se demander si des mesures ne seront pas prises par le gouvernement britannique pour assurer l'égalité de traitement dans cette province importante, et insister pour la continuation du chemin de fer birman de Teng-yueh à Tali-fou, prolongement si essentiel au développement des relations commerciales entre les deux pays.

« Le vice-roi du Yunnan, un Mongol, Hsi Liang, qui est entré en fonctions au mois de mai, a introduit dans la province de sérieuses améliorations. Il a créé une bonne police, introduit du Seutchouan des soldats ayant reçu une instruction moderne et énergiquement appliqué les édits contre l'opium en restreignant la culture du pavot, et en fermant les fumeries. Les changements intervenus sur ce dernier point sont remarquables. Par exemple, le nouvel évêque français vient de se rendre à Yunnan-fou en traversant la région Sud-Est de la province, et il n'a vu que quelques petits champs de pavots, bien que ce soit maintenant la pleine saison de cette culture.

Le vice-roi établit des écoles et des collèges de

différentes espèces, mais il n'y a pas encore de professeurs étrangers. L'enseignement des sciences occidentales n'est qu'une apparence. L'instruction est donnée en effet par des Chinois sans éducation qui sont d'une rare incompétence.

« Les gens de la province, surtout les étudiants parlent et écrivent avec enthousiasme du rachat patriotique du chemin de fer français. Après une agitation considérable, ils ont réussi à réunir des souscriptions s'élevant à quelques milliers de francs pour racheter un chemin de fer qui, lorsqu'il sera fini, doit, d'après les estimations, coûter, y compris les dépenses de premier établissement entre 175 et 200 millions de francs. »

**La navigation française en Extrême-Orient.** — Nous avons signalé déjà la ligne du tour du monde organisée par la Compagnie des Chargeurs-Réunis, qui dessert régulièrement tous les quarante-cinq jours, au départ d'Anvers, les ports de Dunkerque, la Rochelle, la Pallice, Marseille, Gênes, Naples, Colombo, Singapour, Hongkong, Changhaï, Tching-ouan-tao (pour Tientsin), Kobé, Yokohama, Vancouver, la côte occidentale d'Amérique, Montevideo, Dakar, Liverpool, Swansea et les ports français de la Manche.

A cette ligne la Compagnie va ajouter un service annexe transpacifique entre Kobé et la côte occidentale de l'Amérique du Nord, via Yokohama et Honolulu. Cette initiative est d'autant plus intéressante que, comme nous le signalions récemment, toutes les Compagnies faisant de la navigation en Extrême-Orient y jugent la situation fort difficile, pour ne pas dire plus, en raison de la concurrence grandissante de la marine marchande japonaise.

**La mission de M. Aurel Stein au Turkestan chinois.** — Les *Annales de Géographie* donnent dans leur numéro du 15 mars des renseignements sur les résultats de l'expédition que M. Stein a accomplie récemment dans l'Asie centrale. « Cette expédition a contribué à éclairer de nombreux faits précis le problème à l'ordre du jour des vicissitudes du climat de l'Asie centrale. A l'opposé de M. E. Huntington qui, dans ses récents travaux sur la région du Lob Nor et sur la dépression de Tourfan, soutient énergiquement la thèse que toute l'histoire de l'Asie centrale s'explique par une série de périodes humides et sèches avec une tendance progressive au dessèchement, M. Stein s'efforce, toutes les fois qu'il le peut, d'expliquer par des événements historiques l'abandon des anciennes routes et des oasis, et les progrès du désert en Asie centrale. Cependant il ne met pas en doute que ces vastes régions n'aient subi une aggravation de la sécheresse depuis les premiers siècles de notre ère, mais il apporte de nombreux et importants correctifs aux informations trop systématiques dont cette délicate matière est l'occasion. »

De Khotan, M. Stein s'est rendu au Lob-Nor, après avoir fouillé pendant l'hiver 1906-1907 le

désert au Nord de Nyia et parcouru la vieille route de Hiouen-Tsang (en 645) de Marco Polo (fin du XIII<sup>e</sup> siècle) et de divers pèlerins bouddhistes dont on peut dater les voyages. Il a constaté que les forts placés sur cette route, tels que Tchertchen, ont subi diverses péripéties, liées aux dominations plus ou moins pacifiques et policées qui se sont succédé au cours des siècles. En 549, un pèlerin bouddhiste trouvait l'oasis de Tchertchen occupée par une centaine de familles. En 645, Hiouen-Tsang ne vit plus que les murs d'une vieille ville, mais point d'habitants; mais à la fin du VII<sup>e</sup> siècle, peu après son passage, le rétablissement de la domination chinoise dans le Turkestan oriental ramenait la vie et la prospérité à Tchertchen. Marco Polo mentionne une « province de Tchertchen abondante en villes et villages ». De nouveau, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, toute culture a cessé dans la région, depuis longtemps déjà sans doute. Mais, il y a soixante-dix ou quatre-vingts ans, Tchertchen recommence à se développer; les Chinois y ont établi une petite station pénale, et l'eau abonde, ce qui paraît promettre une nouvelle période d'extension. Ainsi, M. Stein a noté ici les mêmes progrès qui l'avaient tant frappé à Khotan (1).

D'après diverses trouvailles effectuées à Tcharklik, M. Stein affirme que c'est là qu'il faut placer Loulan, la vieille ville que M. Hedin croyait avoir exhumée au Nord-Est du lac Lob en plein désert; on doit certainement aussi placer là la ville de Lob de Marco Polo. Tcharklik, également déserté jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, ne se relève que depuis soixante-dix ans et n'a aujourd'hui que les dimensions d'un gros village.

Cependant M. Stein est obligé de constater que les traces du dessèchement du pays depuis le commencement de la période historique sont très visibles, et il en donne la preuve très intéressante dans l'état où il a trouvé toute une série de tours de guet dans la région de Sa-tchéou, ligne qui semble avoir continué vers l'Est pour protéger les progrès de la domination chinoise, la Grande-Muraille du Kan-sou. « En sortant de la dépression du Lob-Nor et en approchant de Sa-tchéou, M. Stein, disent les *Annales de Géographie*, se trouva soudain parmi les vestiges de tours de guet et de retranchements, qui lui parurent appartenir à un ancien *agger*, ou *limes*, construit par les Chinois lors de leur pénétration dans le Turkestan. Il consacra deux mois, de mars à mai, à en relever le tracé. Cette ligne frontière, que l'on reconnut avec précision sur 200 kilomètres daterait de la fin du II<sup>e</sup> siècle avant notre ère, lorsque les Chinois, avec l'empereur Ou-Li, commencèrent leur expansion en Asie centrale; elle serait restée régulièrement garnie de troupes pendant trois siècles et se serait sans doute reliée, par An-si, point jusqu'auquel on réussit à la déterminer, à Kia-yu-kouan, terminaison

(1) On remarquera que dans la lettre publiée en tête de ce Bulletin, M. Pelliot, comme M. Stein, attribue les vicissitudes du Turkestan à ses dominations successives plutôt qu'à un changement de climat.

célèbre de la Grande-Muraille du Kan-sou. Des multiples documents chinois que donnèrent les fouilles, il ressortirait que ce *limes* était destiné à protéger la voie naturelle du Soulé-ho, sans cesse parcourue par des missions politiques et militaires, contre les incursions des nomades pillards du Sud, qui dans l'espèce auraient été les Hiong-nou, les Huns classiques. Presque toute cette ligne de défense, à l'Ouest d'An-si, traverse une zone déjà ancienne de déserts, coupée seulement par places de grêles buissons et de taillis misérables. La sécheresse de l'air et le manque d'eau courante, en même temps que l'extrême faiblesse de l'érosion éolienne, expliquent que tous les documents se présentent dans un incroyable état de conservation. Un simple grattage suffit à découvrir des pièces de bois de bambou, des lambeaux de soie, une infinité de variétés d'objets datant de deux mille ans et permettant de reconstituer de manière frappante la vie de ces confins désolés de l'ancien empire chinois. M. Stein tire de cette remarquable découverte une conclusion plus générale. « Le dessèchement, dit-il, a laissé « des traces aussi distinctes dans la région de Sa-tcheou que dans le Sud du bassin du Tarim. Il « est malaisé de désirer un instrument de mesure « plus précis des changements physiques qui ont « affecté cette partie de l'Asie que cette ligne de « défense tracée dans le désert par les ingénieurs « chinois, quand finissait le second siècle avant « notre ère. » Aucune action humaine, irrigations, cultures, n'a modifié ce sol; les constructeurs se sont, en outre, efforcés de tirer parti, pour l'établissement des postes, de toutes les conditions favorables que présentait la topographie. Là où les tours baignaient dans des marais ou de petits lacs, on put mesurer l'amplitude de la baisse des eaux, assez nette, mais nulle part excessive; les fascines qui servaient à construire l'*agger* fournirent des indications sur la végétation qui poussait alors dans les dépressions. Enfin, de l'étendue et de la nature des altérations produites par le vent sur les tours et les maçonneries, on put conclure à la direction des vents dominants qui soufflaient et soufflent encore, surtout de l'Est et du Nord-Est dans la direction du bassin du Tarim. »

Il est à remarquer que, dans son voyage entre Pékin et Leh, le major C. D. Druce a fait les mêmes constatations en ce qui concerne la ligne de tours de guet de Sa-tcheou, et aussi des rivages encore très visibles d'une ancienne mer intérieure qui semblait remplir toute la dépression du Lob-Nor et du Karakochoun.

Au point de vue de l'histoire récente, M. Stein a constaté que la zone cultivée dans la région de Sa-tcheou trahit encore la dévastation et la destruction des populations causée par la dernière grande révolte musulmane; M. Stein ne pense même pas que certains districts bordiers de l'oasis soient jamais remis en culture, car le sable les envahit peu à peu, préparant des gisements pour les archéologues de l'avenir.

Pour en venir aux archéologues du temps pré-

sent, il convient de signaler que M. Stein a trouvé sur l'emplacement de la ville découverte par M. Sven Hedin et sur celui de Miran « des documents des plus variés, et notamment des temples ornés de fresques où l'influence grecque est si frappante qu'on se serait plutôt attendu à trouver sur les murs d'une villa gréco-romaine que dans des sanctuaires bouddhistes perdus aux confins de la Chine. Une découverte importante au point de vue de l'extension de l'influence de l'Inde vers la Chine, fut celle de nombreux écrits en un dialecte ancien de l'Inde, mélangé de sanscrit, et en kharochti, sorte d'écriture particulière à l'angle Nord-Ouest de l'Hindoustan; et cela non seulement dans les espaces aujourd'hui desséchés qui avoisinent Nyia et Khotan, mais jusque dans la région du Lob-Nor. Il semble démontré que cette langue et cette graphie particulières y étaient employées couramment, aux premiers siècles de notre ère, dans l'administration et les affaires. Si l'on songe à la distance qui sépare Khotan du Lob-Nor, c'est là un fait historique de haute signification. »

## JAPON

### L'immigration dans l'Amérique du Sud.

— Il convient de signaler, comme pouvant être la source de questions et de difficultés dans l'avenir, les efforts faits actuellement par le Japon pour diriger ses émigrants vers les républiques de l'Amérique du Sud. Le 7 mars, l'*Economist* de Londres signalait une enquête faite par des agents japonais dans la République Argentine pour se rendre compte des conditions dans lesquelles les immigrants nippons pourraient se fixer dans le pays. Tout récemment, on a annoncé que le Brésil favorisait l'immigration japonaise et allait recevoir un premier convoi de 1.000 travailleurs du Japon destiné à être employés sur les chantiers des chemins de fer. Il est certain que la main-d'œuvre fait encore plus défaut d'une manière générale dans l'Amérique du Sud qu'aux États-Unis, même sur le versant du Pacifique, et que le sentiment de race est infiniment moins développé dans les pays ibéro-américains que dans l'Amérique du Nord et, en général, dans les sociétés de civilisation anglaise. Néanmoins il est à croire que, si l'immigration japonaise dans l'Amérique du Sud prenait des proportions considérables, elle y déterminerait une inquiétude qui pourrait avoir des conséquences analogues à celles que nous avons constatées ces derniers temps au Canada et aux États-Unis.

## ASIE RUSSE

La situation de la Russie en Extrême-Orient. — La Douma a été appelée, le 11 mars, à entendre des déclarations du ministre des Affaires étrangères, M. Isvolsky, à propos du pro-



jet de loi tendant à transformer en ambassade la légation de Russie au Japon. M. Isvolsky, comme il appartenait à sa fonction, s'est exprimé avec beaucoup d'optimisme sur l'avenir des relations russo-japonaises. Il a trouvé qu'elles étaient sur une base excellente à la suite de la conclusion des traités de commerce, de pêcheries et de raccord de chemins de fer qui ont été conclus à Pétersbourg le 28 juillet 1907, et dont le texte a été publié dans ce Bulletin. Nous avons d'ailleurs fait observer alors combien la convention des pêcheries en particulier, qui livre au Japon les principales ressources sur lesquelles des colons pourraient vivre dans les régions les plus orientales de l'Asie russe, pouvait à l'avenir créer une situation difficile entre l'Empire russe et le Japon. Mais le ministre n'avait pas à entrer dans des considérations de cette nature, et il a affirmé la plus grande confiance dans les rapports futurs entre son pays et le Japon, d'autant plus que les Japonais sont liés à la France par un traité analogue à l'accord final conclu avec la Russie, et par une alliance avec l'Angleterre qui s'est récemment entendue avec la Russie sur les questions qui pouvaient diviser les deux puissances en Asie. « Il est vrai, a dit M. Isvolsky, que c'est seulement certaines questions relatives à l'Asie centrale qui ont été le sujet de cet arrangement entre l'Angleterre et la Russie, mais il n'en constitue pas moins une garantie morale du maintien de la paix universelle et de la permanence des nouvelles relations de la Russie avec le Japon. »

Il n'est pas douteux, en effet, que l'alliance anglo-japonaise et la considération que le Japon ne peut manquer pour des raisons maritimes et financières, de montrer à ses alliés britanniques sont de très forts motifs pour que la paix ne soit pas troublée entre la Russie et le Japon. Les Anglais ne désirent certainement pas un nouvel affaiblissement de la puissance moscovite. D'autre part, les Japonais ne peuvent désirer, de leur côté, recommencer contre la Russie une guerre qui serait certainement fort coûteuse et ne se terminerait pas plus que la précédente par l'obtention d'une indemnité pécuniaire. C'est vers un adversaire moins redoutable et plus facile à amener à payer une indemnité que les efforts belliqueux du Japon se tourneraient, comme nous le disons par ailleurs, si ce pays ne désirait pas rester en paix. Il y a donc bien des motifs de considérer l'optimisme de M. Isvolsky comme justifié, bien que ce ne soit pas sur les raisons un peu conventionnelles nécessairement mises en avant par le ministre des Affaires étrangères que cet optimisme puisse être fondé, et on ne saurait partager l'inquiétude d'un certain milieu russe qui continue à envisager comme inévitable une reprise, dans un délai assez court, des hostilités entre la Russie et le Japon.

Il est à remarquer d'ailleurs que M. Isvolsky, qui a déclaré, et à juste titre, que la Russie n'avait rien perdu dans la dernière guerre de son héritage historique, a cru devoir ajouter qu'elle ne laisserait pas diminuer à l'avenir ce qui lui res-

tait de sa situation en Extrême-Orient. « La Russie, à l'avenir, sera clairement consciente que les frontières de ses possessions asiatiques sont un héritage historique inviolable et que toute menace dirigée contre elles seraient un danger pour l'ensemble de l'Empire russe, dont le plus haut devoir est de prendre toutes les mesures en vue de la conservation et du développement de ses possessions. »

Le fait est que, le 22 mars, M. Kokovtsov, ministre des Finances, parlait de la nécessité de doubler le Transsibérien et de construire, au Nord du fleuve Amour, un chemin de fer dont nous avons déjà parlé. Les dépenses nécessitées par ces travaux seront extrêmement considérables, mais ils sont absolument nécessaires pour garantir la sécurité de l'Empire du côté de l'Extrême-Orient. On ne saurait, à cet égard, que s'associer à ces idées exprimées par M. Kokovtsov. S'il est vraisemblable que le Japon n'ait pas l'intention de reprendre la guerre contre la Russie, il n'en reste pas moins certain que la situation de l'Extrême-Orient a été profondément modifiée à la suite de la dernière guerre. La Russie n'y a perdu presque aucun territoire lui appartenant en propre et elle a été seulement obligée de renoncer aux entreprises aventurées et trop méridionales qui l'avaient menée jusqu'à Port-Arthur. Mais la secousse donnée à tout l'Extrême-Orient par les victoires japonaises a beaucoup modifié au détriment de la Russie sa situation dans la Mandchourie du Nord, où elle reste juridiquement sur le même pied qu'avant la guerre, et même en Mongolie. L'Empire russe n'est plus en présence des mêmes éléments pour continuer à l'intérieur du continent la poussée qu'il avait menée depuis que le Cosaque Irmak conquiert la Sibérie pour le tsar. Il est donc nécessaire que les Russes cherchent non seulement à s'assurer les moyens de défendre militairement, mais encore de donner une vie propre à cette immense région encore si peu peuplée, à ce cadre encore vide en grande partie qui constitue leur empire sur le Pacifique.

Une flotte, contrairement aux idées de certains, ne leur servirait à rien dans ce but. On sait que récemment la commission du budget de la Douma a refusé les crédits pour de nouvelles constructions navales. Il est difficile de voir à quel objet de politique européenne ces constructions navales répondraient, et en quoi des dépenses sur la marine seraient justifiées tant que l'armée n'a pas été portée au plus haut point de puissance qu'elle peut atteindre; mais les mêmes considérations s'appliquent encore avec plus de force à l'Extrême-Orient. Rien ne permet de croire que la Russie pourrait, dans un avenir raisonnable, reconstituer dans les eaux de Vladivostok une flotte capable de tenir tête à celle du Japon. Tout effort en ce sens risquerait d'être interrompu avant d'avoir abouti par une nouvelle agression japonaise. C'est ce qu'un homme dont l'autorité ne saurait être contestée en la matière, puisqu'il s'agit de l'amiral Rohzdesvensky lui-même, déclarait récemment, en approuvant la décision de la

commission de la Douma. Les projets de M. Koltzof et le développement des chemins de fer et de la colonisation russe nous paraissent un indice infiniment plus rassurant des préoccupations que l'on a à Saint-Petersbourg de faire face à la nouvelle situation déterminée en Extrême-Orient que tous les projets navals qui pourront être présentés à la Douma.

**La métallurgie en Sibérie centrale.** — M. K. Toultschinski, dans le *Journal de Saint-Petersbourg*, parle de la richesse de la région d'Irkoutsk, où les mines sont si nombreuses et où les minéraux accessoires de l'industrie métallurgique se trouvent si fréquemment, quartz, argile réfractaire, etc.

M. K. Toultschinski nous parle de l'usine de Nikolaïevsk qui a été fermée. L'administration des Domaines avait mis à la disposition de cette usine une grande forêt, près de Gromy, sur l'Angara, à seule condition pour les industriels d'acquiescer à une redevance de 30 kopeks par sagène, cube de bois employé pour faire du charbon.

L'administration a l'intention d'agir aussi libéralement avec les industries nouvelles dont la création est proclamée dans la région. Il y a sur les bords du Kitoï et de la Bielaïa des sections forestières où se trouve de l'excellent bois, bon à faire du charbon. C'est à proximité de ces bois que devront s'établir les industries nouvelles. La fonte qu'elles sauront produire devra être transportée à Irkoutsk : c'est sur les bords de l'Angara que seront donc dans l'avenir installés les ateliers et les usines de transformation.

La question de la main-d'œuvre est souvent très difficile à résoudre en Sibérie. Il semble qu'elle est moins compliquée dans la province d'Irkoutsk que dans les autres régions de la Sibérie. La ligne qui fut construite autour du lac Baïkal amena de nombreux ouvriers. Beaucoup seraient restés dans le pays; ils vivent tant bien que mal, plutôt très mal que bien.

D'ailleurs, dans les villages, il y a beaucoup de paysans qui préféreraient au rendement aléatoire de leur champ un paiement assuré dans une usine.

D'après M. Toultschinski, les salaires, pendant la guerre, ont été très élevés en Sibérie; ils ont cependant sensiblement baissé. Il semble probable qu'ils resteront pourtant supérieurs, en Sibérie, à ceux que les ouvriers reçoivent dans l'Oural.

Dans le midi de la Russie, la main-d'œuvre est aussi plus élevée que dans l'Oural, car les usines sont obligées souvent d'amener leur combustible et leur minerai à des centaines de verstes de distance : en Sibérie, on a, à Irkoutsk, l'avantage de pouvoir se servir des grands cours d'eau.

On aurait donc intérêt, d'après l'auteur de l'article que nous résumons, à fonder des usines pour la fonderie, la fabrication de rails, les machines. Ces usines trouveraient de suite une clientèle, car nombreuses sont les voies ferrées en construction ou en projet dans la région.

Irkoutsk-Bodaïbo (1.700 verstes);  
Touloun-Oust-Kout (700 verstes);  
Pakrovka-Khabarovsk (2.000 verstes), etc., sans parler du dédoublement de la voie du Transsibérien.

## TURQUIE

**La situation au Hedjaz.** — Le Hedjaz paraît être très troublé en ce moment. Les membres du pèlerinage égyptien à la Mecque ont été attaqués dans les environs de Médine, et, aux dernières nouvelles, ils ne pouvaient pas de cette ville gagner le port de Yambo. De même, les Bédouins ont tenté une attaque contre l'escorte du maréchal Kiazim pacha, le directeur principal de la construction du chemin de fer du Hedjaz, alors que ce personnage examinait le trajet projeté entre Médine et la Mecque. On accuse le grand chérif lui-même de cette ville d'être responsable de ces deux attentats et de vouloir, en excitant les Bédouins, empêcher la construction de la ligne dont le rail arrive maintenant jusqu'à environ 150 kilomètres environ au Nord de Médine.

**Les transports par automobiles.** — Le *Konstantinopler Handelsblatt* signale le développement du trafic par automobiles en Turquie d'Asie, tant en ce qui concerne le transport des voyageurs que celui des marchandises. Par suite du peu de développement des chemins de fer dans les vastes territoires de la Turquie d'Asie, la plupart des villes de ce pays se trouvaient sans communications entre elles, ce qui entravait leur commerce d'exportation. Sur diverses places de l'Empire ottoman, des sociétés se sont fondées en vue d'assurer, au moyen de voitures automobiles, le transport des voyageurs et des marchandises : c'est ainsi que les courriers postaux doivent être acheminés, par voitures à moteur, vers la Mésopotamie. Plus récemment, on a projeté d'établir entre Bagdad et Bassorah un service automobile qui doit commencer à fonctionner l'été prochain; les voitures nécessaires seraient déjà commandées en Europe. De même, la station thermale de Coury, en Asie Mineure, doit être reliée, par automobiles, avec le port de Jaloua, sur la mer de Marmara, afin de faciliter le voyage aux touristes. Des ordres seraient également déjà passés à des maisons européennes pour la fourniture du matériel pour ce dernier service. Il s'agit exclusivement, pour ces exploitations, de voitures grandes et très solides, car la plupart des routes de l'intérieur laissent beaucoup à désirer.

## PERSE

**La question frontière turco-persane.** — La situation reste extrêmement incertaine en ce qui concerne la frontière turco-persane. Au commencement du mois, la ville de Soudj-Boulak n'avait

pas encore été évacuée par les forces turques de Fazyl Pacha, bien que l'ambassadeur de Perse à Constantinople ait été informé que l'évacuation avait eu lieu et que les instructions les plus conciliantes avaient été données à la commission de délimitation turque qui doit fixer la frontière en collaboration avec une commission persane. Cependant, le 5 mars, M. Runciman a déclaré à la Chambre des Communes, en réponse à une question, que Soudj-Boulak avait été évacuée; mais, depuis lors, aucune nouvelle n'a été donnée de nature à faire croire que les travaux des deux commissions de délimitation aient progressé favorablement. Il apparaît néanmoins qu'en raison de l'intervention de l'Angleterre et de la Russie, l'attitude des Turcs soit devenue moins agressive sur la frontière qu'elle ne l'était il y a quelques semaines.

Pour se faire une idée de ce qu'elle était alors, il suffit de donner la traduction de l'extrait suivant d'une lettre que la Banque Impériale de Perse a reçue à la fin de janvier de son correspondant de Soudj-Boulak : « Tout ce pays, disait ce correspondant, et en particulier la ville, sont dans une situation indescriptible. Le 11 janvier, 10.000 cavaliers kurdes ont attaqué la ville. Il en est résulté une bataille qui a duré entre six et sept heures. Les Kurdes et l'armée persane ont subi des pertes considérables, mais il semble que les premiers aient été les plus éprouvés. Le même jour, les Kurdes sont tombés sur une caravane venant de Mian Doab et apportant des provisions pour l'armée persane, pour une valeur de 50.000 tomans. La caravane était escortée par 400 cavaliers, mais tous les efforts de ces derniers pour sauver le convoi et l'argent furent vains. Tous les conducteurs des charrettes, au nombre de cinquante, furent tués. Le jour suivant, le prince Friman Firma reçut une lettre d'un officier turc lui ordonnant d'évacuer Soudj-Boulak, faute de quoi les Turcs viendraient au secours des Kurdes. La situation actuelle est incompatible avec toute espèce de commerce, les caravanes sont pillées, les marchandises arrivent en retard, le marché est presque toujours fermé et les dettes ne se recouvrent pas. »

#### L'Angleterre et les chemins de fer persans.

— Le 2 mars, lord Curzon a demandé à la Chambre des Lords au sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères si la promesse autographe du Chah donnée au gouvernement de Sa Majesté en mars 1889, et répétée depuis lors à diverses reprises, que la Grande-Bretagne aurait la priorité s'il s'agissait de construire une ligne venant du Sud vers Téhéran, que si une concession de chemins de fer était donnée à d'autres dans le Nord, une concession identique serait accordée à une compagnie anglaise dans le Sud, et qu'aucune concession de chemin de fer ne serait accordée dans la Perse du Sud à une compagnie étrangère sans entente avec le gouvernement britannique, continuait à être regardée par le gouvernement de Sa Majesté comme étant toujours en vigueur,

ou si cette promesse avait été abrogée ou modifiée par la convention anglo-russe.

Lord Fitz-Maurice a répondu au nom du gouvernement :

Le gouvernement de Sa Majesté a certainement l'intention, dans le cas où un chemin de fer serait construit au Nord de la Perse, de demander l'exécution des engagements pris le 16 septembre 1888 par Nasr ed Dine, et confirmés par son fils, Mouzaffer ed Dine, en 1900. Il est clair que l'accord anglo-russe interdirait de la manière la moins douteuse au gouvernement de Sa Majesté de construire une ligne pénétrant aussi loin que Téhéran, mais l'engagement pris par le Chah en 1888 permettrait au gouvernement de Sa Majesté de demander à construire une ligne dans la Perse méridionale au cas où le gouvernement russe obtiendrait le droit de construire une ligne dans le Nord. Le gouvernement russe s'est engagé, par l'accord, à ne pas s'opposer aux demandes de concessions soutenues par le gouvernement de Sa Majesté dans la sphère britannique ou, dans la sphère neutre, sans s'être préalablement mis d'accord avec le gouvernement de Sa Majesté. Il n'y a cependant pas à envisager la probabilité de la construction d'un chemin de fer en Perse aussi longtemps que la convention russo-persane relative aux voies ferrées restera en vigueur.

**La situation intérieure.** — La situation intérieure de la Perse continue à être troublée et l'attentat commis le 28 février contre le Chah, qui a échappé à peine aux bombes des assassins, n'a été que la démonstration violente d'un état de choses qui ne trouve pas jusqu'à présent son équilibre. Au mois de février, en effet, les *Andjoumans* ou sociétés politiques secrètes achetaient des armes, soit pour défendre la constitution que l'on soupçonne toujours le Chah de vouloir violer, soit pour donner le caractère d'une véritable révolution au mouvement réformiste persan. Longtemps le Chah a demandé aux Medjliss de prendre des mesures pour la dispersion de ces sociétés secrètes qui deviennent un véritable fléau pour la Perse, mais l'assemblée n'a rien fait dans ce sens, et l'attentat est venu donner quelque justification aux plaintes du souverain. A la suite de cet événement, Mohammed Ali Chah a envoyé au Medjliss un rescrit se plaignant de l'apathie que montrait le Parlement lorsqu'il s'agissait de prendre des mesures pour en finir avec les sociétés secrètes et découvrir les auteurs de l'attentat du 28 février. Le souverain déclarait que si le Parlement ne montrait pas plus d'énergie, il agirait lui-même, et certains ont craint que ce rescrit et les événements qui l'ont amené ne nous annoncent un nouveau conflit entre le Chah et le Medjliss.

En attendant, la situation continue à être très troublée. Dans notre dernier Bulletin, nous signalions de graves désordres dans différentes villes de la Perse, et en particulier à Tauris. Au commencement de mars, c'est à Chiraz que les pires émeutes ont éclaté. Ghivam el Moulk, le plus grand propriétaire du Farsistan, a été assassiné ainsi que ses fils et deux mollahs. Sans doute serait-il très excessif d'établir une similitude entre le mouvement révolutionnaire qui a duré plus de deux ans en Russie et celui qui sévit dans

les centres principaux de la Perse, en laissant la masse du pays à son apathie ancienne. Mais il est impossible de ne pas trouver quelque analogie entre le Medjliss et les premières Doumas et entre le terrorisme russe et les désordres que fait régler dans le pays celui des Andjoumans.

## ASIE ANGLAISE

La situation financière de l'Inde et le projet de budget pour 1908-1909. — Suivant l'usage anglais, en vigueur dans l'Inde comme dans la métropole, le membre financier du conseil de vice-roi en présentant à cette assemblée le projet de budget de la colonie pour l'année fiscale 1908-1909 qui s'ouvre le 1<sup>er</sup> avril, a donné des renseignements sur trois exercices différents, à savoir : le dernier dont l'on possède les résultats définitifs, celui de 1906-1907; puis l'exercice 1907-1908 qui est en cours d'exécution; enfin celui de 1908-1909 qui n'est pas encore né. En ce qui concerne le premier, disons tout de suite qu'il est soldé par un excédent de recettes sur les dépenses de 1.589.300, soit environ 39.732.500 fr.; si l'on considère, d'autre part, que l'exercice précédent 1905-1906 avait présenté un excédent sensiblement plus fort : 2.091.800 liv. st., et que l'on peut supposer que l'exercice en cours d'exécution, 1907-1908, laissera une plus-value de 235.700 liv. st., on ne peut manquer de trouver fort satisfaisante la situation financière de l'empire anglo-indien. Il ne faut pas se laisser, en effet, pour apprécier celle-ci, impressionner par la faiblesse relative de l'excédent prévu pour l'exercice en cours : sans doute il est sensiblement inférieur à ceux constatés les deux années précédentes; mais si l'on considère que le budget 1907-1908 a eu à supporter les conséquences d'une disette telle que l'Inde n'en avait plus connu de comparable depuis sept ou huit ans, et que dans un pays qui tire une bonne partie de ses ressources de l'impôt foncier, les intempéries — en l'espèce la sécheresse — ne peuvent manquer d'exercer une influence profonde sur les recettes budgétaires, on ne trouvera pas exagérée l'impression favorable que nous exprimons ci-dessus. Du reste, le petit tableau ci-après permet d'affirmer dans quelle mesure les prévisions budgétaires ont été altérées par les événements dont il s'agit :

### Recettes de l'exercice 1907-1908.

	Différences par rapport aux prévisions.
Douanes.....	+ 368.500 liv. st.
Opium.....	+ 371.800 »
Sel.....	+ 46.900 »
Timbre.....	+ 67.700 »
Monnaie.....	+ 192.700 »
Impôt foncier.....	- 1.701.100 »
Forêts.....	- 148.400 »
Change.....	- 73.300 »
Chemins de fer.....	- 725.400 »
Autres recettes.....	+ 628.700 »

### Dépenses de l'exercice 1907-1908.

	Différences par rapport aux prévisions.
Secours aux victimes de la famine.....	+ 455.900 liv. st.
Dépenses militaires.....	- 758.600 »
Autres dépenses.....	- 129.700 »

On ne manquera pas d'être frappé, à la lecture de ce tableau, de l'importance des économies réalisées sur les prévisions de dépenses militaires, économies qui atteignent près de 19 millions de francs, et qui ont seules permis, ajoutées aux plus-values constatées sur quelques-uns des chapitres des recettes, de faire face aux moins-values considérables de l'impôt foncier et des chemins de fer. Au reste, il ne s'agit, au moins pour 520.000 liv. st., pas tant d'économies réelles que de l'ajournement de certaines réformes proposées par lord Kitchener.

Quant au budget de 1908-1909, il se présente ainsi :

Recettes.....	73.438.900 liv. st.
Dépenses.....	72.867.400 —

Excédent des recettes. 571.500 liv. st.

En outre, le gouvernement indien prévoit qu'il dépensera en 1908-1909, sur ce que les Anglais appellent les dépenses de capital — dépenses auxquelles il est fait face soit au moyen d'emprunts à court terme, soit au moyen d'économies réalisées sur les exercices antérieurs, — 12.157.600 liv. st., soit plus de 300 millions de francs. Sur ce total, les travaux d'irrigation comptent pour 1 million de liv. st., les chemins de fer pour 10 millions de liv. st., dont 7.659.200 à dépenser sur les lignes en exploitation, 2.207.500 sur les lignes en construction, 133.300 en travaux de lignes nouvelles.

**L'expédition contre les Zakka-Khels.** — L'expédition organisée contre les Zakka-Khels par le gouvernement de l'Inde vient de se terminer dans les conditions les meilleures qu'il fût possible de souhaiter. Après une campagne de quelques jours à peine, menée avec beaucoup de vigueur et de promptitude, nulle journée ne se passant sans une opération quelconque, les montagnards, harcelés, surpris par la rapidité des mouvements de leurs adversaires, qu'ils n'étaient pas habitués à voir se mouvoir avec une telle légèreté, ont fait leur soumission et demandé la paix. Etant donné les circonstances qui ont entouré la fin des hostilités, on peut croire que la pacification de cette partie de la frontière de l'Inde est assurée pour longtemps et que les résultats obtenus par la colonne Willcocks dépasseront même sensiblement le but immédiat qui avait été assigné au chef du corps expéditionnaire. C'est, en effet, non pas seulement les représentants des Zakka-Khels, mais les chefs de toutes les fractions de la grande tribu afridi qui sont, si l'on peut dire, « intervenues au contrat ». Le 28 février, après de longues discussions qui durèrent une nuit

entière et qui avaient été poursuivies en une *jirgah* solennelle tenue à peu de distance du camp anglais, 322 chefs de clans afridis, *waliks*, anciens, remettaient au général Willcocks une déclaration écrite, signée de leurs noms à tous, et dans laquelle, après avoir reconnu que la responsabilité des difficultés actuelles remontait aux Zakka-Khels, ils s'engageaient à maintenir ces derniers désormais dans l'ordre et se portaient garants de leur sincère désir de respecter le territoire anglais. Ils offraient en même temps de se charger de la punition des montagnards qui avaient effectué, dans les environs de Pechawer, les raids de ces derniers mois, et pour gage de leur intention de châtier réellement les voleurs, ils remettaient aux troupes anglaises 53 fusils représentant dans leur pays, disaient-ils, une valeur de 34.000 francs, acceptant de ne rentrer en possession de ces armes que lorsque l'agent politique de la passe de Khaïber se déclarerait satisfait de la punition infligée aux malfaiteurs par leurs propres chefs. Il était difficile d'exiger davantage.

La solution rapide de cette délicate affaire, due à l'ingéniosité des dispositions arrêtées par le chef du corps expéditionnaire, aussi bien qu'à la profonde expérience de l'agent politique de la passe de Khaïber, fait le plus grand honneur au personnel chargé de la surveillance de la frontière Nord-Ouest de l'Inde. Ajoutons que les pertes des troupes anglaises n'ont pas dépassé 5 morts (dont 2 officiers anglais) et 24 blessés (dont 3 officiers), et que les dépenses occasionnées par l'organisation de la colonne Willcocks se sont élevées à 56.700 livres sterling, soit environ 1.468.000 francs.

**Le commerce anglo-tibétain.** — On s'est préoccupé récemment à la Chambre des Communes de savoir si l'arrangement qui a été récemment conclu entre sir Louis Dane et M. Chang, commissaire chinois, pour amender les règlements commerciaux de 1893, modifie en quoi que ce soit la situation des agents britanniques dans les marchés frontières de Gyan-tsé et Gartok. Répondant à une question sur ce sujet, le 10 mars, à la Chambre des Communes, M. Morley, secrétaire d'Etat pour l'Inde, a déclaré que les agents commerciaux anglais resteraient à Gartok et à Gyan-tsé conformément au traité de Lhassa, et que leur situation ne serait pas modifiée.

## AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

## PHILIPPINES

**La politique des Etats-Unis.** — M. Taft, secrétaire d'Etat de la Guerre qui vient de faire un voyage en Extrême-Orient et en particulier aux Philippines, dont il fut le gouverneur il y a quelques années, a remis au président Roosevelt un rapport sur la situation de l'archipel. Le passage suivant qui résume la politique des Etats-Unis à l'égard des Philippines montre qu'elle n'a pas cessé de tendre à mettre ces peuples en situation de se gouverner eux-mêmes pour avoir le plus tôt possible un *self-government* et même une autonomie tenant de très près à l'indépendance.

En résumé, dit M. Taft, la politique nationale consiste à gouverner les Philippines pour le profit, le bien-être et le progrès des habitants des îles, et à leur donner graduellement, au fur et à mesure qu'ils se montreront capables d'en user, une part de plus en plus large de *self-government* populaire. L'un des corollaires de cette proposition, c'est que les Etats-Unis, dans leur gouvernement des îles, emploieront tous leurs efforts à rendre les Philippines plus capables d'exercer le pouvoir politique, et par l'éducation générale des masses aujourd'hui profondément ignorantes, et par la remise immédiate d'une part de *self-government* aux mains de ceux d'entre les indigènes dont la capacité politique est dès à présent suffisante pour se trouver développée par la pratique, sans qu'il en puisse résulter de trop grands inconvénients pour le bon fonctionnement de la machine gouvernementale. Ce sur quoi il convient d'insister en formulant les principes de notre politique, c'est ceci : nous désirons préparer les Philippines au *self-government* démocratique (*popular*). Une autre déduction logique de ces principes généraux, c'est que le jour où les Philippines, dans leur ensemble, se montreront suffisamment capables (*reasonably fit*) d'exercer un *self-government* démocratique, assurant l'égalité de protection de tous, riches et pauvres, s'ils désirent l'indépendance complète sans aucun lien avec les Etats-Unis, cette indépendance leur sera accordée. La politique nationale aux îles Philippines a en vue une extension graduelle du contrôle populaire.

Nous ne saurions mieux faire pour commenter ce passage que de citer les paroles suivantes que M. Pierre Leroy-Beaulieu consacrait dans l'*Economiste français*, du 14 mars, au rapport de M. Taft :

Certes, il ne faut pas trop prendre au pied de la lettre les déclarations de principes. Néanmoins, les Etats-Unis sont à peu près le seul pays jusqu'ici qui ait ainsi promis d'avance au peuple d'une de ses colonies l'indépendance complète pour le jour où il serait capable de se gouverner lui-même. Nous ne doutons nullement qu'en faisant et en répétant sans cesse cette promesse les Américains ne soient de bonne foi. Ils ont montré, dans la manière dont ils se sont conduits vis-à-vis de Cuba, qu'ils ne tenaient pas à s'annexer des populations pour les gouverner contre leur gré. En affranchissant la Grande Antille, ils ne se sont réservés que deux choses : l'octroi d'une base navale et le droit d'intervenir dans le cas où l'ordre y serait gravement troublé; ils ont exercé une fois ce droit, mais ils se sont maintenus dans des limites aussi étroites que possible et n'ont nullement cherché à en abuser, pour restreindre l'indépendance des Cubains. Il semble qu'ils se proposent d'arriver un jour aux Philippines à un état de choses analogue : un gouvernement indigène entièrement

libre, mais soumis à leur intervention si la paix intérieure se trouve compromise. Seulement, comme il est manifeste qu'un tel gouvernement ne peut fonctionner dès aujourd'hui aux Philippines, qui sont à un degré d'évolution beaucoup moins avancé que Cuba, les Américains veulent d'abord éduquer les Philippins et les rendre capables de se gouverner eux-mêmes. Il y a, toutefois, pour les Philippines, une difficulté de plus : le danger pour la paix peut y venir du dehors aussi bien que du dedans. Nulle puissance n'oserait attaquer Cuba, qui est à portée immédiate des côtes américaines. Peut-on en dire autant des Philippines, qui sont fort loin de l'Amérique et se trouvent, par contre, dans la zone d'action d'une jeune et formidable puissance militaire ? Le seul soin d'assurer la paix, de garder les îles contre les dangers intérieurs et extérieurs entraînera pour les Etats-Unis des charges certainement plus lourdes aux Philippines qu'à Cuba.

Le jour où les Philippines pourront jouir de l'indépendance, tout au moins de l'autonomie, est encore assez lointain sans qu'il apparaisse pourtant aux Américains comme démesurément écarté : « Les insulaires ont encore un long chemin à parcourir, dit le président Roosevelt, dans une lettre en réponse au rapport de M. Taft, avant d'être aptes au *self-government* complet et avant de décider, comme ce sera alors leur devoir, si ce *self-government* doit être accompagné de l'entière indépendance. Il s'écoulera probablement une génération, et peut-être un temps plus long, avant que ce point soit atteint ; mais il est agréable de constater quels grands progrès ont été accomplis déjà. De fait, l'œuvre réalisée aux Philippines depuis dix ans par les Américains est certainement digne de louanges.

Tout d'abord, ils ont établi la paix d'une façon qui paraît solide aujourd'hui. On sait que l'insurrection, commencée contre les Espagnols, s'était retournée contre eux, lorsqu'ils décidèrent de ne pas accorder aux îles l'indépendance immédiate, qui, il faut bien le reconnaître, n'aurait été qu'un leurre et n'aurait pu aboutir qu'à un chaos sanglant et probablement, en fin de compte, à l'intervention et à la conquête japonaise. L'insurrection proprement dite prit plusieurs années à réduire ; mais tout n'était pas fini avec elle ; le brigandage avait toujours été, aux Philippines, à l'état chronique dans la plupart des régions de l'intérieur. De plus, on pouvait toujours craindre de voir des troubles renaître. Le rapport de M. Taft signale, à ce sujet, les dangers d'un état de choses qui n'est pas propre aux Philippines, mais existe, a existé dans le passé, ou pourra exister dans l'avenir en bien d'autres pays, qui explique les révolutions répétées de l'Amérique latine et les périls que peut faire courir à certaines colonies européennes une demi-diffusion de l'instruction. Plus de 80 0/0 des indigènes, remarque M. Taft, sont illettrés et dans les districts écartés la proportion est naturellement plus forte. Leur ignorance les met en défiance contre toutes personnes instruites, sauf celles qui appartiennent à leur propre race, parlent leur patois et ont une situation locale.

Ils ont, au contraire, une confiance aveugle dans ces derniers ; et le résultat, c'est que des cantons entiers sont tout disposés à se soumettre aux volontés de quelque homme actif, instruit, vivant au milieu des populations, parlant le dialecte du cru. S'il se trouve un tel individu, il lui sera facile d'exploiter les craintes, les préjugés, ou la cupidité de ses voisins et de se constituer une bande, soit pour résister à une prétendue oppression, soit pour satisfaire une vengeance, soit simplement pour vivre largement sans travailler. La présence d'individualités audacieuses, intelligentes et instruites au milieu de masses profondément ignorantes, crée ainsi toujours un danger de trouble. Le remède, c'est, d'abord, d'avoir une police bien organisée, exerçant une surveillance active, capable d'étouffer dans l'œuf toute entreprise contre l'ordre public ; c'est, ensuite, de répandre l'instruction ; c'est aussi d'ou-

vrir des débouchés aux classes dirigeantes indigènes, de façon à canaliser leur activité.

L'ordre est assuré aujourd'hui, non seulement par l'armée américaine, mais par un corps de police bien organisé, la *Philippine Constabulary*, qui vient en aide aux polices municipales. La justice est rendue par des tribunaux mixtes, composés d'Américains et d'indigènes. On a donné de grands soins à l'organisation de l'instruction publique et, après avoir quelque peu hésité, l'on s'est décidé à enseigner l'anglais dans toutes les écoles, qui sont au nombre de 3.000, avec 314.000 élèves inscrits ; ce qui est fort appréciable pour une population totale de 7 millions et demi d'habitants ; il y a 800 maîtres américains et 4.400 maîtres indigènes. La plus grande circonspection et le plus large libéralisme ont été apportés dans la solution d'une question délicate entre toutes et qui aurait été de nature à susciter des troubles graves, si on l'avait traitée avec moins de sagesse : la question des biens d'église. On sait que les ordres religieux possédaient, aux Philippines, de vastes propriétés sur lesquelles vivaient de nombreux occupants indigènes. Les suggestions d'expropriation sans indemnité ne manquèrent pas au gouvernement des Etats-Unis. Il les repoussa, fort heureusement, et le Congrès de Washington vota une loi autorisant l'administration des Philippines à emprunter pour racheter les biens des ordres et les revendre ou les louer aux occupants indigènes. C'est ainsi que, dans l'exercice 1903-1904, il fut acheté 165.000 hectares au prix de 37 millions de francs. Les Américains, bien que l'Eglise soit, dans leur pays, séparée de l'Etat, n'ont pas méconnu, aux Philippines, plus que chez eux-mêmes, quelle grande influence était la religion, et n'ont pas craint de négocier avec le pape pour remplacer les évêques espagnols qui étaient à la tête du clergé des Philippines par des prélats américains. Il y a, aujourd'hui, un archevêque et trois évêques américains et un évêque indigène.

Enfin, l'année dernière, un pas considérable a été fait par la convocation d'une Assemblée élue, dont les pouvoirs sont limités, mais qui fonctionne d'une manière satisfaisante jusqu'ici et qui concourt pour la confection des lois avec la « Commission des Philippines ». Nommée par le gouvernement américain, celle-ci forme, en quelque sorte, la Chambre haute, tandis que l'Assemblée constitue la Chambre populaire. C'est là un système de gouvernement qui paraît appelé à durer quelque temps et qui pourra être modifié, dans un sens libéral, par l'introduction graduelle d'éléments électifs dans la Commission.

L'établissement de la paix et de la sécurité — que les Philippines n'avaient jamais connu au même degré qu'aujourd'hui — le développement de l'instruction dans la population, devront produire peu à peu d'heureux résultats économiques. A ce point de vue, les îles ne se sont pas développées aussi vite que certains avaient prévu qu'elles le feraient, une fois livrées à l'esprit d'entreprise de gens aussi actifs que les Américains. Mais il y a précisément tant à faire, en Amérique même, l'initiative des Yankees trouve de tels aliments sur leur propre territoire, dont les ressources inexploitées sont encore si nombreuses, qu'ils ne se sont guère portés jusqu'ici vers ces îles lointaines, où la différence des conditions naturelles et des races humaines leur rend les entreprises plus difficiles sous certains rapports, sans qu'elles soient plus profitables, bien des régions de l'Ouest-Américain étant des pays tout aussi neufs que les Philippines. Les Etats-Unis sont à eux-mêmes la plus vaste de leurs colonies, d'où il résulte qu'ils négligent un peu de développer les autres. Néanmoins on commence à se mettre à l'œuvre. Aux 300 kilomètres de chemins de fer qui existaient jusqu'ici, l'on va en ajouter 1.150 autres, dont 650 dans la grande île de Luzon, construits sans garantie d'intérêts, et 500 dans d'autres îles, avec une garantie de 40/0 sur le capital nécessaire à la con-

struction et à l'achat du matériel roulant. On se préoccupe, en même temps, d'améliorer le cabotage, si utile dans cet archipel aux côtes infiniment découpées.

Les Philippines paraissent être assez riches en gisements minéraux et l'une des recommandations par lesquelles M. Taft clôt son rapport, c'est que les restrictions dont était entourée jusqu'ici la concession de mines soient abolies. Néanmoins, le secrétaire d'Etat considère que le principal avenir du pays est dans l'agriculture. La culture du sucre et du tabac ne serait pourtant pas, à ses yeux, susceptible d'un très grand développement; ces deux denrées formaient, sous la domination espagnole, le fond du commerce d'exportation des îles; mais, si leurs envois au dehors retrouvent la plus grande importance qu'ils aient atteinte autrefois et qui représentait, pour le sucre, 265.000 tonnes, c'est, semble-t-il, tout ce qu'on peut espérer. Il y a nombre de bonnes terres à sucre, mais pas d'aussi bonnes qu'à Cuba; le capital aussi bien que la main-d'œuvre font, du reste, quelque peu défaut, pour l'extension de la culture de la canne. Quant à celle du tabac, pour être productive, elle nécessite des procédés perfectionnés, difficiles à appliquer aux Philippines pour le moment. M. Taft paraît compter davantage sur le développement de la culture du chanvre de Manille, de divers autres textiles, du cocotier, du caoutchouc. Il demande, cependant, l'admission en franchise du sucre et du tabac philippins sur le territoire des Etats-Unis comme on le fait pour Cuba et Porto-Rico.

Le commerce extérieur des îles aurait doublé depuis la fin du régime espagnol. En 1895, il atteignait, d'après le *Stateman's Yearbook*, 28 millions et demi de piastres mexicaines à l'importation, et 33 millions de piastres à l'exportation. Il s'élevait, en 1905, d'après le même recueil, à 30 millions de dollars d'or à l'importation, et 33 millions et demi de dollars à l'exportation. Or, le dollar américain vaut environ le double de la piastre mexicaine (1); en 1901, les importations atteignaient sensiblement le même chiffre qu'en 1905; les exportations n'étaient que de 24 millions de dollars. Le chanvre de Manille entrainait, en 1905, pour près de 22 millions de dollars dans les exportations, le sucre pour 5 millions, le coprah pour 3 millions, le tabac pour 2 millions.

L'archipel se développe donc et promet de se développer à l'avenir. Les Américains ont, cependant, eux-mêmes créé un obstacle au progrès économique, en appliquant leurs lois relatives à l'exclusion des Chinois, qui fournissent la meilleure main-d'œuvre. Peut-être, cependant, au point de vue social, cette exclusion a-t-elle des avantages, et s'explique-t-elle, du moment que les Etats-Unis veulent faire des Philippines une société bien équilibrée, homogène, propre au *self-government*, que des difficultés de race rendraient plus difficile. Il sera, en tout cas, très intéressant de suivre l'expérience à laquelle ils se livrent et de comparer l'avenir des Philippines, où les Américains prétendent adapter un peuple de l'Asie tropicale aux institutions et à toute la civilisation européenne, avec celui des îles de la Sonde ou des Etablissements britanniques des Détroits, où les Anglais et les Hollandais emploient au gouvernement des indigènes des procédés tout différents.

PIERRE LEROY-BEAULIEU.

(1) Le dollar vaut 5 fr. 18.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur souscription.

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. le vice-amiral Touchard est nommé ambassadeur de France près S. M. l'empereur de Russie;  
M. Gavarry, ministre plénipot. de 1<sup>re</sup> cl., est nommé direct. des affaires administratives;  
M. Piccioni, secrét. d'ambass. de 1<sup>re</sup> cl., est nommé sous-direct. des affaires de chancellerie;  
M. Chatain, consul général, est nommé chef du bureau du contentieux;  
M. Jordan, consul de 1<sup>re</sup> cl., est nommé chef du bureau des affaires administratives;  
M. d'Autremont, consul de 1<sup>re</sup> cl., est chargé du vice-consulat de Mons;  
M. Grenard, consul de 2<sup>e</sup> cl., est nommé à Bosna-Seraï;  
M. Heilmann, consul de 2<sup>e</sup> cl., est nommé à Riga.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes métropolitaines.

##### INFANTERIE

**Indo-Chine.** — MM. les *lieut.* Pennelier, Mercier et Rousseau sont désig. pour le 1<sup>er</sup> étranger en Indo-Chine.

##### SERVICE DE SANTÉ

**Annam-Tonkin.** — M. Gerbaux, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désig. pour les troupes de l'armée de terre détachées au Tonkin et en Annam.

##### SERVICE VÉTÉRINAIRE

**Nouvelle-Calédonie.** — M. Lang, *vétérin. en 1<sup>er</sup>*, est désig. pour la Nouvelle-Calédonie.

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

**Chine.** — M. le *lieut.* Paoli est désig. pour le 16<sup>e</sup> rég.

**Annam-Tonkin.** — Sont désig. pour le Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Dehove; le *capit.* Perretti; les *lieut.* Charpentier, Petitjean, Marliac, Stiquel, Dubois, Maurice, Ouvrard, Guillot, Leblanc, Combeau et de Chabert-Ostland.

M. le *lieut.* Dubuisson est désig. pour le service géographique.

**Cochinchine.** — MM. les *lieut.* Raullet et Fabre sont désig. pour la Cochinchine.

##### ARTILLERIE

**Annam-Tonkin.** — M. le *capit.* Conjard est désig. pour Hué; M. le *chef d'escad.* Debats est affecté à Dap-cau;

MM. les *cap.* Lehalle, Redon, Evanno et Welly; les *lieut.* Rogier et Puel sont placés à Hanoi.

**Cochinchine.** — MM. les *chefs d'escad.* Vuillard, Septier, Charbonnier et Thouard sont désig. pour la Cochinchine;

MM. le *chef d'escad.* Rauch; les *capit.* Valat, Hervé, Morizon et Camp sont placés à Saigon;

MM. le *cap.* Vast et le *sous-lieut.* Petit sont affectés au Cap Saint-Jacques.

##### Officiers d'administration.

**Cochinchine.** — MM. l'*offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.* Ventadour et le *stagiaire* Vaille sont désig. pour la Cochinchine;

M. l'*offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl.* Baux est placé à Saigon.

##### CORPS DE L'INTENDANCE

**Annam-Tonkin.** — M. le *sous-intend. de 3<sup>e</sup> cl.* Lacouture est désig. pour le Tonkin;

M. le *sous-intend. de 3<sup>e</sup> cl.* Trioreau est placé à Haiphong.

##### SERVICE DE SANTÉ

**Chine.** — MM. Ledoux, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.* et Carayon, *méd. aide-maj.*, sont désig. pour le corps d'occupat.

**Annam-Tonkin.** — M. Puysségur, *méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl.*, est placé à Lam;

M. Koun, *méd. aide-maj.*, est affecté à Lao-kay;

M. Mathis, *méd. aide-maj.*, est désig. pour Haiphong;

M. Arathoon, *méd. aide-maj.*, est placé à Bac-kan;

M. Dufresne, *méd. aide-maj.*, est affecté à Sept-Pagodes;

M. Vidal, *méd. aide-maj.*, est désig. pour Hanoi.

**Cambodge.** — M. Cloître, *méd. aide-maj.*, est désig. pour la commiss. de délimitat. entre l'Indo-Chine et le Siam.

*Officiers d'administration.*

**Annam-Tonkin.** — M. Adrian, *offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl.*, est désigné pour le Tonkin.

**MINISTÈRE DE LA MARINE**

## ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Levant.** — M. le *lieut. de vaiss.* Guette est désig. pour le *Faucon*, détaché en Crète.

M. Fruteau est nommé juge-président du tribunal de 1<sup>re</sup> instance de Travinh (Indo-Chine).

**MINISTÈRE DES COLONIES**

M. Merlaud-Ponty est nommé gouverneur général de l'A. O. F.  
M. Merlin, *gouvern. de 1<sup>re</sup> cl.*, est nommé commis. général du Congo français.

M. Malan, *gouvern. de 3<sup>e</sup> cl.*, est nommé secrét. général de l'A. O. F.

M. Clozel, *gouvern. de 2<sup>e</sup> cl.*, est nommé lieut.-gouvern. du Haut-Sénégal-Niger.

M. Angoulvant, *gouvern. de 3<sup>e</sup> cl.*, est nommé lieut.-gouvern. de la Côte d'Ivoire.

M. Bonhoure (A.-J.), *gouvern. de 2<sup>e</sup> cl.*, est nommé gouvern. des Établissements français dans l'Inde.

M. Camille Guy, *gouvern. de 2<sup>e</sup> cl.*, est nommé gouvern. de la Réunion.

M. Gourbeil (Maurice), *gouvern. de 2<sup>e</sup> cl.*, est nommé lieut.-gouvern. du Sénégal.

M. Liotard, *gouvern. de 1<sup>re</sup> cl.*, est nommé lieut.-gouvern. de la Guinée.

M. Richard, *gouvern. de 3<sup>e</sup> cl.*, est nommé gouvern. de la Nouvelle-Calédonie.

M. Telle, *gouvern. de 3<sup>e</sup> cl.*, est mis à la disposition du commis. général du Congo français.

M. Bonhoure (Louis-Alphonse), *gouvern. de 1<sup>re</sup> cl.*, est chargé des fonctions p. i. de gouvern. général de l'Indo-Chine.

MM. Merlet, administrat. de 3<sup>e</sup> classe des colonies, et Sigman, inspect. adj. des colonies, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

**Bibliographie**

**La Question d'Extrême-Orient**, par EDOUARD DRIAULT.  
— Un vol. grand in-16 de 391 pages. Paris, Félix Alcan.

La maison Alcan continue son excellente « Bibliothèque d'histoire contemporaine » par la publication d'un ouvrage sur la question d'Extrême-Orient, dû à M. Edouard Driault. Il n'y faut pas chercher des faits inconnus sur les pays de l'extrême Asie, mais seulement un résumé très suffisant de l'histoire extrême-orientale, c'est-à-dire de celle de la Chine, du Japon et, dans une certaine mesure, des pays indô-chinois. L'auteur va, d'ailleurs, chercher très haut dans le passé les explications nécessaires à la compréhension de l'histoire contemporaine, puisqu'il consacre un chapitre aux temps légendaires de la Chine, aux origines probables du peuple chinois et aux maîtres de la pensée, en particulier Confucius et Mencius. Il traite également des relations des Chinois avec les populations nomades du Nord, et il arrive ainsi, dans un bref résumé, jusqu'à la conquête de la Chine par les Mandchous.

Un préambule analogue est donné à l'histoire du Japon, dont les légendes sont brièvement exposées, puis deux autres chapitres nous montrent le Japon traversant la période du gouvernement impérial et celle du Shogounat jusqu'au premier contact avec les Européens.

Nous ne saurions donner ici un sommaire même de tous les chapitres du livre de M. Edouard Driault. Disons cependant qu'il couvre le christianisme en Extrême-Orient, les conquêtes de la Chine dans l'Asie centrale et en Indo-Chine, la série des contacts du Céleste Empire avec les Européens, depuis la guerre de l'opium en 1841 jusqu'à la guerre russo-japonaise, en passant par l'intervention franco-anglaise de 1860, la révolte des Taï-ping et l'établissement des relations plus régulières entre la Chine et les puissances occidentales, de 1860 à 1875.

Revenant ensuite au Japon, l'auteur montre la fin du Shogounat et l'établissement du régime moderne.

Le grand service que rend M. Edouard Driault au public, c'est de présenter un résumé logique des faits dont la très grande majorité des Européens, même cultivés n'ont qu'une connaissance pour ainsi dire fragmentaire. C'est à peine si, en général, on se rappelle les conditions de l'établissement du protectorat français en Indo-Chine, les circonstances qui ont provoqué la guerre sino-japonaise de 1894-1895, et enfin les caractéristiques et les faits principaux de la période qui sépare cette guerre de la révolte des Boxeurs, c'est-à-dire l'ère où l'on sembla croire à la possibilité d'un partage de la Chine et où les compétiteurs prirent position. La *Question d'Extrême-Orient* résume cette histoire d'hier, et cependant si oubliée, qu'il est nécessaire d'avoir présente à la mémoire pour comprendre les mouvements qui animent à l'heure actuelle l'Extrême-Orient. La partie historique du livre de M. Driault se termine par un chapitre sur la guerre russo-japonaise.

A cette partie est ajoutée une conclusion dans laquelle l'auteur montre quelles sont les caractéristiques de la question d'Extrême-Orient à l'époque actuelle, les forces morales en jeu, et disons en terminant que, de ces forces morales de la civilisation chinoise et japonaise, M. Edouard Driault semble avoir la plus grande idée.

**Au Japon.** — *Choses vues*, par CLIVE HOLLAND (traduit de l'anglais par LUGNE-PHILIPON). Un volume de 195 pages, illustré de nombreuses photographies. — Prix : broché, 4 fr. — Vuibert et Nony, boulevard Saint-Germain, 63, Paris.

Sous ce titre, l'auteur a réuni, en les accompagnant de commentaires succincts, les diverses photographies qu'il a prises au cours de son voyage au « Pays du Soleil Levant ». Le but évident qu'il s'est proposé a été d'enseigner par l'image : on peut dire qu'il a parfaitement réussi. Ses nombreuses photographies sont du goût le plus exquis et présentent le plus vif attrait; elles sont un vrai régal pour les yeux.

De la ville à la campagne, des temples aux manufactures, des jardins et parcs fleuris au pic « sacré » du Fujiyama, c'est une suite d'images évocatrices du Japon ancien et moderne, dans tout ce qu'il a de plus parlant aux yeux. On s'instruit agréablement; on pénètre des détails qui jusqu'ici avaient échappé à l'observation la plus attentive; on éprouve comme un irrésistible attrait pour ce pays « enchanteur » que l'auteur veut nous faire aimer. M. Clive Holland, en effet, est un des enthousiastes admirateurs du Japon. Pour lui tout est, là-bas, sujet d'admiration : habitants, coutumes, demeures, geishas, cérémonies du thé, même les nuits d'insomnie dans les hôtels japonais!... Il est vrai qu'il aime à se remémorer, à tout instant, le Japon « ancien ». Plus particulièrement les femmes et jeunes filles japonaises le charment par leurs vertus. Il s'extasie devant les admirables fleurs que l'on rencontre à chaque pas, dans les parcs, dans les jardins, aux abords des temples : fleurs du cerisier, du prunier, chrysanthèmes, azalées, iris, glycines... — « Chaque maison de thé, chaque maison particulière a son jardin qui respire et qui embaume ». — Il constate en même temps que le culte des Japonais pour les fleurs a quelque chose de « grave et de solennel ».

La seule chose qu'il ne pardonne pas aux Japonais, c'est la difficulté de leur langue. Il a peine à comprendre qu'un peuple aussi bien doué n'ait pas, depuis longtemps, rompu avec son idiome barbare. N'est-ce pas gâter comme à plaisir les plus belles qualités! Mais le Japon ne semble pas devoir changer de sitôt sa manière de parler et d'écrire.

*Le Gérant : A. MARTIAL.*